



International
Labour
Office
Geneva

Secteur de l'Emploi
Document de travail de l'Emploi No. 82

2011

Le modèle de croissance Katangais
face à la crise financière mondiale:
Enjeux en termes d'emplois

Frédéric Lapeyre
Philippe Lebailly
Laki Musewa M'Bayo
Modeste Mutombo Kyamakosa

Département
des Politiques
de l'Emploi

Copyright © International Labour Organization <year>
First published 2011

Publications of the International Labour Office enjoy copyright under Protocol 2 of the Universal Copyright Convention. Nevertheless, short excerpts from them may be reproduced without authorization, on condition that the source is indicated. For rights of reproduction or translation, application should be made to ILO Publications (Rights and Permissions), International Labour Office, CH-1211 Geneva 22, Switzerland, or by email: pubdroit@ilo.org. The International Labour Office welcomes such applications.

Libraries, institutions and other users registered with reproduction rights organizations may make copies in accordance with the licences issued to them for this purpose. Visit <http://www.ifrro.org> to find the reproduction rights organization in your country.

Lapeyre, Frédéric; Lebailly, Philippe; M'Bayo, Laki Musewe; Kyamakosa, Modeste Mutombo

Le modèle de croissance Katangais face à la crise financière mondiale : enjeux en termes d'emplois / Frédéric Lapeyre, Philippe Lebailly, Laki Musewe M'Bayo, Modeste Mutombo Kyamakosa ; Bureau internationale du Travail, Secteur de l'Emploi, Département des Politiques de l'Emploi. - Genève: BIT, 2011
1 v. (Document de travail de l'Emploi ; No.82)

ISBN: 978-92-2-225236-7 (print);978-92-2-225237-4 (web pdf)

International Labour Office; Employment Sector

emploi / industrie minière / agriculture / petite industrie / développement régional / récession économique / Congo RD

13.01.3

ILO Cataloguing in Publication Data

The designations employed in ILO publications, which are in conformity with United Nations practice, and the presentation of material therein do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the International Labour Office concerning the legal status of any country, area or territory or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers.

The responsibility for opinions expressed in signed articles, studies and other contributions rests solely with their authors, and publication does not constitute an endorsement by the International Labour Office of the opinions expressed in them.

Reference to names of firms and commercial products and processes does not imply their endorsement by the International Labour Office, and any failure to mention a particular firm, commercial product or process is not a sign of disapproval.

ILO publications and electronic products can be obtained through major booksellers or ILO local offices in many countries, or direct from ILO Publications, International Labour Office, CH-1211 Geneva 22, Switzerland. Catalogues or lists of new publications are available free of charge from the above address, or by email: pubvente@ilo.org

Visit our website: <http://www.ilo.org/publns>

Printed in Switzerland

Préface

L'objectif principal de l'OIT est de contribuer, conjointement avec ses états membres, à atteindre le plein emploi productif et le travail décent pour tous, y compris pour les femmes et les jeunes. C'est un objectif qui découle de la Déclaration de l'OIT de 2008 sur *la justice sociale pour une mondialisation équitable*¹, et qui, à l'heure actuelle, a été largement suivi par la communauté internationale.

Pour donner tout son appui aux Etats membres et à ses partenaires sociaux dans leurs efforts pour atteindre ce but, l'OIT travaille sur la base d'un Agenda pour le Travail décent, qui couvre quatre domaines en corrélation étroite : le respect des droits fondamentaux des travailleurs et les normes internationales du travail, la promotion de l'emploi, la protection sociale et le dialogue social. Un certain nombre de documents clés donnent des explications sur cette approche structurée et les enjeux impliqués : il s'agit des documents qui définissent le concept du travail décent², la convention sur les politiques de l'emploi, 1964 (no. 122)³, et l'Agenda global de l'emploi.⁴

L'Agenda global pour l'emploi fut élaboré par le BIT par consensus tripartite de la Commission de l'emploi et de la politique sociale de son conseil d'administration. Depuis son adoption en 2003, cet agenda a subi des améliorations pour devenir plus opérationnel ; à présent il constitue le cadre fondamental pour toutes les démarches de l'OIT en vue de son objectif de placer l'emploi au centre des politiques économiques et sociales.

Le secteur de l'Emploi est entièrement impliqué dans la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi par le biais d'un grand nombre d'activités d'appui technique et de création de capacités durables, de services de conseil et de l'élaboration de politiques. Une partie du programme de recherche et des publications du secteur de l'Emploi consiste à promouvoir la génération des connaissances en relation avec les aspects clés de la politique et des problèmes conformément aux éléments essentiels de l'Agenda global pour l'emploi et de l'Agenda pour le travail décent. Les publications du Secteur consistent de livres, de monographies, de documents de travail, de rapports sur l'emploi et de notes d'orientation.

Alors que les conclusions principales des activités de recherche sont disséminées dans les documents de travail de l'Emploi, la série des *Rapports sur l'emploi* est destinée à consolider les évaluations principales des programmes sur l'emploi, les conclusions et résolutions découlant des ateliers et des séminaires, ainsi que toute autre information pouvant être de quelque utilité au travail de l'OIT et de ses mandants.

José Manuel Salazar-Xirinachs
Directeur Exécutif
Secteur de l'Emploi

¹ Voir <http://www.ilo.org/public/french/bureau/dgo/selecdoc/2009/un-resol.pdf>.

² Voir les différents rapports du Directeur général pour la Conférence internationale du travail : *Le travail décent* (1999) ; *Réduire le déficit de travail décent – un défi mondial* (2001) ; *S'affranchir de la pauvreté par le travail* (2003).

³ Voir <http://www.ilo.org/gea>. . Et en particulier: *Mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi : Stratégies de l'emploi en appui au travail décent, document de « Vision »*, OIT, 2006.

⁴ Voir <http://www.ilo.org/employment>.

Avant-propos

La première mission de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) est de contribuer, avec ses états membres et à travers le tripartisme, à atteindre l'emploi productif et le travail décent pour tous, comme le réaffirme avec force la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable de 2008 et le récent Pacte Mondial pour l'Emploi adopté lors de la Conférence internationale du Travail en juin 2009.

L'objet de cette étude est le secteur minier moderne mais aussi les mines artisanales et leurs creuseurs qui ont été durement touchés par la crise financière mondiale. L'enquête menée permet d'analyser les stratégies mises en place dans le secteur minier moderne et artisanal pour faire face à la crise (pluriactivité, réduction des heures de travail, licenciements, changement d'activité, fermeture de mines, etc.). Elle fournit aussi des informations sur l'évolution des conditions de vie et de travail des travailleurs des mines modernes et artisanales en insistant sur les trajectoires des creuseurs qui ont abandonné leur activité.

Cette analyse d'impact intègre l'analyse des canaux de transmission sur les secteurs liés au secteur minier en amont et en aval et permet d'évaluer l'effet de contagion de la chute des cours mondiaux du Cuivre sur les micros, petites et moyennes entreprises de la zone minière Lubumbashi-Likasi-Kolwezi. L'étude permet enfin d'analyser la nature des liens entre le tissu économique local et le secteur minier moderne et d'identifier des mesures et politiques à mettre en place pour développer des filières porteuses en termes de création de revenus et d'emplois afin de diversifier l'économie Katangaise et la rendre moins vulnérable aux aléas des crises mondiales.

La méthodologie de cette étude a donné une large place au débat tripartite lors d'un atelier provincial de lancement et d'un atelier provincial de validation, au cours desquels les représentants des ministères provinciaux concernés, du Ministère national de l'Emploi, travail et Prévoyance sociale (et de ses agences ONEM et INPP) et les organisations provinciales d'employeurs et de travailleurs ont pu dialoguer et se concerter sur les objectifs de cette étude et la validité de ses résultats.

Dans le contexte actuel du Pacte Mondial pour l'Emploi, conçu pour remédier à l'impact de la crise financière et économique internationale sur l'emploi et promouvoir le retour à une croissance créatrice d'emplois décents pour le plus grand nombre, cette étude prend une dimension toute particulière. Elle constitue une contribution originale et riche d'enseignements quant à l'un des objectifs du Pacte qui est de promouvoir les investissements dans des secteurs à forte intensité de main d'œuvre et/ou ayant des effets multiplicateurs sur l'emploi importants. Nous espérons que les lecteurs de cette étude y trouveront une source d'inspiration afin d'asseoir des politiques destinées à promouvoir un modèle de croissance riche en emplois et à réduire le décalage temporel entre le retour de la croissance économique et l'amélioration de la situation sur le marché du travail.

Iyanatul Islam
Chef
Unité des politiques nationales de l'emploi

Azita Berar Awad
Directrice
Département des politiques de l'emploi

Contents

	Page
Préface.....	iii
Avant-propos.....	v
1. Introduction.....	1
2. D'une crise à l'autre : L'économie du Katanga avant la crise financière mondiale de 2008.....	4
2.1. Le Katanga : une province minière liée à l'histoire de la Gécamines.....	4
2.2. La situation avant la crise financière mondiale (2003-2008).....	7
2.2.1. <i>Le Nouveau Code minier congolais : un nouveau cadre incitatif pour les investisseurs étrangers et les exploitations artisanales</i>	9
2.2.2. <i>Le boom minier dans la Province du Katanga de 2004 à 2008</i>	11
2.2.3. <i>Structure du tissu productif Katangais</i>	18
2.2.4. <i>Obstacles et difficultés au développement des MPMEs dans le bassin minier</i>	23
2.3. La situation de l'agriculture dans la province du Katanga.....	27
2.3.1. <i>Secteur agricole et minier : une articulation problématique</i>	28
2.3.2. <i>Caractéristiques de l'agriculture au Katanga</i>	31
3. Impacts de la crise conjoncturelle dans un contexte de fragilités structurelles.....	35
3.1. Etude d'impact sur le secteur minier moderne.....	38
3.1.1. <i>Méthodologie de l'enquête</i>	38
3.1.2. <i>Une forte vulnérabilité de l'activité minière</i>	38
3.1.3. <i>Implications de la crise sur l'emploi dans le secteur minier industriel</i>	41
3.2. Impact de la crise sur le secteur minier artisanal	45
3.2.1. <i>Perception de la crise par les creuseurs artisanaux</i>	45
3.2.2. <i>Les coopératives minières artisanales</i>	49
3.3. La situation des micros, petites et moyennes entreprises face à la crise.....	50
3.3.1. <i>Méthodologie</i>	51
3.3.2. <i>Les résultats de l'enquête pour les MPMEs Katangaises</i>	52
3.4. Le secteur agricole katangais face à la crise	56
3.4.1. <i>Perception de la crise et stratégies de survie</i>	57
3.4.2. <i>Impact de la crise sur l'agriculture et la sécurité alimentaire</i>	58
3.4.3. <i>Stratégies d'atténuation de l'impact de la crise</i>	60
3.4.4. <i>Analyse comparée selon les types d'exploitations agricoles enquêtées</i>	61
3.5. Politiques Provinciales pour faire face à la crise	65
3.5.1. <i>Mesures prises pour sauvegarder l'emploi.</i>	65
3.5.2. <i>Mesures prises pour assister les entreprises.</i>	66
3.5.3. <i>Plan d'urgence économique et relance de l'agriculture</i>	66
3.6. Etat du dialogue social.....	67
4. Recommandations.....	69

4.1.	Recommandations pour l'Intégration des MPMEs au secteur minier industriel	70
4.1.1.	<i>Développer les potentialités des filières porteuses de croissance et d'emploi</i>	70
4.1.2.	<i>Développer le capital humain</i>	71
4.1.3.	<i>Promouvoir un environnement institutionnel et légal favorable aux MPMEs</i>	74
4.1.4.	<i>Mettre en place des services pour assurer le développement et la viabilité des MPMEs</i>	74
4.1.5.	<i>Amélioration des conditions des travailleurs des MPMEs</i>	76
4.2.	Développer le potentiel de développement de l'Agriculture au Katanga	77
4.2.1.	<i>Recommandation pour accroître la contribution de l'agriculture au développement économique</i>	78
4.3.	Politique vis-à-vis des opérateurs du secteur minier industriel.....	80
4.4.	Politique vis-à-vis des opérateurs du secteur minier artisanal	81
4.5.	Améliorer le dispositif de gouvernance de l'emploi	85
	Bibliographie	87
	References	91

1. Introduction

La crise financière mondiale qui a éclaté en 2008 et les effets désastreux qu'elle a occasionnés sur le secteur minier en RDC (qui avait été placé au centre des politiques de croissance et de lutte contre la pauvreté) posent avec encore plus d'acuité la question de la diversification de la structure économique dans une province comme le Katanga. Au problème de la vulnérabilité d'un tel modèle de croissance s'ajoute le constat qui est fait dans cette étude du manque d'effet d'entraînement de l'activité des grands groupes miniers sur le reste de l'économie locale, en termes de développement des capacités productives et de création d'emplois.

La contraction des investissements directs étrangers, des recettes d'exportations des matières premières, de la demande au niveau mondial mais aussi provincial ont été les principaux vecteurs du ralentissement économique dans la Province du Katanga avec un impact très négatif sur l'emploi. Des dizaines de milliers d'emplois ont été supprimés dans le secteur minier, et d'autres secteurs ont aussi durement été touchés comme la construction, les transports, l'hôtellerie ou le secteur agro-alimentaire.

Dans un contexte mondial de remontée des cours des produits miniers et de reprise économique au Katanga après le choc brutal de 2008-2010, il est nécessaire d'ouvrir le débat sur un modèle de croissance durable favorable à l'emploi et aux pauvres pour le Katanga. L'économie katangaise apparaît désarticulée et marquée par un manque d'intégration du secteur minier moderne dans le tissu économique local qui se traduit par une importation massive de biens et services au détriment du développement de petites et moyenne entreprises locales créatrice d'emplois. L'étude met en lumière non seulement les conséquences territoriales d'une crise conjoncturelle mais aussi les limites structurelles d'un certain modèle de croissance. Elle s'inscrit ainsi dans l'effort des décideurs politiques au niveau national et provincial d'accroître l'effet multiplicateur du secteur minier moderne en termes d'emplois et de revenus comme le montrent les nouvelles orientations du chef de l'Etat, au sujet de l'obligation des entreprises minières à raffiner les minerais extraits du sous-sol congolais jusqu'au produit fini ainsi que le récent décret provincial d'obligation de sous-traitance aux entreprises provinciales, lorsque possible, qui devrait fournir un cadre favorable pour la création de MPMEs locales de fourniture de biens et services au secteur minier moderne.

L'étude montre que le développement provincial passe par un meilleur maillage entre l'activité minière et l'économie locale et par une diversification de la structure économique ; notamment à travers le développement de l'agriculture et de l'agro-industrie. Elle identifie aussi les freins au développement d'une économie locale diversifiée afin de rendre moins vulnérable le modèle de croissance de la province. Dans ses recommandations, l'étude insiste sur les obstacles au développement des micros, petites et moyennes entreprises (MPMEs) dans la zone étudiée (infrastructures, énergie, importations, capital, qualification, qualité/délais, etc.) ; analyse les potentialités en termes de développement des MPMEs (filières porteuses et chaînes de valeur à développer, notamment dans l'agro-industrie) ; identifie les services aux MPMEs fondamentaux à mettre en place pour assurer leur développement et formule des recommandations pour mieux intégrer les MPMEs au secteur minier moderne ; l'articulation entre agriculture et centres urbains miniers étant, par exemple, très faible si bien que les grandes cantines minières importent la plupart de leurs aliments.

S'il n'est pas facile, ni souhaitable d'arrêter brutalement l'exploitation artisanale des minerais dans la Province du Katanga étant donné qu'une partie importante de la population n'a pas d'autre activité génératrice de revenus, il faut toutefois promouvoir des activités alternatives dans le cadre d'une restructuration et d'une diversification profonde de l'économie provinciale. Il est important à noter à ce sujet que nos résultats montrent que deux tiers des creuseurs artisanaux aspirent à une quelconque reconversion. L'enjeu est

donc de concilier cette activité choisie par défaut, avec l'amélioration des conditions de travail dans les mines artisanales et l'accroissement de l'accès à d'autres opportunités d'emplois dans l'exploitation minière industrielle, l'agriculture et les entreprises de production de biens et services articulés avec les besoins locaux. Un tel modèle de développement doit permettre à la province du Katanga de combattre la pauvreté et de créer de l'emploi afin d'assurer l'émergence d'une classe moyenne et le développement communautaire d'une manière viable et durable.

A court et moyen termes, le secteur minier industriel continuera à jouer un rôle majeur dans la trajectoire de développement économique de la Province mais il apparaît crucial de mettre en place un environnement favorable à la création et au développement de MPMEs qui doivent être le moteur de la création d'emplois productifs et d'alternatives d'emplois par rapport au métier de creuseur artisanal. Dans ce cadre, il est essentiel de renforcer l'employabilité des jeunes à travers des centres de formation professionnelle performants en termes de réponse aux besoins du marché du travail et de promouvoir l'entrepreneuriat des jeunes (notamment dans le secteur agricole et les activités de transformation des produits agricoles), de faciliter la création de MPMEs par les jeunes et d'inciter les PME à engager des jeunes.

Les problèmes identifiés par cette étude délimitent les champs d'intervention prioritaires pour une stratégie de développement provinciale :

- La faible employabilité des jeunes faute de formation adéquate (en termes de cursus et de qualité) par rapport aux demandes du marché du travail, et notamment des grands groupes miniers : **Volet formation professionnelle.**
- Le manque de compétences entrepreneuriales qui bloque le développement de l'auto emploi et la création de micros/petites entreprises durables, avec une attention particulière pour l'entrepreneuriat féminin : **Volet entrepreneuriat.**
- L'environnement défavorable à la création des MPMEs provinciales qui se traduit par un manque d'alternatives à l'emploi dans le secteur minier moderne et artisanal du fait de : i) la faiblesse du maillage entre les activités des grands groupes miniers et le tissu économique local qui se traduit par l'importation massive des intrants et des biens de consommation ; ii) Le manque de dispositif de soutien à la création de MPMEs (institutions de micro finance, services aux MPMEs, etc.) qui pourraient offrir des alternatives d'emploi aux jeunes par rapport à l'option de devenir creuseur : **Volet soutien aux initiatives économiques locales à travers l'accès à la micro finance.**
- L'absence d'un cadre institutionnel approprié permettant aux différents acteurs publics et privés et au niveau national et provincial de se coordonner afin de promouvoir une politique économique favorable à l'emploi, et notamment l'emploi des jeunes : **Volet gouvernance du marché du travail pour stimuler l'emploi.**
- L'absence d'une politique sectorielle favorable à l'emploi à travers l'identification et le soutien des secteurs porteurs en termes d'emplois et d'activités génératrices de revenus (accès au crédit, avantages fiscaux et autres bénéfices, services aux entreprises, articulation avec le secteur minier moderne à travers un meilleur maillage économique, le développement des liaisons en amont et en aval et la constitution de chaînes de valeur): **Volet politiques sectorielle/industrielles.**

L'emploi, et en particulier l'emploi des jeunes, est devenu une priorité gouvernementale en République Démocratique du Congo (RDC) comme l'ont montré le Forum national pour l'emploi tenu en septembre 2007 puis le discours du président Kabila de décembre 2007 qui fait de la promotion de l'emploi un des 5 chantiers prioritaires du gouvernement. Cependant la crise économique et financière qui s'est étendue à l'ensemble des pays en développement en 2008, a touché très durement l'économie de la RDC qui avait connu dans les années passées une croissance forte tirée par les investissements directs étrangers et l'exportation de matières premières dont les prix mondiaux s'étaient

fortement appréciés. Il est maintenant clair que la crise globale s'est traduite par une crise de l'emploi en RDC, fragilisant de ce fait la réalisation d'un des cinq chantiers présidentiels.

Compte tenu de cette situation, le BIT s'est mobilisé aux cotés de ses partenaires nationaux de RDC pour mieux répondre à la crise qui affectait la zone minière Lubumbashi-Likasi-Kolwezi et:

(1) Fournir une évaluation de l'impact de la crise actuelle sur l'emploi au Katanga en mettant l'accent sur les pistes de promotion de l'emploi à travers la valorisation des ressources locales.

(2) Identifier des mesures à court terme pour atténuer l'effet de la crise sur l'emploi et surtout l'emploi des jeunes et des groupes vulnérables comme les travailleurs du secteur minier artisanal.

(3) Elaborer des recommandations de politiques pour promouvoir un modèle de croissance favorable à l'emploi productif et décent car si la croissance est de retour depuis 2010, l'expérience des crises précédentes montre l'existence d'un décalage de plusieurs années entre la reprise économique et la reprise de l'emploi.

L'étude qui a été menée par un équipe d'universitaires Belgo-Congolaise sous la direction de Frédéric Lapeyre du Bureau International du Travail et la coordination locale du professeur Mutombo Kyamakosa de l'Université de Lubumbashi s'est concentrée sur trois secteurs : i) le secteur minier industriel et artisanal (sous la Direction du professeur Mutombo Kyamakosa), le secteur des micros, petites et moyennes entreprises (sous la direction du professeur Mbayo de l'Université de Lubumbashi) et le secteur agricole (sous la direction du professeur Lebailly de la Faculté universitaire des sciences Agronomique de Gembloux).⁵

Cette étude constitue aussi une contribution riche d'enseignements pour la mise en œuvre de : i) la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté de seconde génération et ii) de la Politique Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en RDC qui sont en cours de formulation au niveau national avec l'assistance technique du BIT. Elle résulte d'un travail mené en concertation depuis deux ans par les autorités provinciales et nationales, avec le soutien technique et financier du BIT, afin de promouvoir un environnement favorable à l'emploi des jeunes dans la province du Katanga. Les axes prioritaires résultent du travail de réflexion mené par les organes nationaux et provinciaux impliqués dans la gouvernance du marché du travail qui se sont réunis à deux reprises pour discuter des questions abordées dans cette étude. Enfin, le Gouverneur provincial a mis en place un Comité de pilotage provincial tripartite pour discuter la suite à donner à l'étude du BIT sur l'impact de la crise en termes d'emplois pour le Katanga.

⁵ Avec l'assistance de : Jules Nkulu et de Pascal Sem Mbimbi, Assistants à l'Université de Lubumbashi.

2. D'une crise à l'autre : L'économie du Katanga avant la crise financière mondiale de 2008

2.1. Le Katanga : une province minière liée à l'histoire de la Gécamines

La République démocratique du Congo est le troisième plus vaste pays d'Afrique derrière le Soudan et l'Algérie et le plus peuplé d'Afrique centrale. C'est aussi le pays le plus peuplé de la francophonie avec une population estimée à plus de 68 millions d'habitants. Du point de vue administratif, la RDC est organisée en 11 Provinces, dont la Ville de Kinshasa a le statut d'une Province. Le Katanga est la province la plus méridionale de la République démocratique du Congo, dont la capitale est Lubumbashi (anciennement Élisabethville). Sa superficie est de 518 000 km², sa population d'environ 8,2 millions d'habitants. Le plateau du Katanga accueille de nombreuses fermes d'élevage et agricoles. L'Est (Manono) et le Sud (Lubumbashi, Likasi et Kolwezi) de la province renferment de très riches gisements de cobalt, cuivre, fer, radium, uranium et diamant. La province reprit le nom de Katanga en 1997, après la chute et l'exil du Président Mobutu et la prise de pouvoir par Laurent-Désiré Kabila. La Province du Katanga est dirigée par un Gouverneur de Province, élu par l'Assemblée Provinciale (le Parlement provincial), tandis que les Districts sont dirigés par le Chef de Districts et nommés par le Président de la République.

La Province du Katanga est subdivisée actuellement du point de vue administratif en 5 districts, à savoir le District du Haut Katanga, dont le chef-lieu est Kipushi, le District du Haut Lomani avec Kamina, comme chef-lieu, le District de Lualaba, dont Kasaji est le chef-lieu, le District de Tanganyika avec Kalemie comme chef-lieu ainsi que le District de Kolwezi, dont la ville de Kolwezi est le chef-lieu. Tous ces districts sont appelés aux termes de la nouvelle Constitution, promulguée en 2006, à devenir des Provinces. Les 5 Districts de la Province du Katanga totalisent 22 territoires, dont les Districts du Haut Katanga et celui de Tanganyika sont les plus vastes du point de vue administratif avec chacun 6 territoires, tandis que le District de Kolwezi avec uniquement deux territoires est le plus petit. Suite aux différentes guerres dites de libération (1997-2004) puis au boom minier des dernières années, on a observé une croissance soutenue de la démographie dans les 3 villes de l'Hinterland minier du Katanga (Lubumbashi, Likasi et Kolwezi). Aujourd'hui, à elles seules ces trois villes totalisent près de 4 millions d'habitants, soit près de la moitié de la population totale de la Province (PNUD, 2009).

Le Katanga est exceptionnellement riche en ressources naturelles et concentre d'importants gisements de cuivre à haute teneur et de minerais associés tels que le cobalt, le zinc, le plomb. Parmi les autres minerais exploités, il y a l'argent, le cadmium, le rhénium, la platine, le manganèse, l'étain, le charbon, l'uranium. La ceinture de cuivre centrafricaine, située le long des frontières entre la RDC et la Zambie et entre la RDC et l'Angola au sud du Katanga, contient plus d'un tiers des réserves mondiales de cobalt (34%), ainsi que des quantités significatives de cuivre (10%), de nickel, d'uranium, d'argent et de plomb. Ces ressources sont concentrées dans le District du Haut-Katanga ainsi que dans les Villes de Lubumbashi, Kolwezi et de Likasi.

Figure 1. Carte de la RDC et de la Province du Katanga



L'histoire du Katanga moderne est inséparable de celle Gécamines. Cette dernière fut créée en 1966 en remplacement de l'Union Minière du Haut Katanga, groupe industriel minier belge établi au Katanga fondé en 1906 par la fusion entre une compagnie créée par Léopold II et Tanganyika Concessions Ltd, afin d'exploiter les richesses minérales de la région. La Gécamines est une entreprise publique de droit congolais, à caractère commercial et industriel. Elle appartient à 100 % à l'Etat congolais. L'étendue d'exploitation minière de la Gécamines couvre près 18.900 km², représentant la concession de cuivre et des métaux associés, et près de 14.000 km², pour la concession de l'étain et de métaux accompagnateurs, tels que le coltan. La zone d'exploitation minière de la Gécamines est subdivisée en trois groupes : le Groupe Ouest (Kolwezi), le Groupe Centre (Likasi) et le Groupe Sud (Lubumbashi). Les productions majeures de la Gécamines sont le cuivre, le cobalt, le zinc, le nickel et, accessoirement, l'uranium.

Pendant plus de 30 ans, la Gécamines a été le moteur de l'économie nationale, voire sous-régionale. Ses actifs évalués à 430 millions de dollars comprennent des installations industrielles et des infrastructures sociales dans les différentes villes du Katanga [B. RUBBERS (2006) : p. 117]. Elle était au moment de son âge d'or, après l'Etat congolais, le plus grand employeur de la RDC. Dans le cours des années 1960, elle emploie plus de 20.000 travailleurs et fait de la RDC le premier producteur mondial de cuivre et de cobalt jusque dans les années soixante-dix. En 1990, elle comptait plus de 30.000 agents, dont près de 4.000 cadres, sa contribution aux recettes budgétaires de l'état s'élevait à 42 % (après avoir atteint 66% en 1980) tandis qu'à elle seule elle représentait 85% des recettes d'exportation.⁶

⁶ World Bank, 2007, *Democratic Republic of the Congo Poverty and Social Impact Analysis Mine Sector Reform*, Environmentally and Socially Sustainable Development (Washington D.C.: World Bank).

Le personnel de la Gécamines et leur famille étaient bénéficiaires d'un système providence qui prenait en charge les frais d'études, les soins médicaux et assurait une protection sociale à tous les membres.⁷ D'autre part, une ration alimentaire leur était garantie. Les distributions de cette ration alimentaire étaient mensuellement assurées. La Gécamines nourrissait ainsi plus de 258.000 personnes (agents et membres de leur famille). Divers prêts étaient aussi accordés à taux préférentiels au personnel de la Gécamines et une prime de retraite lui était garantie. Tous ces avantages sociaux s'inscrivaient dans le cadre d'une politique sociale ayant pour finalité la stabilisation de la main-d'œuvre et l'amélioration de la productivité du travail.

Il faut toutefois noter ici que, sans minimiser l'importance de la Gécamines en termes de création de revenus et d'emplois, sa part dans la force de travail provincial est demeurée limitée puisqu'elle n'a pu offrir de l'emploi qu'à moins de 2% des actifs, soit environ 20.000 à 36.000 agents au plus fort de ses effectifs (1986). De même les emplois indirects ou induits, sans être négligeables, n'ont pas été suffisants pour changer radicalement la structure de la force de travail marquée par une prédominance de paysans évoluant dans une économie essentiellement agricole et d'autosubsistance.

Mais la province de Katanga a connu une transformation socio-économique profonde avec la dégradation catastrophique de la situation de la Gécamines à partir des années 1980. Aux temps forts de la gloire de la Gécamines, la politique sociale mise en œuvre par cette entreprise a de manière plus ou moins efficace prémuni sa main d'œuvre de la crise qui frappait l'ensemble de l'économie congolaise. La crise de cette politique sociale au cours de la seconde moitié de la décennie 1980, puis son effondrement spectaculaire durant la décennie 1990 et dans la première moitié des années 2000, a plongé des centaines de milliers de personnes (travailleurs et ceux dépendants financièrement d'eux) dans la précarité, l'insécurité et la pauvreté.

En 1965, à la veille de sa nationalisation, l'UMHK produisait approximativement par an 300.000 tonnes de cuivre, 10.000 tonnes de cobalt et 60.000 tonnes de zinc. Entre les années 1970 et 1980, la production de cuivre dépasse les 400.000 tonnes de cuivre par an et celle de cobalt, entre 5.000 et 17.000 tonnes par an. Vers la fin des années 1980, le déclin de la Gécamines fut précipité par une série de problèmes (notamment l'effondrement des mines souterraines de Kamoto à Kolwezi, la vétusté de son outil de production, le manque d'investissement dans le renouvellement de l'outil de production, l'affectation irrationnelle des ressources de l'entreprise, etc.). Dans ce contexte très défavorable, la crise politico-économique et l'évolution à la baisse du cours du cuivre ont accéléré l'effondrement de la Gécamines. La production du cuivre, le principal produit de la Gécamines est ainsi passé de 465.000 tonnes au prix de 2.855 US\$ par tonne en 1990 à 19.000 tonnes au prix de 1.800 US\$ par tonne en 2002 puis à 9.105 tonnes au prix de 1.859 US\$ la tonne en 2003. Dans le même temps, la productivité par agent passait de 14,4 tonnes par agent en 1990 à 0,8 tonne par agent en 2002 et 0,7 tonne par agent en 2003.⁸

Le Katanga qui avait été la province la plus riche du pays se retrouve alors avec des indicateurs sociaux en forte baisse. La malnutrition s'est aggravée dans le bassin minier au cours des années 1990 et début des années 2000 suite aux pertes d'emplois à la Gécamines et à la baisse drastique de la principale source de revenus qui est le secteur minier. Malgré

⁷ Voir la remarquable thèse de doctorat de Didier Kilongo sur la Gécamines publiée en 2010 : *Dynamique populaire et territoriale dans le cas des cités ouvrières de la Gécamines* (Louvain-la-Neuve : PUL).

⁸ World Bank, 2007, op. cit..

la chute brutale de sa production, la Gécamines a cependant tenté pendant plusieurs années de maintenir le même niveau d'engagement à l'égard de son personnel restant en matière de services sociaux, provoquant un endettement colossal pour l'entreprise. La dette financière totale de l'entreprise en 2003 se montait à 800 millions USD et à cela il fallait ajouter 420 millions USD d'impayés à ses fournisseurs (compagnie des chemins de fer, d'électricité, des eaux, etc.) et 100 millions USD de salaires/retraites impayés à ses travailleurs. Cette situation rendait la Gécamines incapable : i) d'investir pour renouveler son appareil de production, accélérant encore plus la chute de la productivité ; ii) de remplir ses obligations vis-à-vis de ses employés, notamment les salaires et les soins médicaux. Elle doit dès lors réduire massivement son personnel qui est d'environ 12.000 travailleurs au début des années 2000 contre près de 30.000 dix ans avant. De plus, au cours des dernières années, la Gécamines n'a pas été en mesure de mobiliser les ressources nécessaires au fonctionnement de ses services sociaux et s'est trouvée dans l'incapacité de répondre aux attentes des agents et de leur famille. Ces services sociaux, en particulier les écoles, ont soit disparu, soit vu la qualité de leurs prestations se dégrader sans pouvoir bénéficier des appuis des programmes gouvernementaux ni de ceux des bailleurs de fonds du fait de leur caractère privé en tant que services de la Gécamines. Cette situation a contribué sérieusement à accentuer les graves problèmes de chômage et d'insécurité alimentaire déjà vécus par les populations de cette partie de la province réduisant l'apport calorique de 2.300 calories par personne et par jour dans les années 1990-1992, à près de 1.500 calories au début des années 2000 tandis que plus des 2/3 de la population de l'Hinterland minier du Katanga vivaient avec moins de 1\$ par jour (PNUD, 2009).

2.2. La situation avant la crise financière mondiale (2003-2008)

Dans le cadre de sa stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR),⁹ le Gouvernement a formulé en 2006 des politiques de consolidation des secteurs porteurs de la croissance. Au premier plan de ceux-ci, on retrouve le secteur minier auquel le DSCR attribue un rôle majeur de soutien au développement économique et social de la RDC. L'industrie minière est présentée comme pouvant réduire la pauvreté de diverses manières, essentiellement grâce aux revenus générés par l'activité minière et par la création d'activités industrielles en amont et en aval du secteur minier. L'injection des capitaux privés, la relance de la production et l'amélioration de la gestion constituent les éléments fondamentaux de cette politique pour le secteur minier. Dans le cadre de cette politique de relance de l'économie, une nouvelle loi minière a été promulguée (Loi N°007/2002 du 11 Juillet 2002 portant code minier et décret N°038/2003 du 26 Mars 2003 portant règlement minier) et des structures pour permettre une bonne application de ce code ont été mises en place (cadastre minier, cellule de planification minière, etc.).

La nouvelle loi se veut attractive pour les investisseurs privés étrangers compte tenu de l'environnement mondial et des bénéfices économiques et fiscaux qu'elle offre. Pour y parvenir, plusieurs actions sont menées notamment : (i) le renforcement des capacités de gestion des entreprises œuvrant dans le secteur pour une meilleure exploitation des substances précieuses et la promotion d'une industrie minière compétitive ; (ii) la vulgarisation du code minier, du règlement minier et autres lois ; (iii) le renforcement des capacités du SAESSCAM¹⁰ pour l'encadrement et la promotion des exploitants de la petite

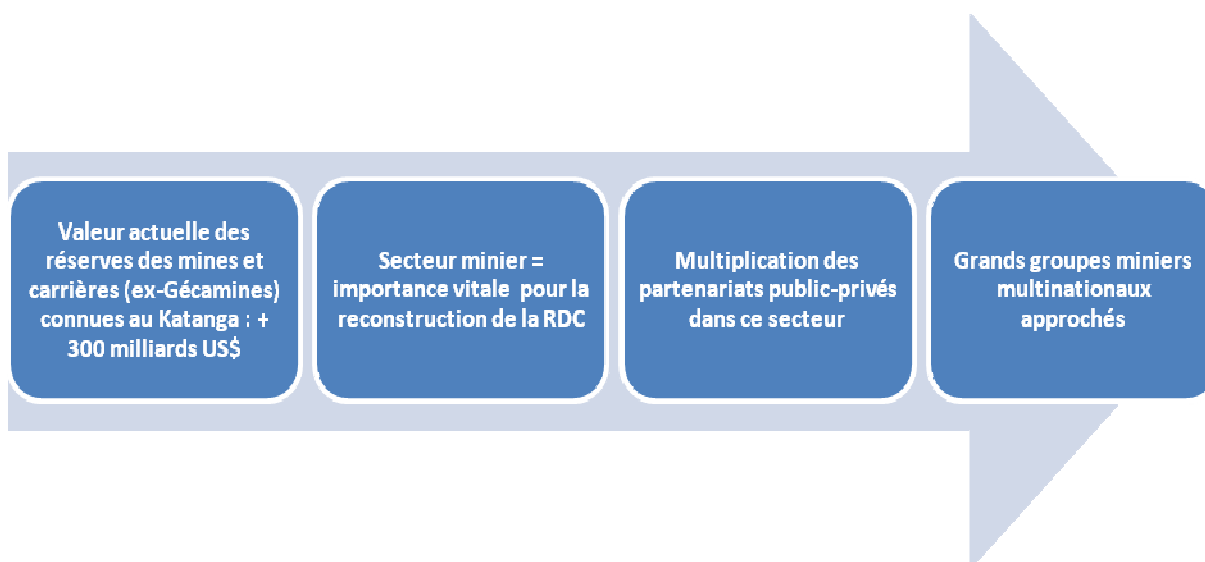
⁹ Document de Stratégie de la Croissance et de la Réduction de la Pauvreté publié en juillet 2006.

¹⁰ Le SAESSCAM est un service public à caractère technique doté d'une autonomie administrative et financière. Il est placé sous la tutelle du ministère des mines.

mine ; (iv) l'encouragement et la promotion des micro crédits en faveur des artisans et exploitants de la petite mine ; (v) en ce qui concerne la GECAMINES, la finalisation de l'audit des partenariats pour permettre l'adoption de la stratégie définitive de restructuration; (vi) l'opérationnalisation la commission de validation des titres miniers et (vii) la finalisation de l'audit opérationnel du CAMI (Cadastre Minier) pour mettre en marche sa restructuration.

Avec l'adoption du code minier et la libéralisation de ce secteur, deux groupes principaux d'acteurs économiques ont bénéficié des droits d'exploitation minière : d'une part, les exploitants privés industriels et semi-industriels et, d'autre part, les exploitants artisanaux, communément appelés « creuseurs artisanaux ». Dans la Province du Katanga, l'application du Nouveau Code minier, renforcé par le règlement minier de 2003, a mis fin entre autres au monopole de la GCM, l'obligeant de facto, à signer des contrats de partenariat avec des sociétés étrangères aux capitaux privés¹¹ et de céder quelques sites abandonnés¹² aux exploitants miniers artisanaux. L'originalité du code minier, c'est qu'il a reconnu l'accès aux ressources minières à un troisième type d'acteur que sont les « creuseurs artisanaux » afin d'assurer l'accès à un revenu et à un emploi à une force de travail inemployée ou sous-employée. Toutefois, malgré la volonté d'encadrer le secteur minier artisanal et de promouvoir sa structuration, le secteur minier artisanal demeure caractérisé par un déficit très important en termes d'emplois décents.

Figure 2. Stratégie du Gouvernement vis-à-vis du secteur minier

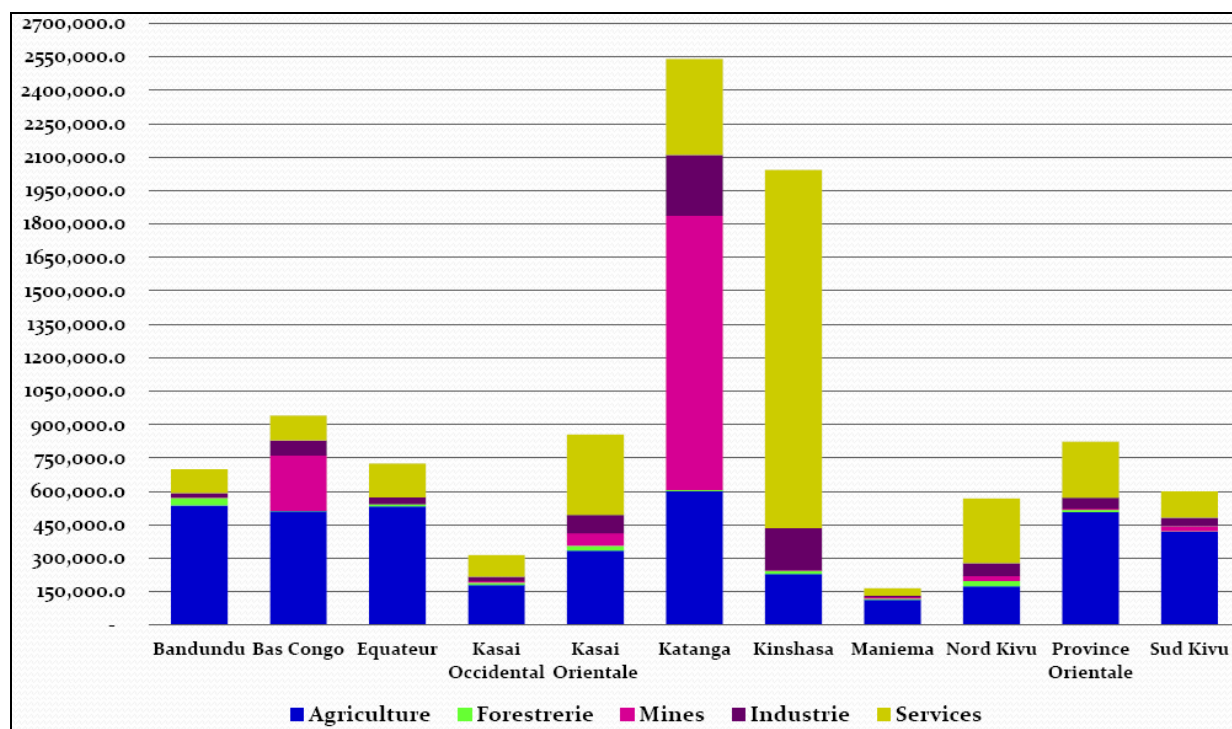


¹¹ De 1996 à ce jour, la Gécamines s'est engagée dans des opérations de cession et de signature de contrat de partenariat pour trouver une solution au problème épineux de son financement. Les plus importants contrats sont ceux signés avec les sociétés Freeport-McMoRan Copper & Gold Inc et Phelps-Dodge avec Tenke Fungurume Mining, Anvil Mining, First Quantum Minerals (FQM), Katanga Mining, Métorex avec Ruashi Mining, Forrest International, Chemaf, Kababankole Mining (KMC) et Boss Mining.

¹² Il s'agit des mines de Kalukuluku et Karuano pour le groupe Sud à Lubumbashi, Shamtumba, Karajipopo et Kampina pour le groupe Centre à Likasi et Tombolo pour le groupe Ouest à Kolwezi.

Dans ce nouveau contexte marqué, à partir de 2005, par la flambée des cours du cuivre, le Katanga a connu un boom minier considérable avec une croissance rapide de la production dans le secteur minier moderne et artisanal, un retour massif des IDEs, l'implantation d'entités de traitement dans le bassin minier et l'explosion du nombre de creuseurs artisanaux. A la veille de la crise financière mondiale, la Province du Katanga connaissait donc une forte croissance économique qui reposait sur des bases très fragiles du fait de sa forte dépendance aux exportations minières et la faible diversification de sa structure économique.

Figure 3. Structure économique des 11 provinces de la RDC (en millions de Francs congolais)



Source : D. Nintunze and B. Monthe Biyouidi, 2010.

2.2.1. Le Nouveau Code minier congolais : un nouveau cadre incitatif pour les investisseurs étrangers et les exploitations artisanales

Depuis l'époque coloniale, les ressources minières de la RDC n'ont cessé d'être un objet de convoitise. Cette situation avait amené le Congo Belge à légiférer sur la recherche et l'exploitation des substances minérales par le décret du 16 décembre 1910 tel que modifié et complété par le décret du 16 avril 1919 dans la Province du Katanga. Cette législation a été abrogée plus tard et remplacée par le décret du 27 septembre 1937 pour l'ensemble du territoire national. Ce décret est resté en vigueur jusqu'en 1967, année de la promulgation de la première législation minière du Congo indépendant par l'ordonnance loi n°67/231 du 3/05/1967. Cette dernière a été à son tour abrogée par l'ordonnance loi n°81-013 du 2 avril 1981 portant législation générale sur les mines et les hydrocarbures.

Il ressort de l'analyse objective de toutes les données statistiques des activités minières¹³ disponibles à ce jour, que le cadre législatif, fiscal, douanier et de change en vigueur après l'indépendance de la RDC a eu un impact négatif sur l'investissement dans le secteur minier avec des conséquences très néfastes sur la production minière et les finances publiques du fait du vieillissement de l'appareil productif et de la mauvaise gouvernance du secteur minier (Ndaywel E Nziem, 2006). Pour pallier à ces problèmes et répondre aux politiques de développement des institutions financières internationales (Banque mondiale et FMI) de relance économique par un recours massif aux investissements privés, le législateur a mis sur pied un Nouveau Code minier incitatif avec des procédures d'octroi des droits miniers ou de carrières objectives, rapides et transparentes ainsi qu'un régime fiscal, douanier et de change plus incitatif.

Au-delà des mesures pour assurer un environnement plus favorable aux investissements directs étrangers (IDEs) à travers la distribution de droits d'exploitation et de prospection à des multinationales étrangères, l'originalité de la politique du gouvernement congolais a été de prendre en compte le secteur minier artisanal dans ses réformes à travers: l'institution des zones d'exploitation artisanale, l'encadrement des exploitants miniers artisanaux, la commercialisation des substances minérales issues de l'exploitation artisanale et la transformation des produits miniers d'exploitation artisanale.

L'article 109 du titre IV du code minier institue la zone d'exploitation artisanale en ces termes :

«Lorsque les facteurs techniques et économiques qui caractérisent certains gîtes d'or, de diamant ou de toute autre substance minérale ne permettent pas d'en assurer une exploitation industrielle ou semi-industrielle, mais permettent une exploitation artisanale, de tels gîtes sont érigés, dans les limites d'une aire géographique déterminée en zone d'exploitation artisanale. L'institution d'une zone d'exploitation artisanale est faite par voie d'Arrêté du Ministre après avis de la Direction des Mines et du Gouverneur de la province concernée».

Le paragraphe 3 du même article précise :

«Un périmètre minier faisant l'objet d'un titre minier en cours de validité ne peut pas être transformé en zone d'exploitation artisanale. Un tel périmètre est expressément exclu des zones d'exploitation artisanale instituée conformément aux dispositions de ce chapitre».

Il en résulte que l'exploitation minière artisanale ne peut avoir lieu que dans les zones instituées à cet effet. Il est donc interdit de procéder à cette exploitation dans un périmètre couvert par un titre minier en cours de validité. A contrario, tant que la zone d'exploitation artisanale existe, aucun titre minier ne peut être octroyé aux tiers. Cependant, la Direction des mines peut à tout moment procéder aux travaux de prospection et de recherche dans cette zone. Il en est de même du groupement des exploitants miniers artisanaux qui peuvent, à titre exceptionnel, obtenir un permis de recherche dans ladite zone. En cas de découverte d'un gisement ne relevant pas de l'exploitation artisanale, le ministre des Mines procède à sa fermeture.

Selon l'article 111, les personnes physiques majeures de nationalité congolaise sont autorisées à exploiter artisanalement les substances minérales à condition d'obtenir la carte

¹³ Les notes de conjoncture de la Banque centrale (2002) montrent que les volumes d'investissements et de la production minière ont été plus importants dans la période allant de 1937 à 1966 comparativement à celle allant de 1967 à 1996. Il se dégage de ces données que 48 sociétés minières ont été opérationnelles pendant la période 1937-1966 contre 38 entre 1967-1996 et 7 dans la période après 1997.

d'exploitant artisanal auprès du Chef de Division Provinciale des Mines. Dans les zones d'exploitation artisanale, seuls les détenteurs des cartes d'exploitant artisanal en cours de validité pour la zone concernée sont autorisés à exploiter l'or, le diamant ou toute autre substance minérale qui est exploitable artisanalement. Le détenteur d'une carte d'exploitant artisanal doit respecter les normes en matière de sécurité, d'hygiène, d'utilisation de l'eau et de protection de l'environnement qui s'appliquent à son exploitation conformément à la réglementation en vigueur. Il doit indemniser les exploitants agricoles pour tout dommage engendré par son activité.

Les exploitants miniers artisanaux sont soumis à l'encadrement technique assuré par les services spécialisés (SAESSCAM) relevant du ministère des mines. Cet encadrement porte sur les modalités du respect du code de conduite environnemental, et du respect de règles de santé au travail et d'hygiène. Pour lutter contre la pauvreté et favoriser l'émergence, de la classe moyenne, les services spécialisés doivent inciter les exploitants miniers artisanaux à se regrouper en coopératives minières, en leur apportant l'assistance dans l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires pour cela. Cet encadrement se traduit, en outre, dans le choix, l'acquisition et l'utilisation des équipements de recherche et de transformation adaptés au type de gisement et de substances minérales, et dans la préparation des dossiers de demande des permis de recherche exceptionnelle.

Par ailleurs, il est institué un circuit de commercialisation des substances minérales d'exploitation artisanale qui va de l'exploitant minier vers les comptoirs agréés en passant par l'intermédiaire du négociant. Il découle de ce schéma que l'exploitant minier artisanal ne peut vendre son produit qu'au négociant, au comptoir agréé ou au marché boursier. Tandis que le négociant est autorisé à vendre son produit au comptoir agréé ou boursier. Seul le comptoir agréé est autorisé à exporter les produits achetés soit auprès de l'exploitant artisanal, soit du négociant, soit dans le marché boursier. Les exploitants artisanaux en règle sont autorisés à détenir et à transporter leurs produits d'exploitation artisanale à l'intérieur du territoire national sous réserve du respect de la réglementation sur le transport en ce qui concerne les substances minérales précieuses et semi-précieuses. Il est également admis que l'administration des mines accorde aux exploitants artisanaux agréés une autorisation spéciale de détenir ou transporter une quantité limitée de ces substances pour le besoin de leur métier.

Pour permettre aux exploitants miniers artisanaux de commercialiser les produits à grande valeur ajoutée, le Gouvernement encourage les exploitants miniers à les transformer localement. C'est ainsi que le Gouvernement fait bénéficier aux unités de transformation d'un régime fiscal et douanier préférentiel prévu dans le code minier.

Le fait que les Code et Règlement Miniers aient organisé un régime fiscal et douanier applicable à l'exploitation artisanale, c'est-à-dire aux exploitants artisanaux, aux négociants et aux comptoirs agréés, ne crée aucun caractère exclusif quant au paiement des autres impôts, taxes et droits divers. Autrement dit, les exploitants artisanaux, les négociants et les comptoirs agréés sont assujettis à tout autre impôt et prélèvements auxquels ils sont redevables, en dépit de l'existence d'un régime prévu dans la législation minière qui leur est applicable (article 538 du Règlement Minier).

2.2.2. Le boom minier dans la Province du Katanga de 2004 à 2008

De 2004 à 2008, le prix du cuivre a connu une progression fulgurante, triplant dans l'espace de deux ans. Après avoir progressé en moyenne annuelle de 61% en 2004, ils ont gagné près de 30% en 2005, pour dépasser les 4 500 \$/t fin décembre 2005, soit une progression de 1500 \$/t sur l'année. Après un accroissement très sensible de l'ordre de 86% en 2006, les prix ont augmenté en 2007 à un rythme relativement modéré, soit 6% jusqu'en septembre 2008 où le cuivre se vendait à près de 9000\$/t. Ce niveau record de prix ajouté

aux mesures incitatives du Nouveau Code minier ont fait que les grandes entreprises minières internationales,¹⁴ notamment asiatiques,¹⁵ se sont déployées au Katanga. En plus de ces investissements directs étrangers, des nationaux ont créé des dépôts de stockage, des fonderies et des sociétés de négoce exportatrices de minerais. Dopée par une hausse vertigineuse des prix des cours des métaux, l'exploitation minière a généré des revenus substantiels aussi bien pour les grands groupes miniers que pour les pouvoirs publics mais aussi pour les creuseurs artisanaux qui ont vu leur situation économique s'améliorer très sensiblement.

Figure 4. Evolution du prix du cuivre sur le marché international (London Metal Exchange)



Source : <http://www.zonebourse.com/LME-COPPER-CASH-16161>

A la montée des cours mondiaux, il faut ajouter aussi la politique du Gouverneur de la Province qui a cherché à améliorer le prix reçu par les creuseurs artisanaux et la valeur ajoutée des exportations de produits miniers (cuivre et Cobalt) avec un geste politique fort qui a attisé un marché déjà surchauffé. En effet, déplorant que le minerai ne soit pas transformé en concentré sur place, ce qui fournit travail et plus-value à la province, le gouverneur a suspendu temporairement les exportations de minerais bruts. Les échanges se sont arrêtés et les prix ont rapidement gagné quelques dollars. Entre 2005 et 2008, cinq mesures similaires d'interdiction ont été prises mais avec peu d'effets ; les Sud-Africains ayant continué à importer le cobalt par la route et à le raffiner chez eux avant de l'expédier vers la Chine qui en consomme en grande quantité pour fabriquer les piles au lithium.¹⁶

La ruée vers le secteur minier a permis de résorber une grande partie du chômage et du sous emploi dans la Province et d'atténuer les problèmes de violences urbaines qui y étaient

¹⁴ Notamment Freeport McMoran, Bhp Billiton, Anglo-America, Metorex.

¹⁵ Il s'agit surtout des chinois, des coréens et des indo-pakistanaïes : Plus de 237 entreprises asiatiques se sont implantées au Katanga durant cette période : entre autres Chemaf, Bazano, Somika, Huachin mining, etc.

¹⁶ Le Potentiel, Edition 4351 du Jeudi 05 Juin 2008.

associés. Par ailleurs, la création de nombreuses entreprises minières et les perspectives de revenus dans les mines artisanales ont eu un impact important sur les flux migratoires avec une intensification de l'exode rural dans la province et une explosion démographique liée à l'arrivée de nombreux travailleurs en provenance d'autres provinces. Le boom minier des années 2004-2008 a ainsi facilité l'émergence d'un embryon de classe moyenne locale largement dépendante des revenus miniers. Les retombées de cette manne ont été vite ressenties sur le plan socio-économique et alimentaire. L'antenne provinciale du PRONANUT (Programme national de Nutrition) signale que durant cette période l'apport calorique moyen dans l'hinterland minier était estimé à 2.200 calories par personne et par jour et dans le même temps, les autres paramètres de la sécurité alimentaire étaient tout aussi favorables.

Dans le contexte économique mondial marqué par la forte demande pour les matières premières et un contexte national marqué par un retour à la stabilité politique en RDC, le Katanga a fortement bénéficié d'un modèle de croissance tiré par le secteur minier et les IDEs qui s'est traduit par une phase d'industrialisation et d'amélioration du revenu des populations. Toutefois ce modèle de croissance est marqué par sa très grande vulnérabilité à l'évolution de l'économie mondiale comme nous allons le voir par la suite.

Avec la relance des activités minières entre 2004 et 2008, on a assisté à une croissance soutenue de la production minière et en premier lieu de Cuivre et de Cobalt. Il y avait 385 opérateurs miniers répertoriés en 2007, dont 323 personnes morales (84 %) et 62 personnes physiques (16 %). Au pic de cette phase de croissance, au printemps 2008, le gouvernement congolais avait octroyé 1.635 titres miniers et de carrières qui se répartissaient de la manière suivante:¹⁷

1. 1.337 permis de recherche (82 %),
2. 89 permis d'exploitation (5%),
3. 4 permis d'exploitation des rejets,
4. 10 permis d'exploitation de la petite mine (1 %),
5. 175 ARPC (Autorisations de Recherche des Produits des Carrières) (11 %),
6. 20 AECP (Autorisation d'Exploitation des Carrières Permanentes) (1 %).

Après l'interdiction d'exportation des minerais bruts, plusieurs usines de transformation ont été créées au Katanga telles que Ruashi Mining et Chemaf ; ce qui a entraîné une augmentation de la production et de la valeur ajoutée des exportations de substances minérales transformées.

Les investisseurs chinois sont notamment venus nombreux au Katanga pour bénéficier des opportunités offertes par le nouveau code minier qui libéralisait ce secteur et encourageait les investisseurs étrangers. Sur les 75 unités de traitement en fonction avant la crise, 60 étaient des unités chinoises. Ils se sont concentrés sur ce secteur d'activité car arrivant après les multinationales occidentales, ils n'ont pu avoir accès aux meilleures concessions minières.¹⁸ De ce fait, leurs lignes de production sont alimentées par la production des creuseurs artisanaux et leur rentabilité dépend des cours mondiaux des

¹⁷ Les données qui seront présentées dans cette section relative à la situation de la Province du Katanga proviennent de l'exposé du Ministre Provincial des Mines et Affaires Foncières, présenté à Kinshasa, ce 9 avril 2009, lors la Table Ronde sur l'impact de la crise financière au secteur minier en RDC.

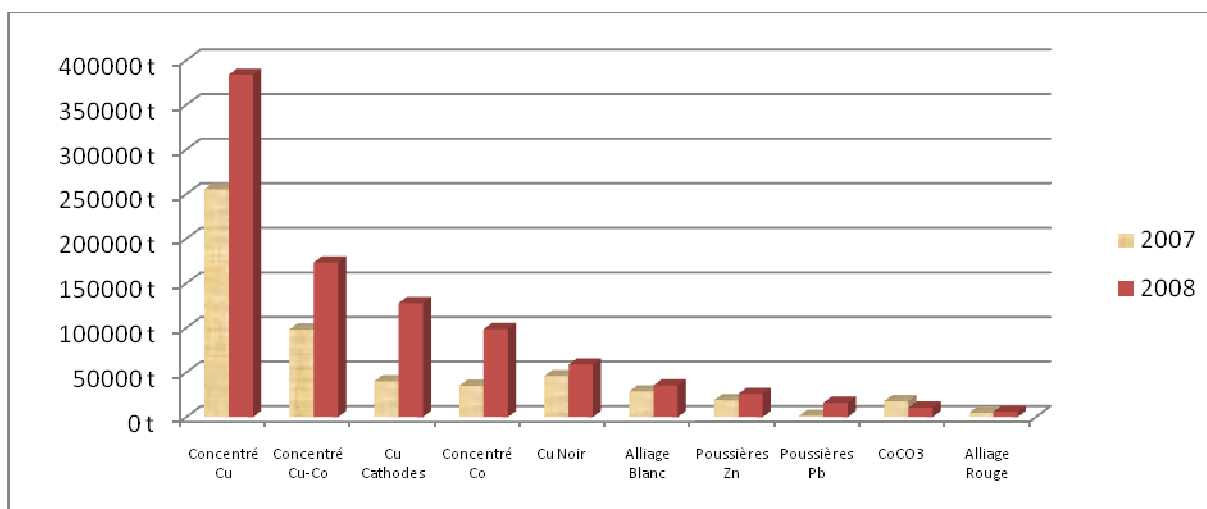
¹⁸ ACIDH, 2010, Chinese private and public investment in the mining sector in Katanga (Kinshasa: ACIDH).

métaux. Cette situation explique pourquoi une grande partie des unités de traitement ont fermé brusquement au début de la crise avec l'effondrement des cours.

Globalement, cette phase de croissance s'est traduite par :

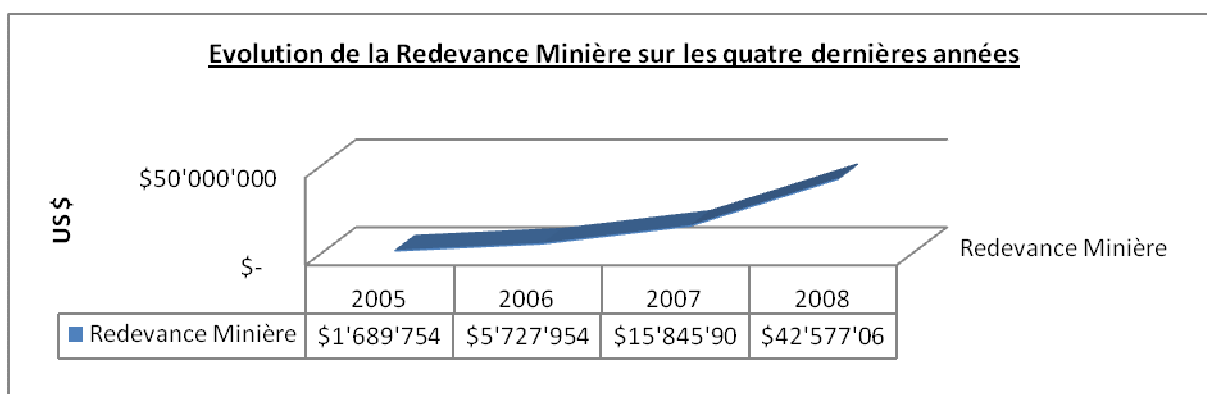
1. L'Augmentation de la production, de la valeur des exportations (hausse des cours mondiaux) et de la valeur ajoutée des exportations grâce aux unités de traitement. Toutefois, il faut noter ici le manque de transparence de nombreuses entreprises minières quant à leurs résultats. Un rapport récent du Comité Economie et Finance du Sénat dirigé par le Professeur Mabi Mulumba dénonce les nombreuses fraudes dans le secteur minier et notamment au Katanga où seulement 6 entreprises minières sur les 237 en activité publient régulièrement leurs statistiques de production (ACIDH, 2010 : 22). Cette situation est source d'évasion fiscale et de pertes de recettes importantes au niveau national et provincial.

Figure 5. Tonnage exporté : exercice 2007 et 2008



2. L'accroissement important des recettes issues de la fiscalité et de la parafiscalité. L'évolution très significative de la redevance minière sur les trois dernières années en est une bonne illustration comme le montre la figure ci-dessous

Figure 6. Evolution de la redevance minière 2005-2008



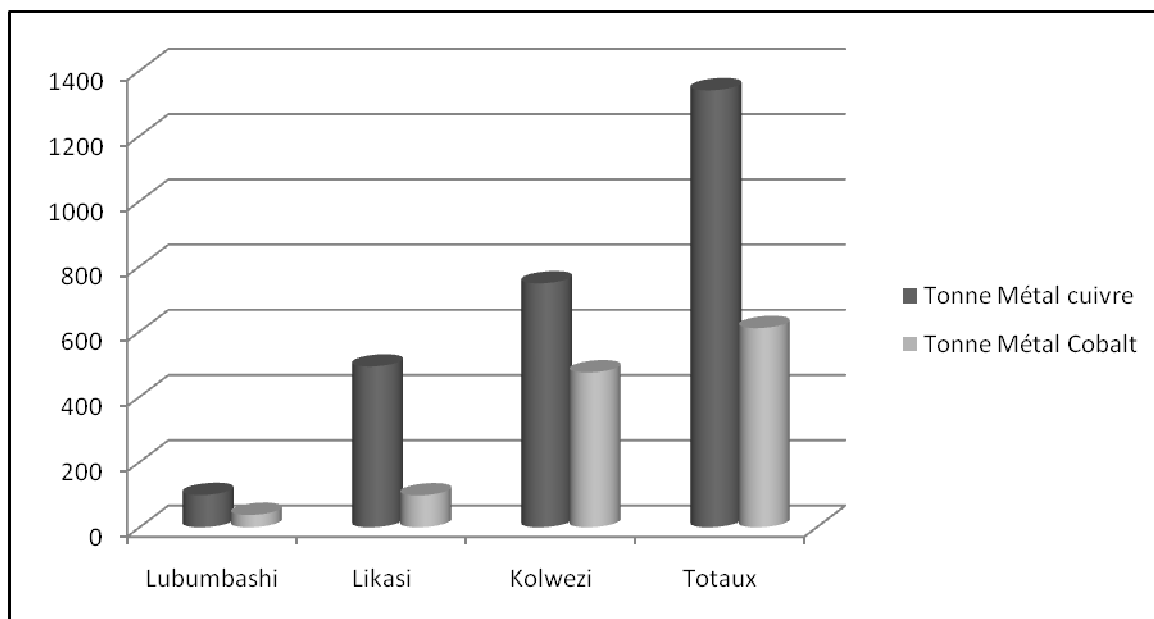
L'augmentation de l'emploi dans le secteur moderne au sein des entreprises minières (recrutement important d'employés permanents et non permanents ; estimé à près de 30.000 emplois) et dans les entreprises publiques et privées liées au secteur moderne : Des nombreux emplois indirects, estimés à 25.000 auraient été créés, sous forme de sous-traitance, contractée dans la phase de la construction métallurgique ou dans le domaine de transporteurs routiers, transporteurs aériens, camionneurs et convoyeurs, agence en douane, commerce général, service de banque, etc. Les sociétés minières étant aussi toutes consommatrices de services publics, comme la fourniture du courant électrique SNEL, de l'eau (Régideso), Ofida, OCC, toutes ces dernières entreprises publiques ont ressentis les effets positifs de cette croissance de l'activité minière dans la Province du Katanga.

3. Le boom minier miniers a poussé des foules hétéroclites – allant de personnes désœuvrées aux paysans en passant par des universitaires sans emploi - vers les mines artisanales, attirées par des rêves de fortune et de gain rapide et profitant ainsi des mesures libératoires du Nouveau Code minier. Le fait de donner un caractère officiel à l'activité minière artisanale, jadis pratiquée de manière clandestine, était une mesure salubre de survie pour un nombre important de personnes à la recherche d'une activité rémunératrice (Plan minier, 2005). Ces creuseurs artisanaux ont non seulement occupé les zones désignées d'exploitation artisanale mais aussi des carrières et mines de la GCM et des entreprises privées. L'exploitation artisanale des mines au Katanga a ainsi pris une très grande ampleur. Cette activité au moment du boom minier mobilisait près de 250.000 creuseurs artisanaux et 130 négociants identifiés. En 2004, le nombre de creuseurs n'était alors que de 60.000.¹⁹

Aucun service provincial, ni la Gécamines ne sont en mesure de fournir des statistiques fiables de production de l'exploitation minière artisanale. Il existe au total 106 sites artisanaux actifs dans la Province du Katanga répartis sur 17 localités et collectivités. 57 d'entre eux se situent sur l'axe minier Lubumbashi-Likasi-Kolwezi et les 49 autres dans le Nord Katanga.

¹⁹ Chiffre cité dans le rapport final du séminaire sur « L'exploitation minière artisanale au Katanga », 22-23 juin 2004 organisé par le COPIRED, p.23.

Figure 7. Distribution de la production artisanale du cuivre et du cobalt au Katanga



Source : SAESSCAM/KATANGA (2008)

La Gécamines elle-même, faute de moyens matériels appropriés, recourt, pour alimenter ses installations industrielles, à des entreprises aux capitaux étrangers (BAZZANO, SOMIKA et CHEMAF) qui profitent de contrats dits de "collaboration" anormalement juteux qui les rémunèrent en nature par la cession de la moitié de leur production dont la quantité n'est ni correctement ni suffisamment contrôlée par la Gécamines. De plus, de nombreuses entreprises privées, partenaires de la Gécamines ou bénéficiaires de titres miniers octroyés par le Ministère des mines, faute de mobiliser les investissements promis, incitent à l'exploitation artisanale sur des concessions destinées à une exploitation industrielle. C'est le cas de CHEMAF, Congo Minerals, SMKK et tant d'autres identifiés et non identifiés. Les détenteurs de titre de comptoir d'achat des substances minérales d'exploitation artisanale aménagent des bureaux d'achat et des hangars de stockage loués ou achetés autour des concessions de la Gécamines d'où ils achètent les produits offerts par des exploitants artisanaux ou le travail des enfants est fortement présent. Ces comptoirs sont les grands gagnants de la nouvelle organisation de production minière, prélevant la part la plus importante de la valeur créée au détriment de l'amélioration du pouvoir d'achat des creuseurs artisanaux.

Les "creuseurs" travaillent en équipes (5-10 personnes) pour extraire le minerai de cobalt et cuivre acheté par des "négociants" qui le revendent à des métallurgistes. La chaîne de valeur laisse une infime part du prix du minerai à ceux qui l'extraient. En outre, le manque de connaissances techniques entraîne une faible productivité du travail et de faibles revenus. Les services de l'inspection du travail n'ont pas les moyens d'influer réellement sur les conditions de travail et d'emploi, sur la sécurité et la santé, surtout dans les activités artisanales. Tout en comprenant le rôle qu'ils pourraient jouer pour soutenir la croissance économique par la justice sociale et en étant déterminés à fournir conseils et assistance en vue d'améliorer les conditions de travail, les inspecteurs du travail manquent souvent de qualifications, de moyens de transport et des autres moyens de travail indispensables au bon fonctionnement de leurs tâches. Le programme BIT/PRODIAF a fourni fin 2005 une première session de formation en médiation. Les moyens de fonctionnement restent néanmoins largement insuffisants et leurs traitements sont très bas. Le Ministère des mines

envoi des inspecteurs dans les principaux sites d'extraction, mais les questions relatives aux conditions de travail et d'emploi sont traitées par les inspecteurs du travail.

Si lors du boom minier les revenus étaient plus élevés dans les mines artisanales que dans l'agriculture ou dans une bonne partie de l'économie informelle urbaine, cette dimension économique ne doit pas faire oublier les conditions de travail et de vie dramatiques des creuseurs et de leur famille sur les sites des mines artisanales. Telles sont les caractéristiques de ces zones :

1. Une forte concentration d'une population jeune (âge moyen de 22 ans) et socialement très diversifiée (certains creuseurs sont universitaires), la plupart sont mariés et ont sept personnes à charge en moyenne, une forte présence d'enfants dans les puits d'extraction (les attaquants) et autour des puits (les salisseurs) surtout dans les mines de Kolwezi. Les individus sont fortement mobiles et ont su s'adapter à leur environnement de travail. Bien souvent, leur implantation temporaire au sein de communautés provoque des réactions et des impacts sociaux négatifs. On peut citer, entre autres, un effondrement de la cellule familiale; une augmentation de la polygamie, du phénomène de prostitution, une consommation excessive d'alcools et de drogues diverses.
2. Un faible revenu à cause du comportement prédateur des comptoirs d'achat, de la faible productivité du travail du fait de sa non mécanisation (creusage des puits profonds et trop dangereux, ramassage et grattage dommageable pour la reprise d'une exploitation industrielle).
3. Un déficit grave d'emplois décent marqué par la non contractualisation du travail, le travail des enfants, l'absence de dispositif de protection sociale de base et des conditions d'extrême dangerosité avec des travailleurs œuvrant sans protection, dans des puits non étayés et non ventilés, en s'éclairant à la bougie et aux torches. Les accidents de travail mortels sont élevés dans les mines artisanales. Faute de moyens, l'inspection et la médecine du travail ne sont quasiment pas présents sur les sites des mines artisanales et beaucoup de ces accidents ne sont pas répertoriés ; pour les seuls enregistrés, on constate que le nombre d'accidents mortels était de 82 en 2007 et de 46 en 2008 (SAESSCAM/KATANGA, 2008).
4. Les femmes sont obligées de travailler afin de compléter les revenus précaires de la famille et sont confinées dans des tâches difficiles et peu rémunérées se résumant bien souvent à la fourniture de services de proximité, tels que le commerce, ou l'approvisionnement mais aussi à la prostitution.
5. Les conditions de vie autour des mines artisanales sont loin d'être acceptables car les trois quart des ménages creuseurs artisanaux n'ont pas accès à l'eau potable et à l'électricité. Ils doivent faire face aussi à l'absence d'installations sanitaires convenables tandis que leur accès aux services de santé et d'éducation est limitée.
6. Le paludisme et le VIH Sida sont très répandus, l'hémorroïde a élu domicile dans les sites d'exploitation artisanale en plus de la radioactivité et des maladies pulmonaires. La quasi totalité des creuseurs se soigne avec des plantes médicinales traditionnelles ; la prostitution est très répandue et constitue un riche terrain pour l'expansion des MST.

7. Des dégâts environnementaux importants avec la pollution des nappes phréatiques, la déforestation et l'atteinte à la biodiversité; la destruction des repères topographiques, l'écroulement des gisements, etc.
8. L'absence de contribution au budget provincial de l'activité minière artisanale.²⁰

2.2.3. *Structure du tissu productif Katangais*

L'histoire de l'évolution de l'industrie katangaise est étroitement liée à celle de l'industrie minière et, en particulier, à celle de l'Union Minière du Haut-Katanga devenue par la suite la Générale des Carrières et des Minières (Gécamines). L'exploitation minière a été le moteur de l'émergence d'une base industrielle et, notamment, d'une industrie manufacturière pour les biens de consommation dans la Province du Katanga.

La plupart des industries de la Province sont concentrées dans le Sud de la Province, c'est-à-dire essentiellement dans les districts de Kolwezi et du Haut-Katanga, tandis que le Nord de la Province est plus orienté vers l'agriculture et la pêche. Les industries dont il va être question dans la présente section sont essentiellement localisées dans les deux districts du Sud du Katanga.

L'Union Minière du Haut-Katanga (UMHK), en tant que grande entreprise minière, a toujours été entourée par des PME et des grandes entreprises. Certaines d'entre elles furent créées par des capitaux privés, d'autres sont le fruit d'une coopération entre l'UMHK et les capitaux privés et d'autres encore ont été créées par l'UMHK, elle-même, toutes pour être prioritairement à son service. Parmi les entreprises créées avec une participation de l'UMHK, on peut citer la Société Métallurgique du Katanga (METALKAT) à Kolwezi créée en joint-venture avec les usines de zinc belges, tandis que le Chemin de Fer (Compagnie du Chemin du Fer, Benguela Railway Co, le Chemin du fer du Bas-Congo au Katanga (BCK) font partie des sociétés privées, créées pour acheminer les produits miniers vers les différents ports africains à destination de la Métropole. C'est également le cas des savonneries, des huileries, des industries textiles qui ont vu le jour grâce à la demande de l'UMHK ou de ses travailleurs. Parmi les entreprises appartenant à l'UMHK, mais jouissant d'une certaine autonomie de gestion, on peut citer les différentes centrales hydroélectriques fournissant l'énergie électrique indispensable au traitement des minerais : la Centrale de Bia, la Centrale de Francqui, et la centrale Delcommune, la Centrale le Marinel. L'UMHK a créé des Câbleries et Laminoirs (Latrecia) et les Minoteries de Kakontwe pour faire face aux contraintes de consommation interne. Cette intégration fut renforcée durant la seconde guerre mondiale qui coupa l'approvisionnement en consommables et autres intrants de l'UMHK en provenance de la Métropole. C'est ainsi qu'une politique consciente fut menée par les autorités coloniales pour promouvoir le tissu industriel local. Le Quartier Industriel de Lubumbashi dans lequel ont été concentrées toutes les PME et grandes entreprises œuvrant pour les différents besoins de l'UMHK puis par la suite de la GCM est le résultat de cette politique.

La particularité du paysage industriel katangais au moment de l'âge d'or de la Gécamines est le haut niveau d'intégration des PME provinciales à la grande entreprise minière à laquelle elles étaient liées soit directement en tant que fournisseurs de services et/ou des consommables, soit indirectement en tant que fournisseurs en biens de consommation pour les familles Gécamines. Après l'accession du Congo à l'indépendance

²⁰ Le budget provincial du Katanga indique l'absence quasi-totale des recettes fiscales provenant de l'exploitation minière artisanales durant les trois dernières années.

(1960), et la nationalisation du capital de l'Union Minière du Haut-Katanga et des toutes les grandes entreprises congolaises, le Gouvernement congolais fit recours à la Gécamines pour financer le budget public et développa un mode de gouvernance clientéliste qui contribua grandement à alourdir la charge sociale de la Gécamines avec un personnel qui passa de 11.136 agents en 1936 à 26.211 agents en 1996, alors que dans le même temps la production par travailleur passait de 1.126,6 tonnes de cuivre par an en 1936 et 38,8 tonnes en 1996. En plus de ce personnel que l'on peut qualifier de pléthorique, la Gécamines a été chargée par l'Etat congolais des obligations d'assurer non seulement ses propres écoles et hôpitaux, mais également des hôpitaux publics qui connurent des problèmes à la suite d'une mauvaise gouvernance. Avec une telle charge et suite aux ponctions financières régulières de la part des Gouvernants, la Gécamines s'effondra. L'incapacité de la Gécamines à honorer les factures des fournisseurs a eu un effet très négatif sur la cartographie industrielle katangaise. Beaucoup des PME dépendantes principalement de la Gécamines firent faillite, d'autres traversèrent une terrible période de crise. C'est ainsi qu'une grande partie de ces dernières fermèrent progressivement leurs portes ; entraînant le Katanga dans un processus de désindustrialisation.

Dans la Province du Katanga, le gros des entreprises du secteur minier s'est orienté vers l'exploitation minière de seconde catégorie, c'est-à-dire celle des rejets de la Gécamines (Ruashi Mining, Chemaf, KMP, ...). Les investissements consentis diffèrent naturellement selon la catégorie de l'exploitant minier avec à chaque fois des implications sur l'emploi (en termes de quantité et de qualité), comme on le verra tout le long de cette étude. Les exploitants artisanaux n'ont presque pas consenti d'investissements : ils commencent toujours par le ramassage des minerais dans les anciennes carrières abandonnées de la Gécamines et finissent par le creusage avec des bèches et pioches, tandis que les exploitants miniers des rejets reçoivent les minerais des creuseurs qu'ils raffinent dans leur four ; les fours constituant leur seul investissement consenti. De leur côté, les exploitants miniers de carrières ont consenti des gros investissements dans la construction d'usines modernes de traitement.

Actuellement la cartographie industrielle non minière du bassin minier katangais se présente comme suit :

Les industries textiles

Les industries textiles katangaises n'ont pas résisté aux ravages de la concurrence mondiale dans un contexte de mondialisation accélérée qui a entraîné la faillite des entreprises locales. Les productions étrangères, et principalement chinoise, aux prix plus concurrentiels et s'adaptant rapidement aux besoins locaux (offre des pagnes et tissus prisés par les Congolaises), se sont imposées aux consommateurs congolais. L'entreprise Sintexkin, installée à Lubumbashi a dû fermer ses installations par suite non seulement des difficultés conjoncturelles auxquelles elle a fait face, mais surtout à cause de la concurrence en provenance des entreprises chinoises. Au Nord du Katanga, la société FILTISAF a dû également arrêter sa production, cette fois-ci par le fait des pillages perpétrés par les armées ruandaises et burundaises qui ont emporté une partie des installations de production pendant les années de partition de fait du Congo. Actuellement, il n'y a qu'une PME dans ce secteur, la société DIANA qui fabrique de la lingerie à Lubumbashi.

Les industries du papier et les imprimeries

Il n'existe pas au Katanga une industrie de production de papier. On trouve à Lubumbashi néanmoins quelques PME de la filière papier. Ces dernières produisent, par exemple, du papier hygiénique. On rencontre quelques imprimeries, produisant des cahiers, des facturiers, des blocs-notes... des articles de bureaux. Les plus importantes de ces imprimeries étant l'Imprimerie de la société Missionnaire de Saint Paul et celle des Salésiens de l'Institut Salama, institut formant également les imprimeurs que l'Hôtel de Monnaie de la RDC emploie.

Les industries chimiques

Les quelques PME œuvrant dans ce secteur fabriquent de la mousse pour matelas, des ustensiles de ménage en plastiques (gobelet, assiettes, seau, bidon, sachet...), des chaises, poubelles, tanks d'eau en plastiques, etc. Quelques unes de ces entreprises produisent de la peinture, de l'oxygène, de la glace, du savon en bloc et en poudre. On rencontre aussi des PME produisant des bougies et d'autres qui emballent les produits cosmétiques (Joliety Comestics).

Les industries du cuir

Quelques PME fabriquent localement les chaussures en cuir, mais elles font face à une forte concurrence des chaussures de seconde main en provenance d'Europe, écoulées à bas prix sur le marché local. La plupart des PME de fabrication de chaussures se trouve localisée dans le bassin minier, tandis que quelques autres sont situées dans le District de Tanganyika, spécialement à Moba au bord du Lac Tanganyika du fait de la proximité avec un plateau où est pratiqué l'élevage.

Les industries du bois

Quelques PME évoluent dans la production du bois, il s'agit des scieries qui vendent les planches et autres bois utilisés surtout dans la construction. Ces PME sont en majorité localisées dans les grandes villes, mais également dans la partie nord de la Province, dans la région forestière. Les menuiseries qui fabriquent des chaises, portes, fenêtres, etc. sont situées presque partout dans le bassin minier.

Les industries minières

Aux cotés des grandes multinationales d'exploitation minière (TFM, FGM, Forrest, etc.), la Province a connu depuis 2003, avec la libéralisation du secteur minier, une prolifération de PME dans ce secteur. Il y a les sociétés dites de « négoce », d'achat, de traitement, de fonte et d'exportation des minerais bruts de cuivre et du cobalt (hétérogénite)²¹ localisées dans les centres urbains et tout au long de la route sur l'axe Lubumbashi-Likasi-Kolwezi. Cette hétérogénite extraite de manière artisanale est achetée auprès des négociants (intermédiaires) ou directement chez les creuseurs par ces sociétés de négoce, dont nombre d'entre elles sont détenues et gérées par des investisseurs étrangers, notamment des Indiens, Chinois et Libanais. Ces sociétés exportent ces minerais, à l'état brut ou après un léger traitement pour la production de l'alliage du cobalt. Le transport se fait par route vers la Zambie, l'Afrique du Sud ou la Tanzanie, d'où les produits sont acheminés vers d'autres pays, principalement vers la Chine. Avec le boom connu dans ce secteur entre 2004 et 2008, certaines PME ont fonctionné dans des maisons d'habitation avec des fours pyro-métallurgiques de fortune entraînant des conséquences néfastes sur l'environnement et la santé.²² Ces PME minières se ravitaillent essentiellement des creuseurs artisanaux et évoluent à coté des grandes entreprises minières.

²¹ Le terme d'hétérogénite désigne le minerai de rejets non traité pouvant contenir plusieurs minerais : cuivre, cobalt, or ...

²² Par suite de la demande très élevée du cuivre sur le marché mondiale, il a été profitable de produire après ramassage des minerais sous forme brute (hétérogenite) à moindre coût d'investissement avec tous les risques y afférents sur la santé (risque d'intoxication par le gaz qui s'en dégage).

Les industries mécaniques et métalliques

On rencontre à Lubumbashi des PME de transformation des métaux, comme la Fondaf, Latreca (production des câbles électriques), des PME produisant les clous, des râtaux, des bèches, des brouettes, du matériel aratoires, quelques PME fabriquent des wagons pour la SNCC et fournissent du matériel de construction. C'est le cas de le dire MECELCO pour le wagon et CIMENTKAT, installée à Lubudi pour la production de ciment. A Fungurume, TRABECO produit les traverses en béton pour le chemin de fer, tandis qu'à Kalemie, il existe une autre cimenterie fournissant du ciment. A ces unités économiques, il faut ajouter les ferronniers qui fabriquent les lits, les fenêtres, portes, chaises, charpentes métalliques, etc.

Les banques et les assurances

Depuis le boom économique et la libéralisation du secteur bancaire, on assiste à la création, la revitalisation ou l'implantation des nouvelles banques essentiellement à capitaux privés et internationaux.

Le secteur agroalimentaire

Les PME de l'industrie agro-alimentaire jouent un rôle très important dans la Province du Katanga, non seulement en termes d'emplois mais aussi en termes d'opportunités de diversification de la structure économique qu'elles offrent dans un environnement marqué par une importation massive des biens de consommation et le sous développement de filières agricoles potentiellement créatrice de revenu et d'emplois en dehors du secteur minier. Les MPMes qui ont comme objet la transformation, l'exploitation et le conditionnement des produits agricoles en denrées alimentaires destinées à la consommation humaine et animale sont classées dans cette catégorie.

Dans l'hinterland minier du Katanga, Lubumbashi a toujours été la ville la plus industrielle du fait de ses nombreuses usines de transformation agro-alimentaire : huileries, textiles, brasseries, savonneries, minoteries, biscuiteries, etc. dont les produits étaient distribués aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la province. Les archives de la Gécamines indiquent qu'une bonne partie de ces entreprises de transformation ont été soutenues à leur création. Aujourd'hui beaucoup d'entre elles n'ont pas survécu aux premiers signes de la faillite de la Gécamines (1988-1989). A cela, il faut ajouter les conséquences de l'instabilité sociopolitique des années 1990 qui avait entraîné les pillages et la fermeture de la quasi-totalité des petites et moyennes entreprises de transformation des produits agricoles. Cette situation a été à la base de l'intensification des importations de produits alimentaires dans les années 1992-95.

Néanmoins, quelques entreprises de transformation agro-alimentaire ont réussi à se maintenir. Il s'agit des unités de minoteries de la Gécamines à Likasi et à Lubumbashi, des brasseries BRASSIMBA et BRALIMA ainsi que d'une biscuiterie. Les premières d'une capacité de 180.000 tonnes de maïs ne sont arrivées à produire cette année que 8.050 tonnes de maïs (soit seulement 4,47% de la capacité installée). La sous-production de ces unités de transformation est due à la vétusté des machines et du matériel. Les deux brasseries (qui atteignent facilement 100.000 casiers mensuellement) continuent à approvisionner l'hinterland minier ainsi que le reste de la province et même la Zambie en bière. Le drame des brasseries c'est qu'elles s'approvisionnent généralement en maïs sur le marché local provoquant assez rapidement la pénurie de maïs dans l'Hinterland minier.

La réhabilitation des minoteries de la Gécamines à Likasi (Kakontwe) et à Lubumbashi pourrait réduire très considérablement la dépendance en farine de maïs vis-à-vis de l'Afrique australe. Du reste, ces deux minoteries ont la capacité de produire la même qualité de farine de maïs (BREAK) prisée par la population de Lubumbashi, Likasi et Kolwezi. Cependant, il est crucial qu'en amont la production locale soit relancée pour

pouvoir approvisionner les deux minoteries aussi bien en maïs grain, qu'en arachide et en graines de tournesol pour la fabrication d'huile en plus de la farine et semoule de maïs.

Pour conclure, le secteur agroalimentaire est très varié et regroupe les entreprises agroalimentaires suivantes :

1. Les **minoteries** (Minoteries du Katanga, Minoterie de Kakontwe, minoterie Traminoco...), produisant la farine de maïs, aliment de base dans la Province du Katanga ;
2. Les **boulangeries** (Boulangerie la Brioche, boulangerie Bon pain, boulangerie Qovadis, etc.) ;
3. Les **biscuiteries** (biscuiterie VAP (Hagegeorgiou Christos), Biscuiterie Relacom, etc.) ;
4. Les **huileries** (huileries Amato Frères, Huileries du Congo, etc.) ;
5. Les **entreprises brassicoles** (Brasimba, Bralima) qui produisent la bière et les limonades. Les entreprises brassicoles sont les plus importantes du secteur agroalimentaire du point de vue de l'emploi et des investissements effectués pendant la période de boom. Ces entreprises ont continué à investir dans leur outil de production en pleine crise financière internationale ;
6. Les **fermes industrielles** produisant le lait, le yaourt, mais également de la chair de poulet, les légumes ..., (Fermil, Hyperpsaro, Bazano, etc.) ;
7. Les **fermes élevages** : les entreprises Grelka, Elgyma, ainsi que Elakat sont très actives dans l'élevage, fournissant ainsi aux boucheries de la ville de Lubumbashi la viande de bœuf et de porc.

De la petite entreprise familiale à l'entreprise moyenne et à la grande entreprise (brasseries), l'emploi s'y porte bien, particulièrement dans l'industrie de la bière, la boisson gazeuse et l'alimentation (épiceries) Notons que ce secteur d'activités est extrêmement vaste et dynamique et joue un rôle considérable dans les importations de la Province. D'un point de vue de politiques de développement économique pour la Province, il faut insister ici sur le fait que la Province du Katanga importe plus de 70 % des produits alimentaires consommés, en provenance essentiellement de pays voisins, à savoir la Zambie, le Zimbabwe, la République du Sud africaine, la Namibie et la Tanzanie. Il s'agit principalement de la viande, du poisson, de la farine de maïs, de froment, le lait, les œufs, les poulets (poussins), la bière (en canette a fait son apparition pendant suite au déficit de production de la principale Brasserie), les fruits (pommes, bananes,), les conserves (bœuf, poissons, tomates, etc.). Durant les dix dernières années, il est arrivé, une fois pendant le pouvoir de Laurent Désiré Kabila que suite à des tensions avec Zambie, cette dernière ferme sa frontière avec la RDC entraînant la hausse des prix et une pénurie de denrées alimentaires, principalement de la farine de maïs (aliment de base dans la Province) et mettant en évidence la nécessité d'accroître la souveraineté alimentaire de la Province à travers le développement de son agriculture et de son agro-industrie.

Le secteur de la construction :

Il s'agit des entreprises de bâtiment, d'implantation, d'installation et d'équipement des sociétés minières sur l'axe Lubumbashi-Likasi-Kolwezi. Ces entreprises font le montage et l'assemblage des différents éléments pour le traitement, le nettoyage et la fonderie des minerais de cuivre et de cobalt en utilisant les matériaux et techniques appropriées. La majorité des propriétaires de ces entreprises est étrangère par manque d'expertise locale.

Le secteur du transport

Dans cette catégorie, on retrouve les entreprises d'exploitation et d'organisation de transport du personnel des entreprises minières et de transport des minerais sur l'axe Lubumbashi-Likasi-Kolwezi vers la Zambie. Ces entreprises utilisent des bus de transport du personnel, des trucks et des gros engins pour les entreprises minières.

Le secteur de la Quincaillerie et pièces de rechange

Il s'agit des entreprises spécialisées dans la vente des outils et du petit matériel de construction, de maintenance et d'entretien des véhicules. Ces entreprises importent essentiellement les produits commercialisés de Dubaï ou de l'Afrique du sud, d'autres les produisent à Lubumbashi et à Likasi.

Le secteur des services

On retrouve ici les services de téléphonies/internet très dynamiques qui ont grandement profité du boom minier sur l'axe Lubumbashi-Likasi-Kolwezi. Il y a aussi les entreprises de sécurité privée spécialisées dans la protection des personnes, des entreprises et des biens immobiliers utilisant parfois l'alarme et des centrales de télésurveillance; elles convoient aussi les véhicules en vue de la sécurité routière. Alors que dans un premier temps, la majorité des entreprises de gardiennage provenait d'Afrique du Sud, on constate que ce marché se « congolise » petit à petit.

Il s'agit aussi des établissements offrant un service d'hébergement payant, généralement pour de courtes périodes, implantés sur l'axe Lubumbashi-Likasi-Kolwezi. Les trois villes minières ont vécu un boom de la construction immobilière entre 2005 et 2008 avec l'accroissement du cours du cuivre et l'arrivée des expatriés demandeurs de facilités d'hébergement. Cette tendance s'est traduite par l'ouverture de nombreuses structures hôtelières et un boom du marché immobilier dont les prix ont augmenté en moyenne entre 3 et 5 fois.

Il faut inclure dans ce secteur des services, les MPMEs qui aident les entreprises minières dans les déclarations aussi bien à l'importation qu'à l'exportation des biens et des minerais auprès de l'Office des douanes et des accises (OFIDA). Quoique leur contribution au niveau de l'emploi ne soit pas très importante, leur bonne santé constitue un bon indicateur de la conjoncture économique du moment.

Enfin, il y a aussi les MPMEs œuvrant dans le domaine de l'« outsourcing ». Ces PME travaillent principalement pour les grandes entreprises (en particulier du bâtiment et du secteur minier moderne) afin de suppléer au manque de compétences techniques locales qui se traduit le plus souvent par la recherche d'expatriés.

Pour conclure, il faut noter que notre enquête montre qu'une partie très importante des MPMEs ont moins 10 ans, soit 65% des effectifs tandis que moins d'un quart ont vu le jour avant 2001. Cette structure d'âge des MPMEs traduit l'impact du boom minier sur l'activité économique locale, mais le corolaire à cette situation c'est le taux important de faillites et de disparitions des MPMEs du fait de leur manque de solidité financière dans un contexte d'exclusion de l'accès au crédit et de vulnérabilité par rapport aux fluctuations de l'économie mondiale.

2.2.4. Obstacles et difficultés au développement des MPMEs dans le bassin minier

Infrastructures

Même si la Province du Katanga peut être considérée comme l'une des Provinces de la RDC les mieux nanties en termes d'infrastructures ainsi qu'une des plus urbanisées, la plupart des infrastructures routières, de télécommunication et de fourniture d'énergie électrique, tout comme les infrastructures sanitaires et éducatives sont dans un état très avancé de délabrement. Les grandes compagnies minières installées au Katanga sont ainsi contraintes à s'engager dans la construction/réhabilitation des certains tronçons vitaux de

routes qui mènent et/ou quittent leurs carrières vers leurs usines comme dans le cas de la ville de Lubumbashi pour Ruashi Mining et Chemaf.

En ce qui concerne la fourniture d'énergie la situation n'est pas meilleure dans la Province. Toutes les centrales électriques datant de l'époque coloniale belge sont vétustes et posent des gros problèmes qui se matérialisent par des coupures intempestives et des délestages fréquents, qui empêchent les entreprises dépendantes de l'énergie électrique de fonctionner normalement. La majorité des entreprises minières ont dû elles-mêmes investir dans la réhabilitation des centrales électriques et dans l'aménagement de la ligne électrique d'une cabine vers leurs usines. La multinationale TFM a consenti des sommes importantes pour la réhabilitation de la Centrale électrique de Nzilo/Nseke à Kolwezi, afin de pouvoir accéder à l'énergie électrique lui permettant de faire fonctionner ses nouvelles usines.

Par ailleurs, actuellement dans le bassin minier le seul réseau fiable de télécommunication est celui de téléphonie cellulaire. Le réseau câblé est inexistant ce qui entraîne des coûts élevés de communication téléphonique qui accroissent les charges des entreprises.

L'accès au crédit

Les MPMEs au Katanga ont un lien très faible avec le secteur bancaire classique et celui de la micro-finance. Selon l'enquête menée dans le cadre de cette étude, seulement 17 % des MPMEs avaient contracté un crédit bancaire au démarrage, alors qu'apparemment, les MPMEs ne semblent pas avoir connu des problèmes liés au remboursement de leur crédit auprès des banques commerciales. Le faible taux des MPMEs ayant joui d'un crédit bancaire s'explique principalement par les conditions d'accès au crédit excessivement difficiles pour les MPMEs et le manque de culture bancaire. Pour accéder à un crédit bancaire, il faut présenter un certain nombre de garanties qui servent d'assurance contre le risque en cas de non remboursement. La meilleure garantie reste les avoirs immobiliers. Mais beaucoup des MPMEs ne possèdent pas un tel bien immobilier ou ne peuvent se prémunir de droits de propriété appropriés pour servir de garantie. De plus, le taux de crédit appliqué reste encore très élevé. Il se situe entre 5 et 8 % par mois.²³ La procédure d'octroi de crédit est aussi très lente et longue. Le temps de traitement des dossiers de demande reste un handicap sérieux pour les MPMEs, qui souvent sont appelées à réagir rapidement. Il faut compter entre 8 et 12 semaines de traitement, avant la finalisation de la demande.

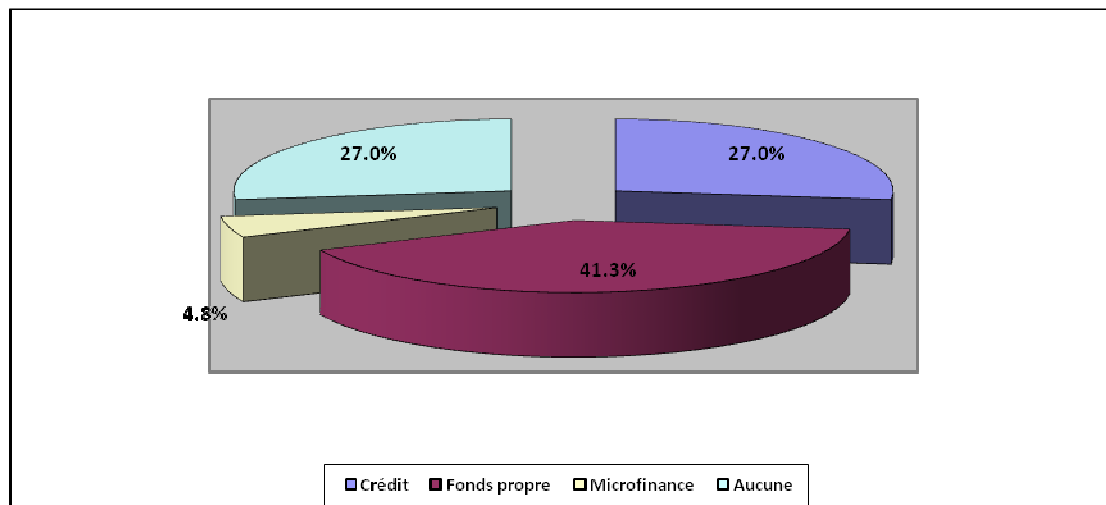
Il nous a aussi été révélé que beaucoup de commerçants préfèrent garder les recettes de leur activité à la maison, au lieu de les verser sur un compte auprès d'une banque.²⁴ L'une des raisons principales serait la peur, encore présente à l'esprit de ne pouvoir jouir de leur épargne au moment voulu par eux par manque de liquidité de la banque, voire de perdre leur épargne suite à une faillite de la Banque. Cette situation a caractérisé l'économie zaïroise des années 80 avec la liquidation de certaines banques par l'autorité monétaire à la suite du non respect d'engagements auprès de la Banque Centrale. Face à ce problème d'accès aux institutions financières et bancaires pour les MPMEs, il est logique

²³ 5 % par mois en cas de paiement à l'échéance et 8 % en cas de dépassement des échéances fixées, ainsi que 1 % par trimestre indivisible est perçu anticipativement soit 4 % par an.

²⁴ Les commerçants s'approvisionnant sur le marché asiatique voyagent avec des grosses sommes, car les transactions dans beaucoup de pays asiatiques (Chine, Dubaï...) se font de préférence en liquide. Ces commerçants congolais s'exposent ainsi à des attaques des bandits et autres personnes à la recherche de l'argent facile.

de constater que dans 41% des cas, l'activité économique a été lancée sur fonds propres ou alors avec aucune mise de démarrage (27%).

Figure 8. Répartition de la source de fonds de démarrage



Autres difficultés vécues par les MPMEs enquêtées

Il n'est pas facile pour les MPMEs d'évoluer dans un environnement économique et institutionnelle marquée par un haut niveau d'incertitude, d'instabilité et d'arbitraire. Les difficultés sont principalement de trois ordres :

1. Difficultés administratives, fiscales et douanières

En RDC, il faut compter environ 30 à 50 jours pour pouvoir obtenir les documents nécessaires à l'exercice d'une activité dans le domaine minier par exemple. La plus grande partie de ces autorisations de fonctionnement sont délivrées à Kinshasa, à plus de 2.000 km de la Ville minière de Lubumbashi et c'est un véritable parcours du combattant. Et une fois opérationnelle, l'entreprise doit faire face à une multitude de taxes exigées par presque chaque échelon administratif.

L'importation et l'exportation des marchandises restent pour la RDC une opération pour laquelle, les entreprises doivent se prémunir de beaucoup de patience, car elle requiert des procédures longues et complexes. Il faut souvent compter 8 à 10 signatures avant le retrait de sa marchandise avec des frais administratifs exigés à chaque station avant de libérer le dossier. Les entreprises utilisent des agences commissionnaires en douane pour les importations et les exportations évitant ainsi de vivre toutes ces tracasseries mais accroissant ainsi leurs coûts.

2. Difficultés liées au macro-environnement

L'inflation et la dépréciation du taux de change qui sévissent actuellement en RDC déstabilisent les MPMEs.²⁵ Pour les MPMEs qui vendent sur le marché local leurs

²⁵ Le Franc congolais, dont la parité vis-à-vis des principales devises étrangères est restée stable pendant les années du boom économique (2006-2008), s'est déprécié depuis la crise financière internationale, passant ainsi de 850 CDF pour 1 USD à actuellement 920 CDF.

marchandises importées ou produites avec des biens importés, il n'est pas toujours possible de reporter les effets de l'inflation et de la chute de la monnaie nationale sur le prix de la vente. Les prix des marchandises dans le commerce en RDC étant principalement indexés sur le dollar américain, certaines entreprises peuvent les augmenter quand le Francs congolais se dévalue. Mais d'autres entreprises ne sont pas en mesure de le faire, ou pas complètement, parce qu'elles risqueraient de perdre une partie importante de leur clientèle. Ainsi les MPMEs du secteur agroalimentaire aussi bien productrices qu'importatrices ont été moins touchées par la dévaluation de la monnaie nationale par le fait qu'elles ont tout simplement reportés la hausse générale des prix sur leurs consommateurs finaux en augmentant les prix de vente et en faisant supporter aux consommateurs le coût de la dégradation de la situation macroéconomique. L'agroalimentaire étant un poste essentiel du budget des ménages, les consommateurs n'ont pas eu autre possibilité que de payer ces nouveaux prix et/ou de réduire leur consommation. C'est ce qui expliquerait notamment la dégradation de la situation alimentaire à partir de 2008 et l'accroissement du nombre de pauvres dans la Province du Katanga²⁶.

Le climat des affaires constitue encore un frein dans ce sens que beaucoup de clients ne s'acquittent que tardivement ou/et partiellement de leur facture et que les entreprises ne disposent pas encore d'un moyen efficace de pression, afin d'obliger les clients d'honorer leurs factures. Le tribunal de commerce nouvellement installé n'est toujours pas pleinement opérationnel.

3. Difficultés liées au marché d'approvisionnement

Les MPMEs minières connaissent de grosses difficultés pour s'approvisionner en matières premières, comme le charbon, l'oxygène, les explosifs, les matières énergétiques, etc. indispensables pourtant pour à leur bon fonctionnement. Elles ont recours massivement à l'importation, ce qui tend à augmenter leurs coûts de production, comparativement à leurs collègues de Zambie par exemple. L'approvisionnement en produits agro-alimentaires pose toujours de gros problèmes aux grands groupes miniers. Afin de procéder à la restauration de leurs employés vivant dans les camps construits autour des usines/carrières, certaines entreprises importent la totalité des produits alimentaires de l'étranger (viande, poisson, œufs, l'huile, margarine, beurre, riz, boisson) car localement elles ne trouvent pas de MPMEs capables d'assurer la fourniture continue des produits alimentaires en respectant un cahier des charges strict en termes de délais et de règles phytosanitaires. Si ces importations aident à résoudre un problème réel d'approvisionnement pour le secteur minier moderne, elles sont perçues par de nombreuses MPMEs locales, comme une source de concurrence qui les freine dans leur croissance. Elle ne permet pas non plus le développement de chaînes de valeur qui seraient articulées avec les besoins du secteur minier moderne.

4. Manque de compétences

Beaucoup des MPMEs minières ont été confronté au manque de personnel qualifié sur le marché local. Ceci a été le cas non seulement pour les experts en comptabilité (système anglo-saxon), mais également dans le bâtiment (la construction des usines par exemple), où ces entreprises ont été obligées de passer par des entreprises de « Outsourcing » afin de faire venir de l'étranger des techniciens (principalement d'Asie mais aussi de Zambie et d'Afrique du Sud) pour effectuer des travaux pendant une période bien déterminée. Cette situation traduit l'inadéquation entre le système éducatif et de formation professionnelle et

²⁶ PAM, 2008, Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (Kinshasa : INS/Ministère du Plan)

les besoins du marché du travail et, en particulier, les besoins de compétences spécifiques du secteur minier industriel.

L'enquête montre que 32 % des MPMEs sont gérées par des personnes autodidactes n'ayant pas un niveau d'études supérieur, alors qu'uniquement 1 % des MPMEs est géré par un universitaire. Ceci signifie qu'il existe des lacunes importantes en termes de principes élémentaires de comptabilité, gestion et commercialisation. Cette situation a des répercussions importantes sur la manière de gérer leur entreprise et sur la manière de traiter et considérer leur clientèle, donc sur la qualité des services délivrés. Cette situation pourrait expliquer en partie le fait que la plupart de grandes entreprises minières n'ont pu collaborer comme il le fallait avec les MPMEs locales, préférant contracter avec les entreprises de leur pays d'origine et/ou d'autres pays. Ceci nous a été confirmé par exemple dans le domaine des hydrocarbures, des aliments (restauration des agents) où très peu des MPMEs locales ont pu décrocher des marchés car s'étant illustrées par d'énormes retards de livraison et des problèmes de qualité de la marchandise.

2.3. La situation de l'agriculture dans la province du Katanga

La RDC est connue pour son très important potentiel agronomique. Malheureusement, la succession de guerres, de pillages et de vols tout comme l'insécurité et les difficultés de déplacements auxquels doivent faire face la population ont précarisé les ruraux et rendu difficile la pratique de l'agriculture ; aggravant ainsi leurs conditions de vie déjà très difficiles. La population rurale est condamnée à une agriculture de subsistance caractérisée par une productivité extrêmement faible, des coûts de commercialisation exorbitants et des marchés difficilement accessibles.

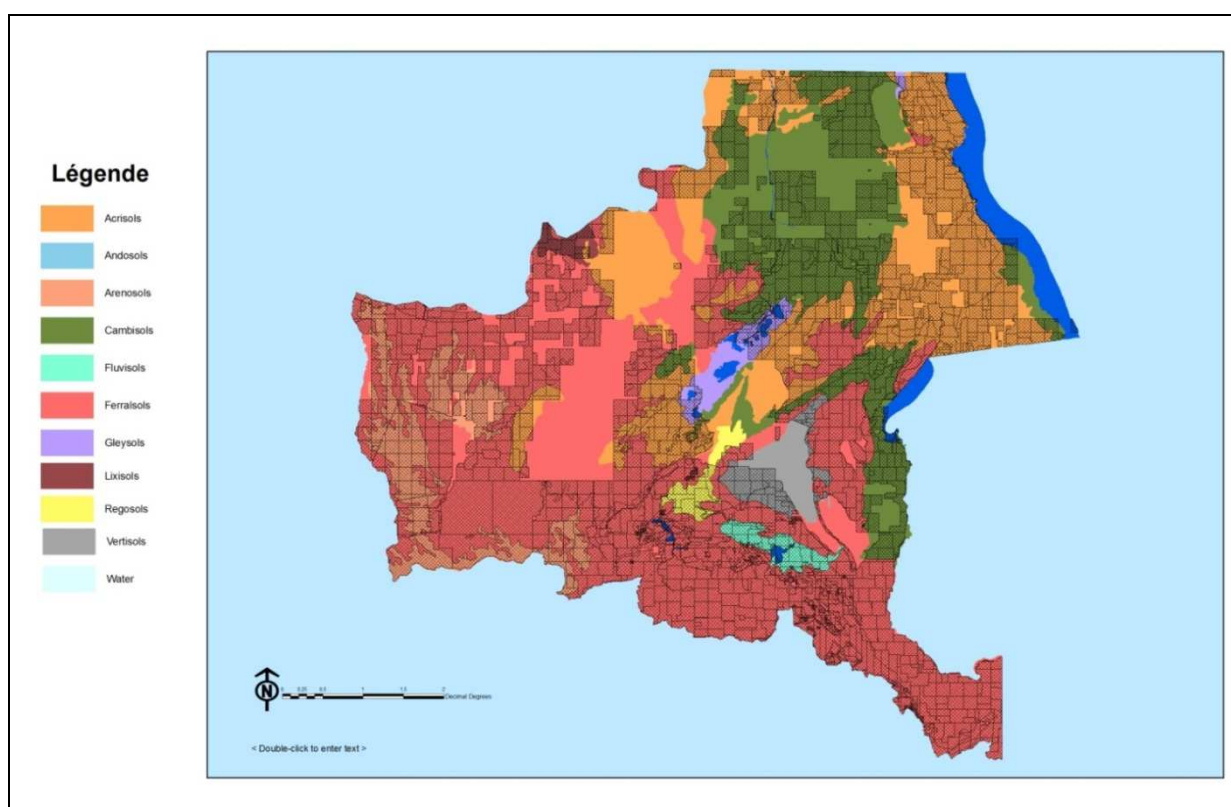
Les principales contraintes qui frappent le secteur agricole sont à la fois d'ordre exogène et endogène. Parmi les facteurs exogènes, il convient de souligner les politiques économiques appliquées par les différents Gouvernements qui se sont succédés depuis plusieurs décennies et qui ont toujours privilégié le secteur minier et un approvisionnement du pays à partir d'importations alimentaires à bas prix. L'aide alimentaire (justifiée par la paupérisation de la population congolaise en période d'instabilité politique et économique) est encore venue accentuer l'influence négative de ces politiques sur l'activité agricole locale. L'accès aux marchés représente le problème le plus important à résoudre. En effet, l'agriculture familiale trouve de moins en moins de débouchés sur les marchés locaux, interprovinciaux et transfrontaliers compte tenu de l'absence d'infrastructures appropriées à la commercialisation de leurs produits¹. Le marché local en milieu rural est caractérisé par une demande solvable très réduite où les transactions commerciales sont peu nombreuses suite à la faible monétarisation de l'économie locale centrée sur l'autoconsommation. Sur le marché national, la production du pays est concurrencée par l'importation de produits agricoles moins chers car le plus souvent constitués de sous-produits issus d'agricultures intensives, subventionnées et parfois importés de façon peu réglementaire.

En pratique, grâce à l'abondance des terres agricoles, le régime foncier congolais ne pose pas encore de problèmes pour l'agriculture, contrairement à ce qui se passe dans d'autres pays de la région. Cependant, la croissance démographique que connaît le pays risque d'augmenter à long terme la pression sur la terre dans les zones peuplées. La distribution des terres reste inégale en raison d'un droit foncier marqué par la coexistence du droit moderne et du droit coutumier. Par ailleurs, de grandes superficies concédées par l'Etat à des entreprises et/ou à des particuliers restent sous exploitées car elles dépassent leur capacité de gestion. Ce mode de faire valoir limite parfois les investissements agricoles et l'utilisation rationnelle des facteurs de production et, par conséquent, la productivité des terres.

2.3.1. Secteur agricole et minier : une articulation problématique

En zone minière, la situation foncière est plus compliquée puisque la grande majorité des terres de la province du Katanga seraient sous statut « minier » comme le montre la figure ci-dessous établie par M. KASONGO en 2008 qui présente une carte récente des concessions attribuées aux diverses entreprises minières nationales et étrangères sous forme de permis d'exploitation ou de recherche. Ces concessions occupent 72% du territoire katangais, soit environ 356 220 km² sur une superficie totale de la province de 496.865 km² et constituent une vraie menace pour les paysan et un frein majeur au développement de l'agriculture (CAMI, 2007). Ces carrés miniers constituent des concessions sur lesquelles les entreprises minières ont des droits qu'elles peuvent faire valoir à tout moment, ce qui peut avoir comme conséquence le départ forcé des populations qui y sont installées.²⁷ Ainsi, si ces terres ne sont pas déjà soustraites à l'activité agricole, elles peuvent l'être à tout moment, privant de moyens d'existences des communautés entières. Elles couvrent la quasi-totalité du Haut Katanga, hormis les terres occupées par les parcs de Kundelungu et Upemba, la quasi-totalité du district de Lualaba, environ la moitié du Haut Lomami et plus ou moins les trois quart du district de Tanganika. Outre quelques vieilles concessions dont l'octroi aux exploitants miniers date des années 1900, la plupart des terres ont été distribuées aux particuliers et aux multinationales à partir de l'année 2003 à travers des permis de recherche et d'exploitation (CAMI, 2007). Aux menaces d'expulsion, il faut ajouter les externalités négatives de l'activité minière pour les communautés paysannes en termes de contamination de leur environnement par les métaux lourds.

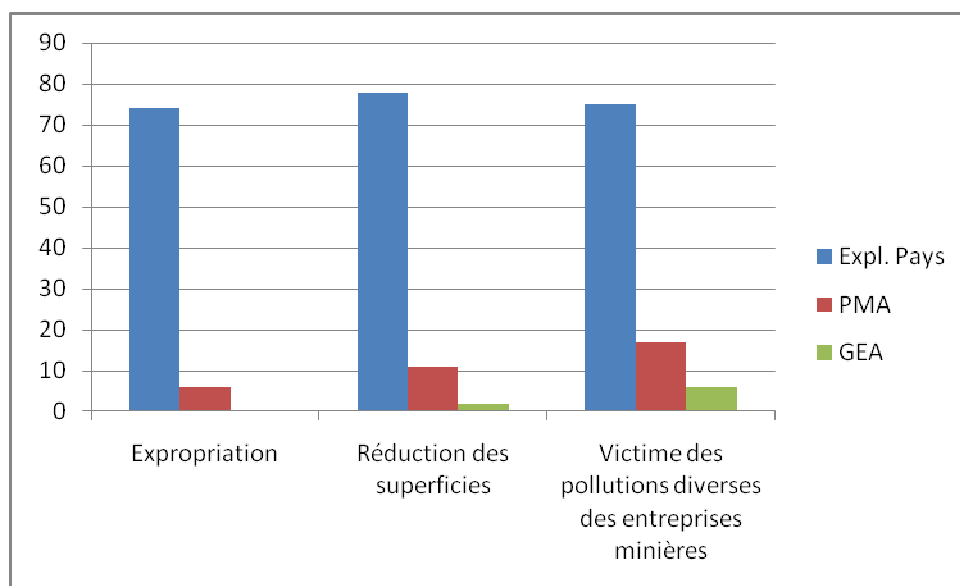
Figure 9. Distribution des carrés miniers dans la province du Katanga



²⁷ ACI, 2009, Exploitations minières au Katanga : Un atout pour le développement ou une colonisation économique (Lubumbashi : ACI), p.7.

La non prise en compte des espaces agricoles villageois lors de l'élaboration des périmètres miniers par le cadastre minier (CAMI) est à la base de l'expropriation des terres, de la réduction des superficies et des pollutions diverses que subissent les opérateurs agricoles de type paysan qui, pourtant constituent la catégorie la plus nombreuse (environ 91%). La figure ci-dessous compare l'influence du secteur minier sur les activités des trois types d'exploitation (agriculture paysanne, petite et moyenne entreprises agricoles (PMA) et grande entreprises agricoles (GEA)).

Figure 10 Influence du secteur minier sur les activités agricoles (%)



Les autres difficultés qui pèsent considérablement sur les coûts de commercialisation des produits agricoles locaux sont d'abord liées au mauvais état des infrastructures de transport. Les routes ne sont praticables que sur certains axes et dans les régions ayant bénéficié d'une réhabilitation partielle des infrastructures routières et des dessertes agricoles. Compte tenu de l'état du réseau et du prix du carburant, le coût du transport routier est toujours élevé. Les transports fluviaux sont en plein développement mais les moyens restent insuffisants : l'état général de la flotte et les tracasseries administratives ralentissent considérablement les rotations.

La pression fiscale, que ce soit de la fiscalité formelle ou informelle, représente une autre contrainte majeure au développement des échanges. Le système fiscal et parafiscal est particulièrement complexe car il se caractérise par une superposition de règlements et de textes conduisant à une multiplicité des impôts et à des possibilités d'interprétations divergentes et contradictoires des dispositions légales, se traduisant notamment par une fiscalité indirecte en cascade et cumulative et une fiscalité régionale et locale foisonnante.

L'économie rurale est donc prise dans un cercle vicieux de dégradation continue de sa compétitivité, pertes de marchés, manque d'investissements et exode vers les grandes villes comme conséquence, et cela d'autant plus que l'on assiste parallèlement à un désengagement de l'Etat dans les secteurs de l'éducation et de la santé en milieu rural. L'Agence nationale de promotion des investissements (ANAPI) relève que depuis le début de son existence en 2003, seul 2% des agréments octroyés aux investisseurs ont concerné le secteur agricole. Au Katanga, le constat est amer : la production agricole, halieutique et d'élevage stagne. Dans ce contexte, les besoins alimentaires de la population du Katanga ne peuvent être couverts par la production locale compte tenu du taux élevé de croissance démographique (3,9 %) par rapport au taux annuel d'augmentation de la production vivrière (2%), de la pêche (2,5%) et de l'élevage (1%).

Les causes de cette situation sont à trouver entre autres dans :

1. Le caractère rudimentaire de l'agriculture au Katanga caractérisé par la faiblesse des investissements agricoles en lien direct avec la question foncière, la faible disponibilité et la mauvaise qualité des intrants (semences, engrais, matériels agricoles), le faible niveau d'encadrement du secteur agricole et la forte pollution (air, terre, eau) suite à l'activité minière.
2. Le transfert d'une bonne partie de la main d'œuvre agricole permanente vers le secteur minier (artisanal ou industriel) à cause des meilleures perspectives de revenu qu'offre ce secteur.
3. Le manque de volonté politique réelle, l'absence de financement agricole et le problème de l'accès au crédit pour les paysans et les MPMEs du secteur agricole

Les études récentes convergent sur la diagnostique de pauvreté de masse qui affecte la population de RDC ; en 2009, près de 7 enfants sur 10 étaient affectés par la pauvreté et 71% des ménages disposaient d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté²⁸. Le PAM (2008) affirme qu'environ 72% de la population du Sud du Katanga vit dans une situation de pauvreté généralisée, principalement causée par l'écroulement de l'économie jadis soutenue par l'agro-industrie, les mines et le commerce. Les dernières enquêtes menées par le PNUD au Katanga (2009) ont montré que les catégories des ménages où l'on trouve le plus de pauvres sont celles dont le chef travaille dans l'informel agricole (74,6%).

Aujourd'hui, l'agro-industrie est sous développée au point que 70% du déficit alimentaire local sont comblés par les importations (PAM, 2009). Dans ce contexte et à l'issue de plusieurs études et ateliers de réflexion dont la table ronde sur l'agriculture, l'Exécutif provincial du Katanga a souhaité mener différentes actions en vue de permettre une croissance durable du secteur agricole et de retrouver un niveau de sécurité alimentaire acceptable. Il s'agit de :

1. Recentrer l'action de l'Etat en général et du Ministère de l'Agriculture en particulier, en partenariat avec les ONG et les bailleurs de fonds, sur le rétablissement des services agricoles de base, en vue d'améliorer et d'accroître, de manière durable, les systèmes de production de manière assez diversifiée (maraîchage, agriculture vivrière, élevage, arboriculture fruitière, etc.).
2. Encourager et œuvrer à la décentralisation du pouvoir décisionnel dans l'élaboration des programmes provinciaux de développement agricole; la relance agricole au sein de chaque territoire implique l'élaboration des plans d'action spécifiques à chacun de ces espaces. Les spécificités de chaque région de la province du Katanga mériteraient d'être exploitées pour un développement adéquat des filières agricoles.
3. Favoriser l'émergence d'un secteur privé capable de développer l'agriculture et d'assurer l'approvisionnement en intrants ainsi que la commercialisation des productions en rapport avec la privatisation de certaines tâches autrefois dévolues aux services techniques du Ministère de l'Agriculture (SENAMA, SENAFIC, SENASEM); A ce sujet, les opérateurs privés pourraient se spécialiser dans l'approvisionnement des entités productrices en intrants agricoles alors que les services techniques se chargeraient de l'encadrement technique des unités agricoles.

²⁸ Tedika, O., 2010 « Pauvreté en RDC : un rapide état des lieux », Congo Economic Review WP, no.01/10.

4. Favoriser l'émergence d'un secteur privé compétitif susceptible d'offrir à tous et de façon équitable des conditions raisonnables d'accès aux intrants et de commercialisation des productions (sans marges excessives). Pour ce faire, la mise à contribution des banques commerciales pour l'octroi des crédits aux opérateurs agricoles pour soutenir la campagne agricole dans toutes ses étapes (approvisionnement en intrants, organisation des structures de production et de commercialisation, etc.).

5. Mettre en place un système de développement agricole qui repose sur le dynamisme des associations paysannes, avec l'encadrement conjoint des ONG et des services publics organisés en conseils agricoles de base. A cet effet, réfléchir à la création d'un fonds d'appui au secteur agricole qui serait une structure tripartite comprenant les opérateurs du secteur privé, les associations d'agriculteurs et le Gouvernement Provincial. En fait, cette structure répondrait à la carence des structures traditionnelles d'encadrement des paysans qui, trop souvent, perdent toute efficacité.

6. Promouvoir la professionnalisation du secteur agricole et la création d'entités économiquement viables pour que les agriculteurs vivent honorablement de leur travail. A ce titre, la constitution des coopératives agricoles de production ou de vente peut être une opportunité sérieuse à saisir.

7. Réaliser la promotion et le renforcement des organisations professionnelles agricoles avec l'appui des ONG tant nationales qu'internationales ; définir les modalités de financement pour assurer l'essor de ces organisations.

8. Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles en sauvegardant l'environnement. A cet effet, l'élaboration d'un plan de gestion environnementale est requise. Ce plan devrait être fait en concertation avec et s'appliquer à tous les opérateurs qu'ils soient agricoles ou miniers.

Par ailleurs, depuis deux années, on assiste à une revalorisation du secteur agricole par l'accroissement de sa part au budget national (de 2% à 4%) et une volonté accrue des pouvoirs publics de résoudre les problèmes cruciaux associés au secteur agricole à travers la réhabilitation du réseau routier et des voies de desserte agricole et par l'encouragement de la mécanisation agricole. La volonté politique d'accroître la productivité agricole en mécanisant ce secteur s'est traduite par la mise à disposition par les gouvernement national et provincial du Katanga de 220 mini tracteurs à raison de 10 par territoire et d'une centaine de tracteurs de moyen calibre. Le mode d'exploitation et d'acquisition de ceux-ci ne semblent cependant pas suffisamment transparents pour garantir un succès à ce projet. Il convient également de souligner la reprise de la technique de la culture attelée conduite par le Projet de Réhabilitation du Secteur Agricole et Rural (PRESAR) financé jusqu'en 2010 par la BAD (Banque Africaine de Développement).

2.3.2. Caractéristiques de l'agriculture au Katanga

Le secteur agricole au Katanga comprend deux grandes catégories d'exploitations : l'une est qualifiée de traditionnelle et l'autre de moderne.

L'exploitation agricole traditionnelle est de type familial et constitue le pilier de la production agricole de la Province car elle produit l'essentiel (60%) de la production vivrière d'abord orientée vers l'autoconsommation du ménage, le surplus faisant objet d'une commercialisation.

Elle se caractérise par :

- Des petites superficies ne dépassant pas en moyenne 0,70 ha/ménage agricole
- Pratique de la jachère
- Faible rendement et productivité

- Non utilisation d'intrants améliorés
- Outillage rudimentaire
- Pas d'ouvriers agricoles

Les principales cultures pratiquées sont : manioc, maïs, arachides, haricots, soja, niébé, patate douce, paddy, pomme de terre, les cultures maraîchères et les arbres fruitiers.

En fonction de la zone agro écologique se rapportant à l'hinterland minier du Katanga, les habitudes alimentaires et l'intérêt économique privilégient l'exploitation des cultures vivrières suivantes : maïs, manioc, patate douce, haricot, riz paddy (dans les nombreuses vallées).

Les cultures maraîchères comme le confirment beaucoup d'études réalisées dont celle de la FAO (2007) ont connu un succès considérable et se sont développées sur les terrains qui le permettaient en prenant le pas sur les autres activités agricoles. Le maraîchage est pratiqué à grande échelle au pourtour immédiat des grandes villes. Il représente l'une des principales activités génératrices de revenu en milieu urbain de l'hinterland minier du Katanga. Comparé aux cultures vivrières, pour une même quantité d'intrants (terre, travail, capital), il rémunère jusqu'à 10 voire 20 fois le capital investi. En plus, le gain en temps est évident étant donné le cycle de production relativement court de la plupart des légumes, feuilles, légumes fruits, etc.

L'agriculture est pratiquée, principalement pour l'autoconsommation, par des ménages paysans qui ne sont pas suffisamment encadrés techniquement, exploitant de petites étendues, avec des outils rudimentaires, des semences non améliorées et des techniques traditionnelles. Les quantités produites sont très faibles car les paysans qui produisaient autrefois un surplus sont découragés à cause notamment des difficultés de transport (incluant les diverses tracasseries administratives et taxes) pour l'acheminement des produits vers les centres de consommation avec comme conséquence des prix non rémunérateurs. Selon la FAO (2009), le volume des productions agricoles a subi ces dernières années une régression d'au moins 35% globalement pour le secteur traditionnel.

En moyenne, le revenu net généré par ce type d'agriculture est estimé à plus ou moins 15\$ par are et par campagne agricole (INSPAGRI, 2008). On note cependant des différences importantes de revenus notamment pour les agriculteurs opérant dans les environs des carrières minières artisanales. Les familles paysannes cherchent habituellement à diversifier leur production et combinent cultures vivrières (maïs, manioc, patate douce), cultures maraîchères (légumes feuilles, légumes fruits) ainsi que les produits d'élevage (poulets, viande, poissons, etc.).

L'élevage traditionnel est constitué du petit bétail et de la volaille. L'une de ses grandes caractéristiques est la divagation, le manque de soins vétérinaires et l'absence de suppléments alimentaires. Il inclut l'élevage de chèvres, moutons, porcs, poules, etc.

Il convient de souligner que certaines entreprises minières telles que MCK, ANVIL, BOSS MINING, RUASHI MINING, TFM ont mis en place des projets d'encadrement des agriculteurs qui opèrent dans leur environnement. Cet appui, selon les cas, concerne les intrants (engrais, semences, outillage), la construction d'infrastructures socioéconomiques de base (routes, marché, école, centre de santé, etc.). Toutefois, l'investissement dans ce secteur est limité notamment du fait de la faible taille des superficies cultivées (0,70 ha/ménage), de l'absence des mécanismes de financement adéquats, du manque d'infrastructures de stockage, de la faible productivité, de la non utilisation d'intrants améliorés, et de l'abandon d'une politique de formation professionnelle dans le domaine agricole.

L'exploitation agricole moderne recoure, quant à elle, à la mécanisation agricole, utilise des intrants améliorés, engage des travailleurs agricoles et dispose de superficies plus importantes mais variables selon qu'il s'agit de:

- PME (Petite et Moyenne Entreprise Agricole) 2 à 10 ha.
- GEA (Grandes exploitations agricoles de plus 10 ha jusqu'à 4.000 ha (Kando, l'AGI/GCM, Ferme Waka, Maki, Kaniama Kasese, EVABUKA et autres).

Compte tenu de la volonté politique exprimée à plusieurs reprises par le passé d'une dépendance moins élevée pour l'approvisionnement agricole du Katanga vis-à-vis de l'Afrique australe (la province est largement déficitaire surtout pour le maïs) et afin de nourrir les populations impliquées dans le secteur minier, des exploitations agricoles à grande échelle ainsi que de petites et moyennes entreprises agricoles (PME) se sont développées autour des grands centres miniers (Mangombo, Kando, Mwadingusha, etc....) sur base à l'époque d'un financement de la Gécamines. En 2008, le partenariat de la Gécamines avec les entreprises minières MCK et SOPEX a mis en valeur 4.353 ha de maïs ce qui a permis une production de 6.433 Tonnes.

Le récent programme provincial de relance de la production locale de maïs à travers d'une part, la campagne de distribution à crédit d'une centaine de tracteurs à des fermes et à des coopératives agricoles, et, d'autre part, l'obligation plusieurs fois renouvelée pour chaque entreprise minière œuvrant au Katanga d'emblaver au minimum 500 hectares de maïs, vise l'objectif de emblavement d'au moins 13000 hectares de maïs avec une production estimée à 40.000 tonnes. Cette production locale pourrait contribuer progressivement à la réduction du déficit de production alimentaire dans l'Hinterland minier du Katanga. L'affectation d'une partie de la redevance minière (évaluée à 2% de la valeur des exportations) pourrait contribuer à résoudre ce problème du sous-financement de l'agriculture et améliorer la souveraineté alimentaire de la Province. Rapportée au volume des exportations et à la valeur de la tonne de cuivre ou de cobalt sur le marché mondial (6000\$ à 8000\$ la tonne), les ressources tirées de la redevance minière pourraient drainer une masse importante de devises à utiliser pour l'approvisionnement des petites exploitations agricoles en intrants agricoles de grande capacité productrice.

Par ailleurs, les activités pastorales, principalement le bovin, sont localisées dans la partie centrale (Plateau de Bianco) avec la société belge GRELKA (Grands élevages du Katanga) qui applique le « ranching » sur de vastes étendues de pâturages améliorées ou pas. On peut aussi citer quelques noyaux d'élevage bovin dans la région de Fungurume, Lubudi et Kolwezi. Le cheptel de l'hinterland minier est aujourd'hui estimé à 10.000 têtes. On note cependant un intérêt des citoyens pour les activités pastorales. C'est ce qui explique le nombre de fermes modernes avec une production animale dans les alentours de la ville de Lubumbashi.

Les races en exploitation dans les élevages de l'hinterland minier du Katanga sont :

- L'AFRIKANDER qui présente une bonne performance, mais qui a tendance à dégénérer actuellement faute d'un plan adéquat de croisement
- La brune des Alpes
- Le Sussex
- Le limousin
- La pie noire, etc.

Ces espèces sont importées d'Afrique australe. Dans ce secteur on trouve aussi le mouton, la chèvre et le porc (large White, piétrain et le Duroc).

L'élevage en stabulation des poulets de chair et des pondeuses se développe de plus en plus dans les villes de Lubumbashi, Likasi et Kolwezi. Ce secteur fournit l'essentiel de la viande consommée provenant de la production animale locale. Quelques fermes avicoles de

capacité variable, entre 1.000 et 5.000 poulets par ferme, sont érigées ça et là dans l'hinterland minier. Les inputs d'élevage (poussins, aliments, équipement, produits vétérinaires et autres intrants) proviennent de l'Afrique australe. Cependant, la Province renferme en son sein beaucoup d'infrastructures de production des poussins mais la plupart sont tombées en désuétude et/ou sont non exploitées, notamment faute de règles phytosanitaire ce qui entraîne des épidémies dans les exploitations.

Enfin, le marché des intrants agricoles est quasi exclusivement dépendant des importations des pays de l'Afrique australe (Zambie, Zimbabwe, Namibie, Afrique du Sud), d'Europe et d'Inde. Le gros des quantités est mis à disposition par les commerçants alors que l'Etat achète des quantités relativement faibles pour la réalisation de ses programmes de démonstration à travers la province. Dans la Province, il n'existe pas un système d'approvisionnement régulier de ces intrants et les quelques rares particuliers qui en importent en petites quantités, le font pour couvrir leurs propres besoins et mettent le reste sur le marché à un prix limitant leur usage par les petits agriculteurs. La filière semencière avec la recherche agronomique (INERA), les paysans multiplicateurs, appelés agri-multiplicateurs, et le contrôle de la qualité (SENASA) représentent un élément crucial pour la relance de l'agriculture. Les principales semences et boutures produites au Katanga concernent les cultures vivrières : maïs, arachides, haricot, soja et manioc. Il faut aussi noter l'appui considérable de la FAO qui distribue les semences et boutures améliorées aux masses paysannes aussi bien de l'hinterland minier que ceux de l'intérieur de la province. Il en est de même du petit outillage agricole.

Pour conclure, les problèmes récurrents du secteur agricole sont principalement liés au modèle de croissance privilégié aux niveaux national et provincial marqué par la prédominance du secteur minier au détriment d'investissements et de politiques économiques favorables au développement d'autres secteurs clés en termes d'emploi et, en particulier, du secteur agricole ; mais aussi le manque d'articulation du secteur minier moderne avec les autres secteurs de l'économie: Il faut donc noter en ce qui concerne le secteur agricole :

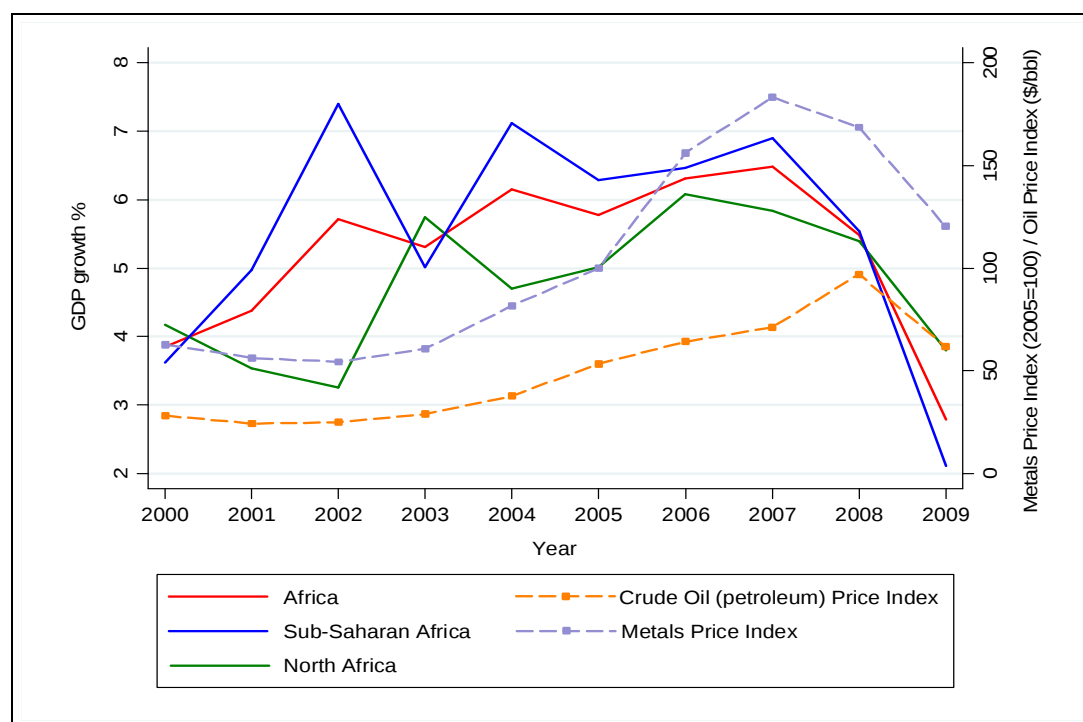
- La prédominance du secteur minier dans le développement socioéconomique de la Province ayant relégué au second plan les autres secteurs
- L'importante pollution de l'air, des sols et des cours d'eau suite à l'activité minière et la dégradation des écosystèmes
- La faible productivité des exploitants
- Le mauvais état des routes et en particulier les routes de desserte agricole
- Le régime fiscal commun à l'agriculture et aux autres secteurs industriels défavorable à l'agriculture
- Une multiplicité des taxes et tracasseries administratives et policières
- Les conflits de terre entre les chefs coutumiers et les comités villageois de développement
- L'insécurité foncière générée par la distribution des carrés miniers qui privent les communautés paysannes de l'accès à leur moyen de subsistance ou les rendent très vulnérables à une expulsion par les entreprises minières
- Le manque d'encadrement des producteurs et de formation professionnelle dans les filières agricoles
- L'insuffisance des approvisionnements en intrants (semences, engrais, pesticides et équipements,...)
- L'absence des mécanismes de financement adéquats, d'infrastructures de stockage, de commercialisation et de recherche agronomique et de vulgarisation efficiente.

3. Impacts de la crise conjoncturelle dans un contexte de fragilités structurelles.

L'économie mondiale a été durement frappée à partir de 2008 par une crise financière et économique majeure entraînant une récession mondiale de -0.6 % en 2009 contre une croissance mondiale de 5.0 en 2007 (-3.2% pour les économies avancées et +2.5% pour les économies en transition et en développement en 2009 contre respectivement +2.6% et +8.0% en 2007) et une chute du commerce mondial en volume de -11% en 2009 (IMF, World Economic Outlook, 2008 et 2010). Par effet de contagion, la crise initiée dans les pays à revenu élevé, s'est propagée dans les pays à bas revenu. La contraction de leurs exportations (en volume et en valeur) et la chute des investissements directs étrangers qui étaient le moteur de leur croissance ainsi que la raréfaction des crédits aux entreprises et la réduction des transferts des travailleurs à l'étranger ont durement touché les économies en développement ; entraînant une détérioration de la situation en termes d'emploi et de revenu.

La crise économique mondiale a ainsi porté un coup d'arrêt brutal à un épisode historique de développement relativement soutenu en Afrique. Le rythme de croissance s'est rompu, passant d'un taux moyen d'environ 6 % en 2006-08 à 2.5 % en 2009 (IMF, World Economic Outlook, 2010) tandis que les exportations des économies africaines, particulièrement sensibles à la conjoncture économique mondiale, chutaient, en valeur, de près de 32% (IMF, World Economic Outlook, 2010)

Figure 11. Croissance du PNB en Afrique et évolution de l'indice des prix de matières premières



Source: IMF, World Economic Outlook 2010.

Les effets de cette crise conjoncturelle aigue de 2008-2009 tendent maintenant à s'estomper progressivement. La croissance mondiale devrait avoisiner 4½ % en 2010 et 4¼ % en 2011, il s'agit d'une révision à la hausse d'environ ½ point de pourcentage pour 2010, qui s'explique par un raffermissement de l'activité au premier semestre de l'année. Pour

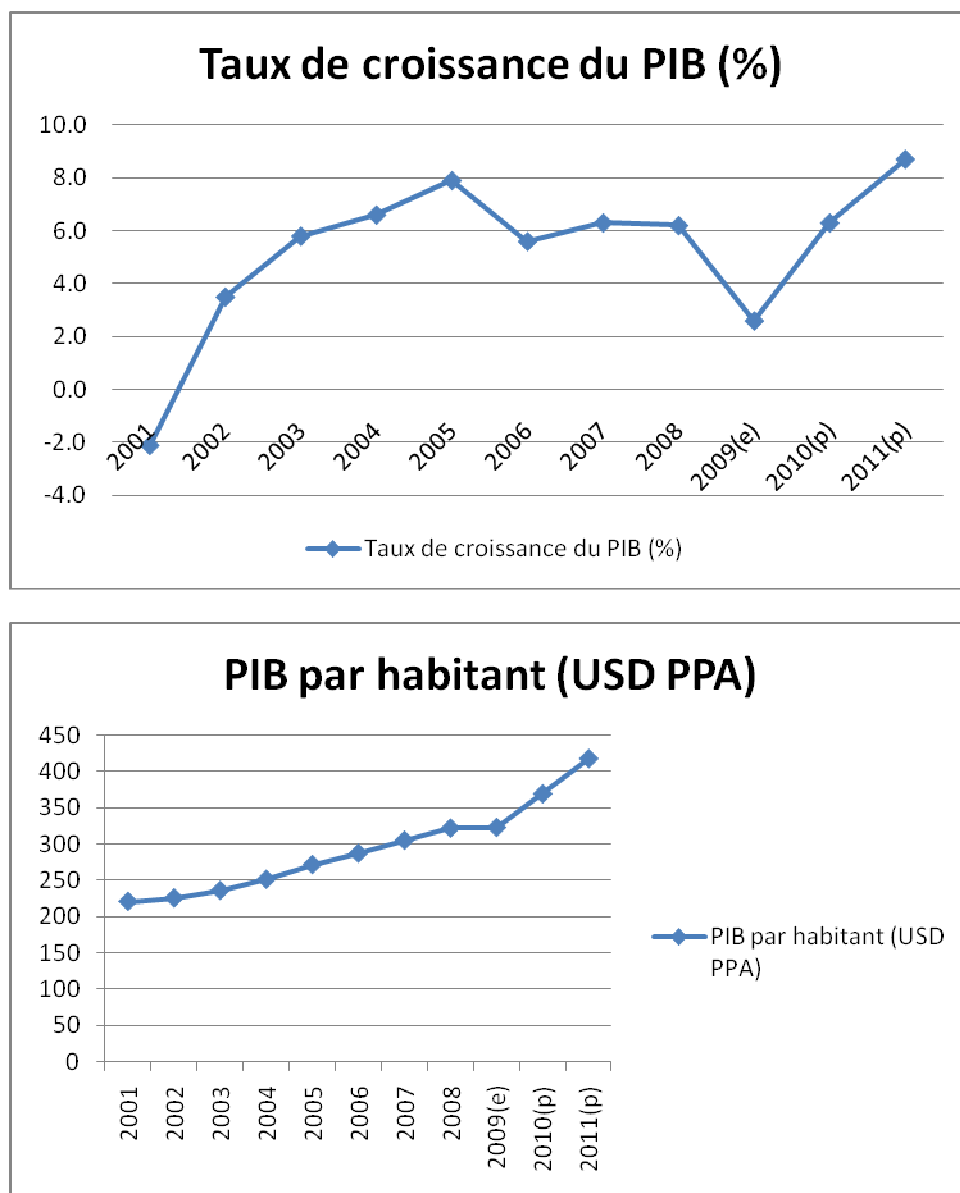
2011, la croissance dans les pays émergents et les pays en développement devrait ralentir légèrement, à 6½ % en taux annualisé (IMF, WEO, 2010).

Dans un tel contexte, on pourrait se poser la question de l'opportunité d'une étude d'impact de la crise dans une région minière d'Afrique, alors que le secteur minier est à nouveau en pleine expansion. Cependant cette étude est fondamentale pour deux raisons principales :

- Elle montre la vulnérabilité structurelle du modèle de croissance de la Province du Katanga qui repose sur le secteur minier et qui rend dépendant une grande partie de la force de travail et du tissu économique local de la conjoncture mondiale au détriment d'un modèle axé sur la diversification et l'accroissement de l'offre et de la demande au niveau provincial. Cette étude cherche donc à identifier des pistes pour une croissance durable favorable à l'emploi décent et au développement des MPMEs locales.
- Elle identifie des contraintes à lever et des mesures concrètes à mettre en œuvre rapidement afin de faire en sorte que la croissance économique qui redémarre ne soit pas déconnectée d'améliorations sur le front de l'emploi et de la pauvreté car l'analyse passée des crises économiques mondiales récentes (crise asiatique en particulier) montre l'existence d'un décalage temporaire important (plusieurs années) entre reprise économique et améliorations des conditions de vie et de travail des populations. Il est donc crucial de réduire ce décalage et d'adopter des politiques proactives en faveur de l'emploi. A ce sujet, le récent rapport de la Banque Mondiale (2010) sur les « OMD après la crise » montre bien que la crise a touché de vastes pans de la population mondiale. Il est estimé qu'à la fin 2010, 64 millions de personnes seront tombés dans l'extrême pauvreté à cause de la crise tandis qu'en 2015 c'est près de 53 million de personnes en moins qui seront sortis de la pauvreté à cause de cette crise. Pour l'Afrique Subsaharienne, le taux de pauvreté pour 2015 est estimé maintenant à 38% contre 36% lors des estimations d'avant crise (Banque Mondiale, 2010, Les OMD après la crise).

En ce qui concerne la RDC en général et la province du Katanga, en particulier, la crise financière internationale s'est faite ressentir au niveau des investissements miniers qui ont été gelé, de l'arrêt de chantiers d'usines ou de projets qui se trouvaient encore en négociation, de la chute du prix des métaux de base qui a entraîné la fermeture de certaines unités de traitement ou la réduction drastique d'activités minières (traitement, négoce, etc.). A cela il faut ajouter la perte de recette pour le budget de la Province qui a été privé d'une marge de manœuvre fiscale pour mettre en œuvre des politiques contre-cycliques. En 2009, la République démocratique du Congo (RDC) a réalisé une croissance économique de 2.5 %, contre 6.2 % en 2008.

Figure 12 et 13. Taux de croissance du PIB réel et PIB par habitant en RDC (USD en PPA à prix courants)



Source : Perspectives économiques en Afrique 2010 - OCDE

En 2009, les industries extractives au Katanga ont enregistré une forte baisse de la production et du niveau d'activité. De 2008 à 2009, la production de cuivre a chuté de 18.6 %. ²⁹ Sur 75 entreprises minières œuvrant dans la province du Katanga en 2008, 46 ont fermé en 2009 du fait de la diminution des cours des minerais, et 19 ont réduit leurs activités.

²⁹ Perspectives Économiques en Afrique, 2011 : <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/countries/central-africa/congo-democratic-republic/>

Mais jusqu'à maintenant, aucune étude poussée sur l'impact de la crise financière internationale sur l'emploi dans le bassin minier Lubumbashi-Likasi-Kolwezi n'avait été menée. Se référant au Ministre des mines de la Province du Katanga, une dépêche de l'AFP du 12 décembre 2008 disait que « dans la Province minière du Katanga au moins 300.000 personnes auront perdu leur emploi d'ici la fin de l'année (2008) » sans autres précisions.

C'est pour corriger cette lacune que des enquêtes ont été menées dans le cadre d'une coopération entre le BIT, les autorités nationales et le Gouvernement provincial. La présente étude est donc la première à apporter des informations sur les dynamiques socioéconomiques à l'œuvre.³⁰

3.1. Etude d'impact sur le secteur minier moderne

3.1.1. Méthodologie de l'enquête

La démarche méthodologique était axée sur :

- l'organisation d'une enquête auprès des entreprises minières du secteur industriel ;
- des discussions organisées avec des employeurs, travailleurs, chômeurs, jeunes, femmes, personnes vivant avec handicap, etc. ;
- des travaux de recherche documentaire ;
- des travaux de retraitement et d'analyse des données existantes sur l'emploi et l'évolution des investissements.

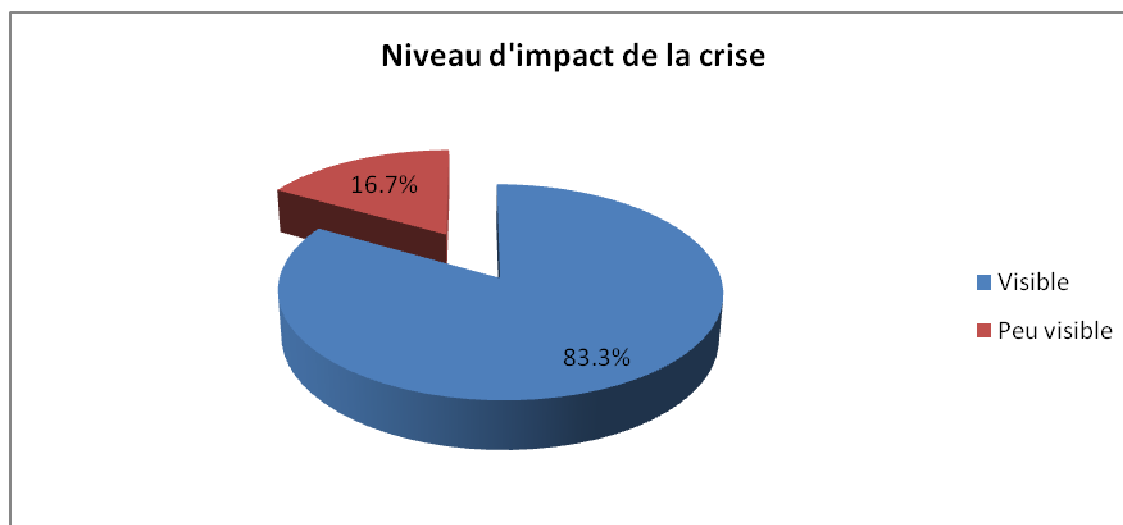
Pour l'enquête auprès des entreprises et les discussions organisées, des questionnaires préétablis ont été utilisés pour permettre de recueillir les informations concrètes et d'autres données susceptibles d'établir l'évolution de l'emploi et de la production dans le secteur industriel minier. Le groupe d'enquêteurs pour le secteur industriel a administré les questionnaires à un échantillon de 12 entreprises parmi les entreprises encore en activité lors de l'enquête. Ces 12 entreprises incluent tous les principaux exploitants miniers industriels et, à ce titre, est représentatif pour capter les tendances à l'œuvre dans ce secteur au Katanga durant la crise. Par contre, l'enquête ne traite pas des entreprises ayant fermé ; parmi celles-ci, on trouve de nombreuses entreprises asiatiques qui ont tout simplement cessé leur activité brutalement sans considérations pour leurs travailleurs dès que les cours mondiaux n'étaient plus assez rémunérateurs.

3.1.2. Une forte vulnérabilité de l'activité minière

Les données de l'enquête nous informent sur l'impact de la crise dans le secteur minier industriel qui est très dépendant de l'évolution des marchés internationaux compte tenu du fait qu'il est orienté quasi exclusivement vers l'exportation. Les données montrent l'étendu de l'impact négatif de la crise sur le secteur minier industriel puisque 83 % des entreprises déclarent qu'il est visible contre 17% pour qui cet impact est peu visible.

³⁰ Il faut toutefois noter qu'il existe bien des rapports sur cette problématique mais ceux-ci présentent des tendances très générales sans produire de données précises sur la situation en termes d'emploi : World Bank, Democratic Republic of the Congo, Poverty and social Impact Analysis, Mine Sector Reform ; Joroen Cuvelier : "The impact of the global financial crisis on mining in Katanga" ; Ralf Custers, Ken Matthysen : "Africa's natural resources in a global context" ; Southern Africa Resource Watch (2009) : Impact of Global Financial Crisis on Mining in Southern Africa.

Figure 14. Distribution de l'impact de la crise chez les sociétés minières



Depuis le mois d'octobre 2008, la situation du secteur minier a beaucoup changé suite à la crise financière et économique qui a frappé les économies développées et dont les répercussions se sont fait sentir durement jusqu'au Katanga. En ce qui concerne les entreprises concessionnaires des mines, Anvil Mining, Katanga Mining, le Groupe CAMEC, Ruashi Mining, CMSK, MMK et la Gécamines, pour ne citer que celles-ci, la crise a fortement perturbé leur activité d'exploitation.

Les sociétés restées opérationnelles ont dû revoir leur politique d'exploitation minière en supprimant les sous-traitants, en supprimant de nombreux postes occupés par du personnel journalier et expatrié et en engageant des négociations avec les délégations syndicales. Ainsi ces entreprises minières ont réduit leurs activités et mis une partie de leurs travailleurs en chômage technique. Certaines ont arrêté leurs investissements, d'autres encore ont différé les leurs. Cette situation a eu des conséquences significatives sur le plan social et de l'emploi. Cette situation a aussi affecté très négativement la trésorerie de nombreuses entreprises minières qui ont éprouvé des difficultés pour faire face aux services de la dette et payer les charges de production.

La crise traversée par les exploitants des mines industrielles a eu aussi des conséquences très négatives en aval avec la fermeture ou la sous utilisation des unités de traitement, ainsi que le gel de la construction des nouvelles unités programmées. Sur 74 entités de traitement, 45 ont été arrêtées pendant la période considérée, soit 60% d'entre elles. Tandis que selon les données du Ministère provincial des Mines et des Affaires foncières, 96% des entreprises minières d'extraction avaient réduit leurs activités et/ou personnel. Dans les deux graphiques suivant, on peut observer combien cette tendance a affecté les districts de Lubumbashi et de Likasi puisque respectivement 45% et 36% du total des entreprises de transformations fermées appartenaient à ces deux districts ainsi que 53% et 35% du total des entreprises de transformation ayant réduit leur activité et/ou personnel.

Figure 15. Distribution géographique des entreprises de transformation ayant arrêté leur activité au premier trimestre de la crise

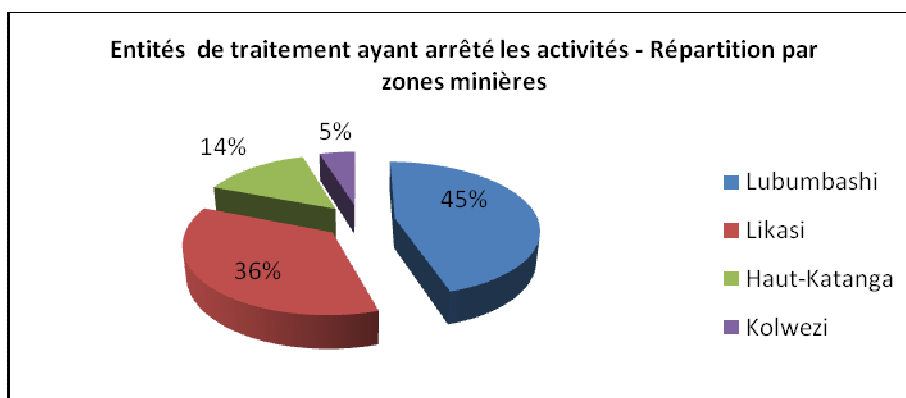
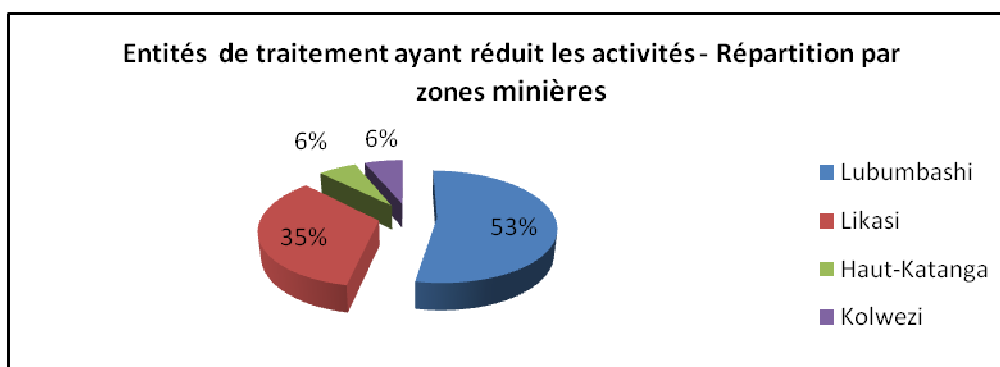


Figure 16. Distribution géographique des de traitement ayant réduit les activités – Répartition par zones minières



A la chute de la demande et des cours mondiaux, il faut ajouter la reprise de l'inflation et les pressions associées sur le taux de change qui ont durement affectés : i) le secteur minier industriel qui importe la plus grande partie de leurs besoins en biens mais aussi ii) tout le tissu économique local fortement dépendant des importations et iii) les populations qui ont vu les prix à la consommation augmenter rapidement. En RDC globalement, l'inflation a été d'environ 44 % en moyenne en 2009 contre 18% en 2008. Elle est due à la hausse des prix de l'alimentation (54 %), du logement et de l'énergie (11.8 %) et des transports (7.8 %). Dans le même temps, on a assisté à une dollarisation de l'économie et les dépôts en devises ont représenté 66 % de la masse monétaire en 2009, contre 58.2 % en 2008. Dans le contexte du Katanga marqué par une forte dépendance vis-à-vis des importations, la tendance marquée à la dévaluation du Francs vis-à-vis du dollar à partir de 2008 a entraîné une hausse généralisée des prix des produits et services importés.

Tableau 1. Evolution en moyenne annuelle des cours de change USD/FC

Taux de change	2007	2008	2009	2010	2011
USD/FC	516,0	563.2	783.9	852.8	949.8

Source: <http://www.africaneconomicoutlook.org/fr/countries/central-africa/congo-democratic-republic/>

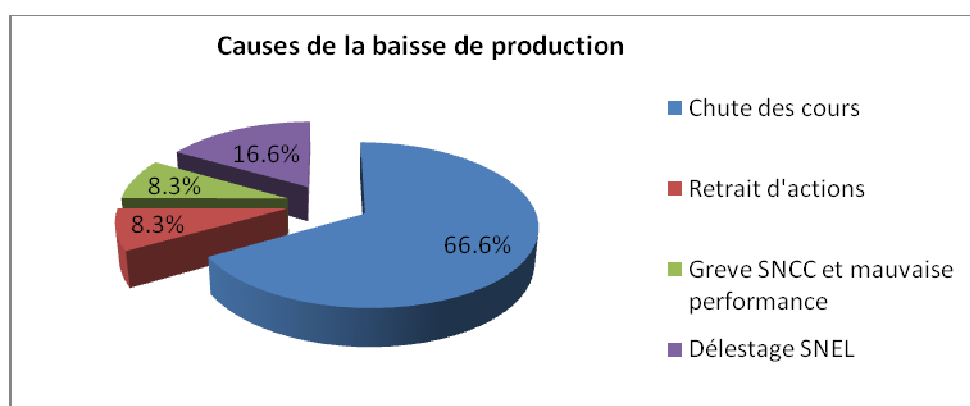
A propos de la dépréciation de la monnaie, le Gouverneur du Katanga, dans son discours sur la crise financière internationale et ses conséquences au Katanga qu'il a donné en février 2009 à l'Assemblée provinciale, a insisté sur les conséquences très négatives du

fait que le taux de change du dollar américain qui s'était longtemps stabilisé autour de 500 francs congolais a connu une hausse brutale à 900 francs congolais en l'espace de quelques mois.³¹

Face à toutes ces difficultés conjoncturelles, les grands groupes miniers ont développé différentes stratégies leur permettant de faire face à la diminution drastique de leurs recettes. L'enquête nous montre qu'elles ont principalement résilié des contrats (22%) et abandonné les activités les moins rentables (11%) tout en ayant recours au produit minier des creuseurs, bien moins cher en termes de coût d'exploitation (22%).

Les données montrent que sur les 9 entités qui ont déclaré leurs statistiques de production, 8 ont baissé leur production et 1 seule a vu sa production stagnée. La figure 17 présente les principales causes de la baisse de la production ; le facteur prépondérant étant la chute des cours des métaux.

Figure 17. Répartition des causes de la baisse de la production



Les éléments du dépouillement montrent aussi que sur les 5 entités qui ont déclaré leur chiffre d'affaires, la totalité a connu une baisse sensible de leurs investissements. Parmi les causes de la baisse des investissements nous avons noté :

- Faible rentabilité économique à cause de la baisse des cours des métaux ;
- Retrait des actionnaires

3.1.3. Implications de la crise sur l'emploi dans le secteur minier industriel

La division provinciale de l'ONEM (office national de l'emploi) censée recevoir les déclarations relatives à l'emploi et effectuer le traitement des déclarations comptabilisait, tous secteurs confondus, un total d'emplois contractuels déclarés pour 2008 par 435 entreprises de 41468 alors qu'il était en 2007 de 44399 par 520 entreprises. Soit une réduction de près de 6.6% des emplois contractuels et de 16% des entreprises. Par ailleurs, au 05 janvier 2009, l'Inspection urbaine du travail de Likasi signalait 1510 emplois perdus pendant l'année 2008. A la date du 29 Décembre 2008, l'Inspection urbaine de Kolwezi signalait 744 emplois perdus dont 110 expatriés. A ces chiffres, il faut ajouter 246 autres emplois perdus recensés par la même inspection à la date du 05 Février 2009. Les données des inspections urbaines du travail de Kipushi, Kalémie et Kamina ne sont pas disponibles.

³¹ QUIPROPO bihebdomadaire du Katanga du 03 Février 2009.

Enfin le Ministère des Mines a fourni en 2009 une estimation des effectifs de travailleurs mis au chômage par les entreprises minières et de traitements de type industriel qui ont fermé pendant la crise de 2008 dans la Province du Katanga.

Tableau 2. Pertes d'emplois dues à la fermeture d'entreprises minières et de traitements de type industriel

Entreprises fermées	Estimation des effectifs au chômage
CAMEC	5.102
Katanga mining	1.056
Entreprises chinoises	17.223
Entreprises indo-pakistanaïses	3.288
Entreprises congolaises	9.805

Les données complémentaires collectées à travers notre enquête auprès des grandes entreprises qui sont restées ouvertes pendant la crise établissent clairement qu'il y a eu une perte importante d'emplois directs. Pour les seules entreprises qui ont répondu, on observe une destruction de 1899 postes permanents de travail tandis sur la même période seulement 709 emplois ont été créés. On a pu, en effet, observer aussi que certains grands groupes qui avaient des plans d'investissement en cours avant la crise, ont embauché durant cette période mais en termes de flux net la situation a été très négative pour l'ensemble du secteur. Globalement, pour les seules entreprises toujours en activités, c'est une réduction nette de 6.7% de l'effectif des employés permanents que l'on peut observer (sans compter les licenciements massifs des entreprises qui ont complètement fermées).

Tableau 3. Evolution de l'emploi permanent dans les principales grandes entreprises minières

Unité	Effectifs actuels	Effectifs avant crise	Emplois créés	Emplois détruits
GCM	9642	9365	277	-
TFM	2970	2970	0	-
CHEMAF	1071	876	195	-
Ruashi Mining	924	687	237	-
BAZANO	457	128	0	329
STL	388	396	0	8
EGMF	259	547	0	288
CMSK	256	281	0	25
AMCK MINING	203	892	0	689
MOUTANGA MINING	173	365	0	192
KOL-DCP	127	250	0	123
BOSS MINING	99	344	0	245
Total	16569	17759	709	1899
% de baisse				11%

Il faut noter que l'inspection du travail de la Province du Katanga a pu observer les derniers mois de 2010, avec la reprise de la production, un effet de substitution des travailleurs permanents au profit des travailleurs temporaires.³² Les grands groupes lorsqu'ils réengagent des travailleurs privilégient l'emploi temporaire à l'emploi permanent.

Le tableau suivant montre combien ce sont les travailleurs journaliers qui ont été les plus durement touchés par la crise ; les entreprises s'étant ajustées à la conjoncture défavorable en réduisant drastiquement les emplois temporaires. Pour les seules entreprises qui ont répondu à l'enquête, c'est près de 44% des effectifs journaliers qui ont perdu leur emploi auprès de ces entreprises ; soit 3655 travailleurs.

Tableau 4. Evolution de l'emploi journalier dans les grandes entreprises minières avant et pendant la crise

Entreprises	Avant la crise	Pendant la crise
AMCK Mining SPRL	10	22
Boss Mining	400	110
Moutanga Mining	1280	314
EGMF	1300	380
KOL-DCP	217	44
Bazano	1370	514
Ruashi Mining	234	200
Chemical of Africa		
Gecamines		
Compagnie Minière du Sud Katanga	106	0
Tenke Fungurume Mining	1556	1234
Total	6473	2818
% de baisse		-44%

L'enquête montre aussi une réduction très importante de l'emploi des expatriés dont le nombre passe de 494 à 249 soit une baisse de 50% des effectifs.

³² Déclaration de l'Inspecteur Général du Travail de Lubumbashi lors de l'atelier provincial sur les conséquences de la crise dans le secteur minier, Lubumbashi, Mars 2010.

Tableau 5. Evolution de l'emploi des expatriés dans les grandes entreprises minières avant et pendant la crise

Entreprises	Avant la crise	Pendant la crise
AMCK Mining SPRL	58	18
Boss Mining	57	8
Moutanga Mining	55	23
EGMF	85	35
KOL-DCP	26	11
Bazano	122	50
Ruashi Mining	27	43
Chemical of Africa		
Gecamines		
Societe du traitement du terill de Lubumbashi	13	10
Compagnie Minière du Sud Katanga	1	1
Tenke Fungurume Mining	50	50
Total	494	249
% de baisse		50.40%

La baisse de l'emploi des expatriés a eu des implications importantes sur le secteur immobilier et sur les entreprises du secteur du commerce et des services qui avaient largement profité de la croissance des expatriés à fort pouvoir d'achat. C'est notamment le cas pour le secteur immobilier locatif puisque le prix des loyers des villas s'était fortement accru lors du boom minier.

C'est aussi le cas pour le secteur hôtelier puisque la fermeture d'entreprises minières et le ralentissement de l'activité ont poussé certains hôtels à fermer faute de clientèle. Les autres établissements ont dû revoir les prix des chambres fortement à la baisse. Gaël Kayumba, réceptionniste de l'hôtel du Centre, témoigne: « En terme de pourcentage, nous avons une fréquentation moyenne d'au moins 80 % de fréquentations par nuit et c'était jusque à la fin du mois de novembre 2008. Et après ça, nous sommes même descendus parfois en dessous de 10%». Sur les valises des hôtels sont affichés des prix dits : « promotionnels ». Ils ont chuté de 30 %, voire 50 %. Une chambre économique qui coûtait 120 dollars revient à 95 USD. Une salle de réunion VIP, qui se négociait à 1.000 Usd, revient à 500USD. Et malgré ce rabais, la facture se négocie toujours, tel que le déplore René Tenkesha, gérant du Guest house Mwamini : «Même à ce prix réduit quand quelqu'un arrive, il y a toujours discussions. Il y a toujours des arrangements et on arrive toujours à trouver un juste milieu ». ³³

³³ Radio Okapi, 5 mars 2010) <http://radiookapi.net/sans-categorie/2009/07/23/lubumbashi-des-hotels-paralyses-par-la-crise-financiere>.

3.2. Impact de la crise sur le secteur minier artisanal

Deux mouvements migratoires opposés ont été constatés sur les sites artisanaux : le premier était le mouvement d'entrée dans les mines à la suite du boom minier entre 2006 et 2008. Il s'agit de la ruée de ceux en situation de chômage, de sous emploi et en quête d'une activité plus rémunératrice qui se sont dirigés vers les mines artisanales. Le second mouvement est lié aux effets de la crise mondiale et de l'effondrement des cours qui ont poussé de nombreux creuseurs à quitter leur activité pour retourner en ville (avec des conséquences importantes en termes de recrudescence de l'insécurité) ou au village (en revenant à l'agriculture de subsistance).

Il existe au total 106 sites artisanaux actifs dans la Province du Katanga répartis sur 17 localités et collectivités. 57 d'entre eux se situent sur l'axe minier Lubumbashi-Likasi-Kolwezi et les 49 autres dans le Nord Katanga.

Dans le cadre de cette étude, nous avons pris en compte les sites d'exploitation artisanale de l'axe minier Lubumbashi-Likasi-Kolwezi où les activités sont denses et avec un très important effectif. La production totale artisanale du cuivre a été dans cette zone durement touchée par l'effondrement des cours et de la demande puisque la production artisanale de cuivre est passée de 2101,125 tonnes métriques en 2007 à 1340,178 tonnes métriques en 2008 (soit une baisse de 57%) tandis que la production du cobalt passait de 1602,73 tonnes métriques en 2007 à 610,98 tonnes métriques (soit une baisse de 62%).³⁴

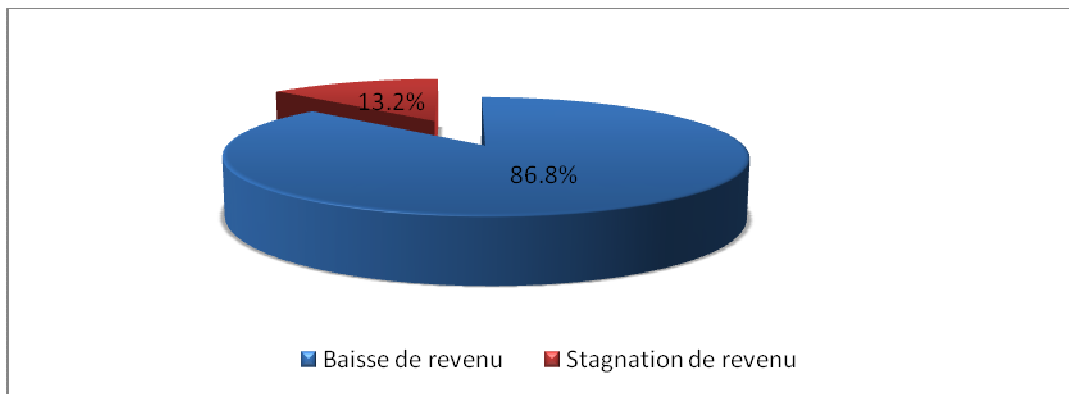
Pour l'exploitation minière artisanale, la situation mi 2009 était la suivante selon SAESSCAM, la structure publique chargée de la gestion de ce secteur : dans la zone de Lubumbashi, 15 sites artisanaux étaient actifs pour une population artisanale estimée à 1867 exploitants artisanaux ; dans la zone de Likasi, 12 sites artisanaux étaient actifs pour une population évaluée à 13617 exploitants artisanaux ; dans la zone de Kolwezi, il y avait 16 sites actifs pour une population estimée à 26537 exploitants artisanaux. Dans la période de fort reflux du marché, de novembre 2008 à février 2009, la SAESSCAM estime que près de la moitié des exploitants artisanaux ont déserté les sites. Cependant, les prix du minerai, certes encore loin des pics d'avant crise, se sont nettement redressés depuis. En ce qui concerne le cuivre, le prix mondial de la tonne était passé de 8000\$ avant la crise pour tomber à 2800\$ au pic de la crise mais, aujourd'hui, il oscille entre 5000\$ et 6000\$. Ainsi les creuseurs ont commencé à revenir depuis que les cours se sont redressés et qu'il y a eu un frémissement du marché suite à la réouverture de comptoirs d'achat par les chinois notamment. Le raffermissement du marché mondial et la phase de redémarrage des entreprises minières poussent une grande partie des creuseurs et même certains travailleurs licenciés à (re)prendre le chemin des sites miniers.

3.2.1. Perception de la crise par les creuseurs artisanaux

La figure 18 indique comment les creuseurs perçoivent l'évolution de leur revenu depuis un an suite à la crise ; ainsi 87% des répondants insistent sur la baisse de leur revenu et 13% sur la stagnation de leur revenu.

³⁴ Source : SAESSCAM/KATANGA (2008).

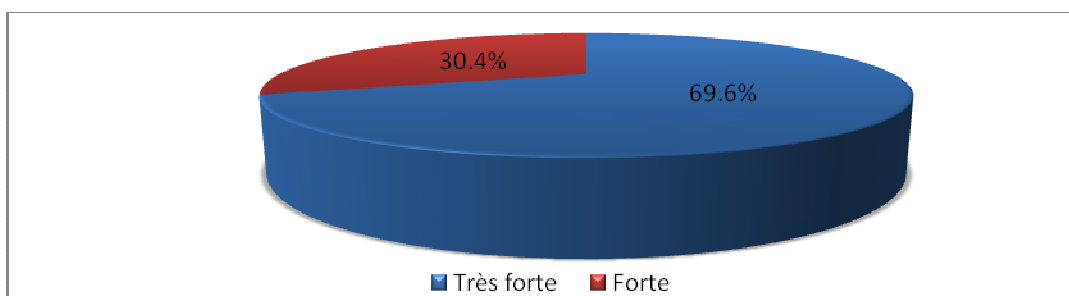
Figure 18. Perception de l'évolution des revenus des creuseurs



Etant donné le fait que la très grande majorité des creuseurs déclarent avoir été touchés par la crise, il était important pour nous de savoir l'ampleur de cette crise sur leur vie.

La figure 19 montre l'intensité de cette crise puisque 70% des creuseurs jugent qu'il s'agit d'une très forte crise et 30% d'une forte crise ; et nous n'avons aucune réponse indiquant une crise de faible intensité.

Figure 19. Ampleur ressentie de la crise

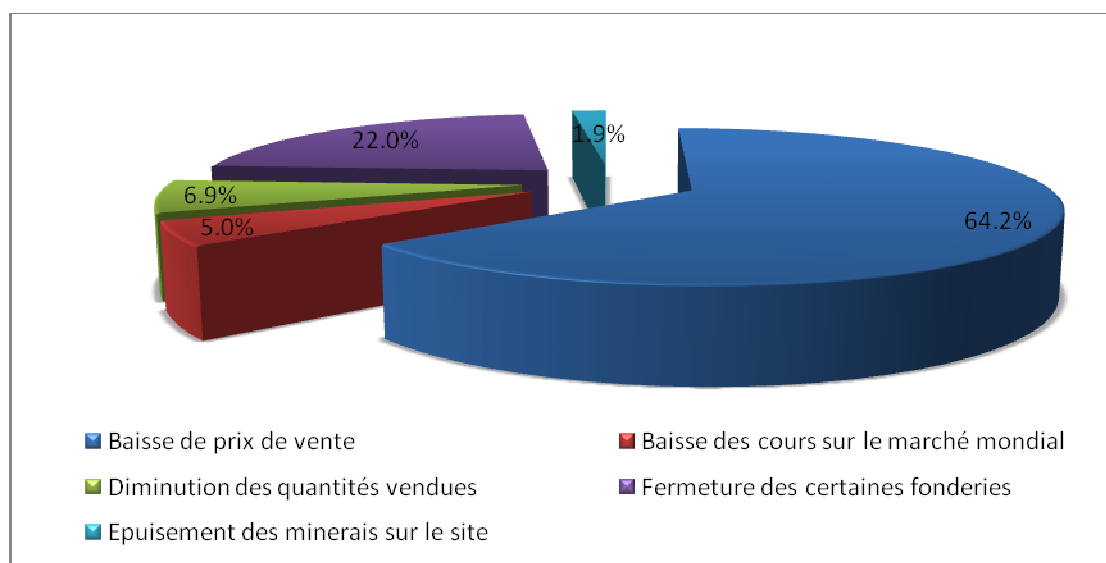


Nous avons ensuite voulu savoir les raisons de la baisse de revenu dans ce contexte de crise. Sur base de notre questionnaire, nous avons relevé 5 grandes raisons évoquées par les creuseurs comme cause de la baisse de leur revenu,

La figure 20 montre que la baisse de revenu est due en grande partie à la baisse du prix de vente des minerais bruts de cuivre et du cobalt soit 64%.³⁵ La deuxième raison est la fermeture de certaines fonderies sur l'axe Lubumbashi-Likasi-Kolwezi suite à la crise, soit 22%. La troisième raison est la diminution des quantités vendues aux négociants soit 9%.

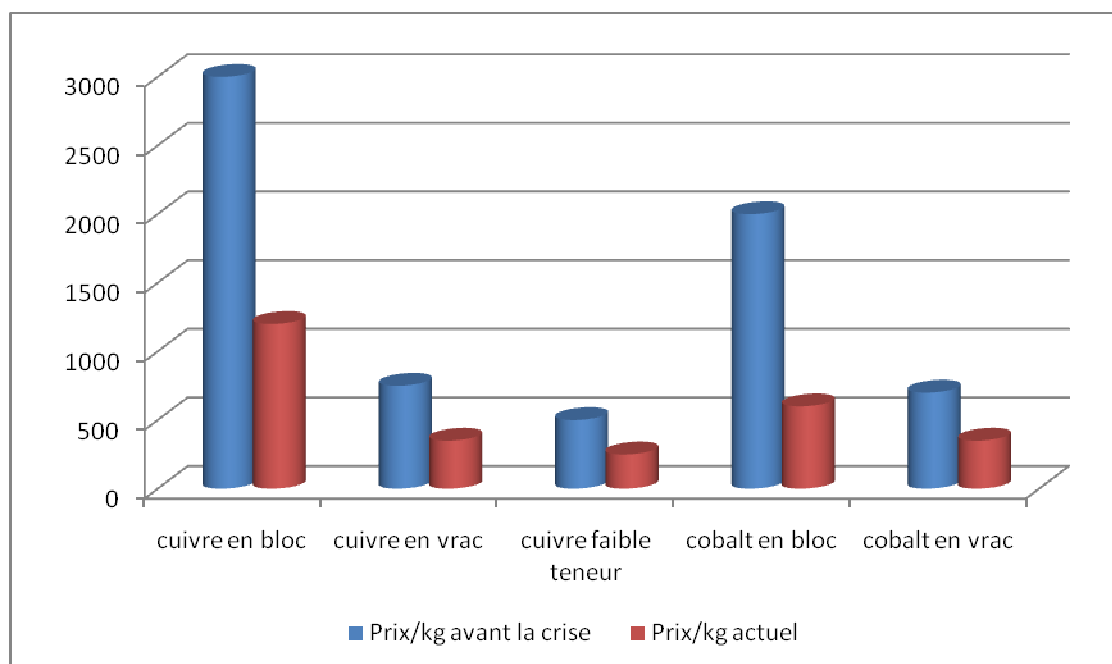
³⁵ Selon SAESSCAM, le prix de vente des minerais de cuivre brut a baissé jusqu'à 70% et du cobalt jusqu'à 60%, 54 fonderies ont fermé entre 2008 et 2009.

Figure 20. Répartition des différentes raisons de baisse de revenu



En ce qui concerne la baisse de prix de vente, nous avons analysé les différents prix avant la crise et le prix actuel. Le prix du cuivre en bloc a baissé de 60% et celui du cuivre en vrac de 53%. Quand au cuivre à faible teneur, son prix a baissé de 50%. Le prix du cobalt en bloc et en vrac ont baissé respectivement de 70 et de 50% ; comme le montre la figure suivante.

Figure 21. Les prix de vente avant la crise comparé au prix en pleine crise



Cet effondrement des prix a eu des conséquences désastreuses sur les conditions de vie des creuseurs et leur famille. Les creuseurs interrogés ont identifié les principales conséquences de la baisse de leur revenu : la non scolarisation des enfants, la non fréquentation des centres de santé, l'accroissement de la criminalité, la baisse du panier de la ménagère et l'abandon des mines. Le recul dans la scolarisation des enfants s'explique par la chute du revenu des ménages miniers artisanaux à cause de la crise. Au Katanga, comme ailleurs en RDC, ce sont les parents qui supportent les frais de scolarité tant au

niveau primaire, secondaire et universitaire. La baisse des cours de métaux (cuivre et cobalt), la réduction des effectifs des entreprises minières industrielles et la fermeture de nombreuses unités de traitement se sont traduits par l'impossibilité de payer la scolarité des enfants pour de nombreux ménages.

Le tableau suivant montre que 33% des creuseurs ont constaté la baisse du panier de la ménagère par ce que le pouvoir d'achat a baissé du fait de l'effet cumulé de la baisse des revenus et de la hausse des prix ; par ailleurs, 28% ont déclaré avoir abandonné les mines artisanales parce que l'activité n'était plus assez rémunératrice ; 23% ont déclaré n'avoir pas envoyé leurs enfants à l'école par manque des moyens financiers et 11% ont déclaré avoir constaté l'accroissement de la criminalité urbaine.³⁶ Un des effets les plus visibles de la crise a été la montée de l'insécurité. Le Gouverneur le note de manière pertinente quand il souligne que « s'agissant de la criminalité dans les grandes villes, je voudrai vous dire que celle-ci est liée au déversement dans la rue des milliers de chômeurs à la suite des licenciements massifs des travailleurs et de la fermeture des entreprises frappées par la crise financière d'une part, et à la forte pression migratoire exercée sur les grandes villes par les compatriotes attirés par le boom économique dans la Province d'autre part »

Tableau 6. Les conséquences de la baisse de revenu pour les creuseurs

Conséquences	Effectif	%
Non scolarisation des enfants	36	22,6
Non fréquentation des centres de santé	9	5,7
Baisse du panier de la ménagère	52	32,7
Accroissement de la criminalité	18	11,3
Abandon de mines	44	27,7
Total	159	100,0

Compte tenu de cette détérioration marquée de leurs conditions de vie, nous avons voulu connaître les stratégies des creuseurs pour faire face à la baisse de revenu. Le tableau 7 montre que les ménages ont mis en place des stratégies variées de survie telles que la vente des biens ménagers pour 47% d'entre eux (télévision, frigo, congélateur, lit, salon et salle à manger, vélo, fer à repasser, radio cassette, lecteur DVD, lit, vitrine...) sur des marchés de fortune à des endroits précis de Lubumbashi (au Camp militaire Vangu), à Likasi (dans la Commune de Kikula) et à Kolwezi (dans la Commune de Dilala); la création d'une activité complémentaire pour 26% des répondants (la boutique avec le petit commerce, l'agriculture, la pêche et la chasse dans les aires protégées, la coupe de bois et la confection des braises, le commerce ambulant, le cambisme, la vente de carburant ambulant par les « Kadhafi »,³⁷ etc.) ; le travail du conjoint, des enfants et des membres de famille pour 7 % d'entre eux (l'agriculture, le petit commerce, le ramassage des champignons...) et la mise en location des certains biens dans 11% des cas (vélo, moto, maison d'habitation partagée avec les locataires...). La migration vers d'autres sites prend la dernière place soit 2,5%. En effet, nous avons retrouvé des creuseurs qui ont quitté Kolwezi pour Likasi et d'autres pour Lubumbashi à la recherche des meilleures conditions de travail et de vie.

³⁶ Selon le rapport de SAESSCAM, la Police nationale congolaise PNC/Kolwezi avait enregistré durant le dernier trimestre 2008 et premier trimestre 2009 un accroissement des taux de criminalité de : 38% pour les vols qualifiés, 29% pour les abus de confiance, 18% pour les escroqueries et 16% pour les viols.

³⁷ Le «Kadhafi » est un marchand ambulant des carburants (essence, mazout ou pétrole).

Tableau 7. Stratégies des ménages de creuseurs pour faire face à la crise

Stratégies	Effectif	%
Commencer une activité complémentaire	41	25.8%
Travail du conjoint	10	6.3%
Travail des membres de famille	11	6.9%
Vente de bien matériel	75	47.2%
Mise en location de certains biens	18	11.3%
Migration vers d'autres sites	4	2.5%
Total	159	100.0%

Les différents résultats présentés ci-dessus montrent combien les bases de l'amélioration des conditions de vie de la population au Katanga étaient fragiles. Dans ces conditions, l'objectif de construire une « classe moyenne » durable à travers le développement du secteur minier apparaît très problématique ; notamment pour les familles des creuseurs artisanaux qui sont très vulnérables à de violents reculs de leurs conditions de vie au gré des crises mondiale.

3.2.2. Les coopératives minières artisanales

Notre protocole d'enquête avait prévu de prendre en compte les réactions des coopératives d'exploitants artisanaux sur la crise mondiale. Il s'agit de la coopérative EMAK/SEMAK et CMKK. Dans les mines artisanales où les travailleurs doivent détenir un permis de "creuseurs" que délivre l'EMAK (Association d'exploitants miniers artisanaux), cette dernière a une position dominante ; elle comptait près de 100 000 membres au moment du boom minier. Les questions posées aux responsables de ces deux coopératives concernaient leur production, les effectifs des membres, les obstacles identifiés et les conséquences, les stratégies pour faire face à la crise et leurs attentes auprès du pouvoir public.

Le tableau 8 présente une comparaison entre la production de cuivre et de cobalt durant la période d'avant crise et la production au moment de l'enquête. La tendance est très nette avec une baisse respective chez EMAK et chez CMKK de 74% et 89% pour le cuivre, et de 89% et de 92% pour le cobalt. Au total, la production du cuivre a baissé de 81% contre 90% du cobalt pour l'ensemble des deux coopératives.

Tableau 8. La production minière journalière en tonne

Production	Avant la crise		Actuel		Variation en %	
	Cuivre	Cobalt	Cuivre	Cobalt	Cuivre	Cobalt
EMAK-SEMAK	115	139,5	30	15,8	73,9%	88,7%
CMKK	93	61	10	5,1	89,2%	91,6%
Total	208	200,5	40	20,9	80,8%	89,6%

Nous avons interrogé les responsables de ces deux coopératives sur les raisons de la baisse de production. Ils ont évoqué celles liées à la crise financière, la baisse des cours de métaux, la défection des creuseurs dans certaines mines et la baisse du prix de vente de « l'hétérogénite ». La production de ces deux coopératives a considérablement diminué à la suite de la baisse des exportations des sociétés de négoce telles que BAZANO, CHEMAF et SOMIKA qui achètent les minerais produits d'une manière artisanales.

Notre enquête visait aussi à estimer l'évolution des effectifs des creuseurs membres de ces deux coopératives. Le tableau 9 restitue les statistiques déclarées par les responsables d'EMAK-SEMAK et CMKK à ce sujet.

Tableau 9. Effectifs des creuseurs artisanaux sur les sites

Effectifs	Avant la crise		Actuel		Variation en %	
	Homme	femme	Homme	femmes	Homme	femmes
EMAK-SEMAK	70611	27	41626	16	41,0%	40,7%
CMKK	24060	1004	2040	202	91,5%	79,9%
Total	94671	1031	43666	218	53,9%	78,9%

Selon les chiffres fournis, EMAK a perdu 41% de son effectif total, tandis que CMKK en a perdu 91%. Les responsables de ces deux coopératives ont déclaré que l'ampleur de la crise est dramatique et ils utilisent la communication par le biais de la radio pour diffuser les effets de la crise auprès des creuseurs.

Afin d'atténuer l'impact de la crise, les responsables de ces deux coopératives ont déclaré faire recours au partenariat pour faciliter la découverte des mines. En effet, pour contourner le coût de la découverte, les coopératives minières ont signé des contrats de partenariat avec des entreprises privées sur les sites accordés officiellement par le Ministre provincial des mines. Il s'agit pour l'EMAK-SEMAK de la société Katanga Minerals Processing (KMP) et pour CMKK la société ATLANTIC MINING.

Les attentes des coopératives minières auprès du pouvoir public sont principalement :

- L'assainissement des milieux d'affaires
- L'obtention d'un financement
- L'accès au crédit
- Un ajustement des impôts et taxes.³⁸

Un des responsables de CMKK déclare notamment que « Le gouvernement provincial doit intervenir pour sauver les milliers d'emplois ainsi que l'économie provinciale en prenant des mesures incitatives urgentes en matière des taxes d'import-export ».

3.3. La situation des micros, petites et moyennes entreprises face à la crise

La présente section ne va pas seulement évaluer l'impact de la crise financière sur les Micros, Petites et Moyennes Entreprises (MPMEs) dans la Province du Katanga au niveau du bassin minier, mais elle va également analyser l'articulation de ces MPMEs au secteur minier, apportant de la sorte des informations précieuses sur le marché du travail, le profil des chefs de MPMEs et les perspectives de développement économique local. L'enquête réalisée apporte des éléments nouveaux sur la nature et l'intensité de l'impact de la crise financière sur les MPMEs du territoire considéré. Elle vise aussi à poser les bases pour des

³⁸ Le ministre des Mines a pris un arrêté portant suppression de quelques taxes et réduisant le nombre de services qui entrent dans le circuit minier pour pallier cette situation. Le Gouvernement provincial du Katanga prévoit même de ramener la taxe à l'exportation des matières premières de 28 à 1%.

recherches approfondies ultérieures sur la cartographie et la structure des MPMEs dans la Province du Katanga et les politiques de maillage du secteur minier avec le tissu économique local pour la promotion d'un environnement favorable aux MPMEs durable et à l'emploi.

3.3.1. Méthodologie

Les résultats présentés ci-après proviennent d'informations recueillis auprès des différentes fédérations et corporations d'entreprises, auprès des services étatiques (Divisions provinciales), des directions provinciales et des associations professionnelles :

1. Direction des MPMEs
2. Ministère de l'économie, PME et Artisanat,
3. Générale des Carrières et des Mines,
4. Division Provinciales de l'économie,
5. Institut National des Statistiques,
6. Direction Provincial du Katanga OFIDA,
7. Direction Provincial du Katanga OCC,
8. Direction Provincial du Katanga DGI,
9. Fédération des Entreprises du Congo,
10. COPEMECO,
11. Intersyndicales et Syndicat GCM,
12. Travailleurs au sein des PME.

Pour se rendre compte des disparités significatives et scruter davantage la situation particulière des MPMEs dans cette zone minière, il a été décidé d'opérer :

- Une décomposition des MPMEs en trois strates qui représentent les trois sites des activités suivants : Site de Lubumbashi, site de Likasi et le site de Kolwezi.
- Une décomposition des MPMEs en secteurs d'activité, avec le souci de l'enquêteur d'approcher, le plus près la structure productive de biens et services du bassin minier.

Notre protocole d'enquête a retenu dix secteurs principaux d'activité regroupant les MPMEs, intégrées dans l'échantillon : Agro-alimentaires, les Minières, la Construction, le transport, l'Import-export, la Quincaillerie et pièces de rechange, le gardiennage, l'hôtellerie, les industries productrices et les hydrocarbures.

Sur chaque site, les entreprises furent tirées au sort selon leur disponibilité et sur base des listes reçues et/ou établies par les enquêteurs. Conformément aux critères arrêtés dans la méthodologie, 96 entreprises auraient du recevoir un questionnaire à remplir et à transmettre en retour à nos enquêteurs. Toutefois, le taux de retour a été très inégal suivant les sites miniers ; uniquement 27 % des questionnaires remplis pour Lubumbashi, tandis qu'à Likasi 85 % nous ont été retournés dûment remplis et 98 % pour Kolwezi. Après dépouillement 63 questionnaires ont pu être validés, c'est-à-dire que 63 entreprises sur les 96 prévues, soit 65 % de notre échantillon a été sondé avec toutefois une sous représentation des MPMEs du district de Lubumbashi qui a été compensée par des analyses complémentaires.

Tableau 10. Présentation des MPMEs interrogées par site

Site	Nombre de MPMEs	%
Lubumbashi	9	14,3
Likasi	27	42,9
Kolwezi	27	42,9
Total	63	100,0

Les résultats de l'enquête nous montrent que 17,5 % des entreprises de notre échantillon, œuvrent dans le secteur agro-alimentaire. Parmi les autres filières importantes, il y a les hydrocarbures (11%), le gardiennage, l'exportation de minerais et la construction (chacun 9.5%), le transport et l'hôtellerie (chacun 8%).

Tableau 11. Secteurs d'activité des MPMEs

Secteur	Nombres de MPME	%
Import Equipement	3	4.8
Export minerais	6	9.5
Quincaillerie	4	6.3
Construction	6	9.5
Gardiennage	6	9.5
Transport	5	7.9
Agro alimentaire	11	17.5
Maintenance	1	1.6
Fournitures bureaux	1	1.6
Banques	3	4.8
Provider internet	2	3.2
Hydrocarbures	7	11.1
Industrie productive	3	4.8
Hôtel	5	7.9
Total	63	100.0

3.3.2. Les résultats de l'enquête pour les MPMEs Katangaises

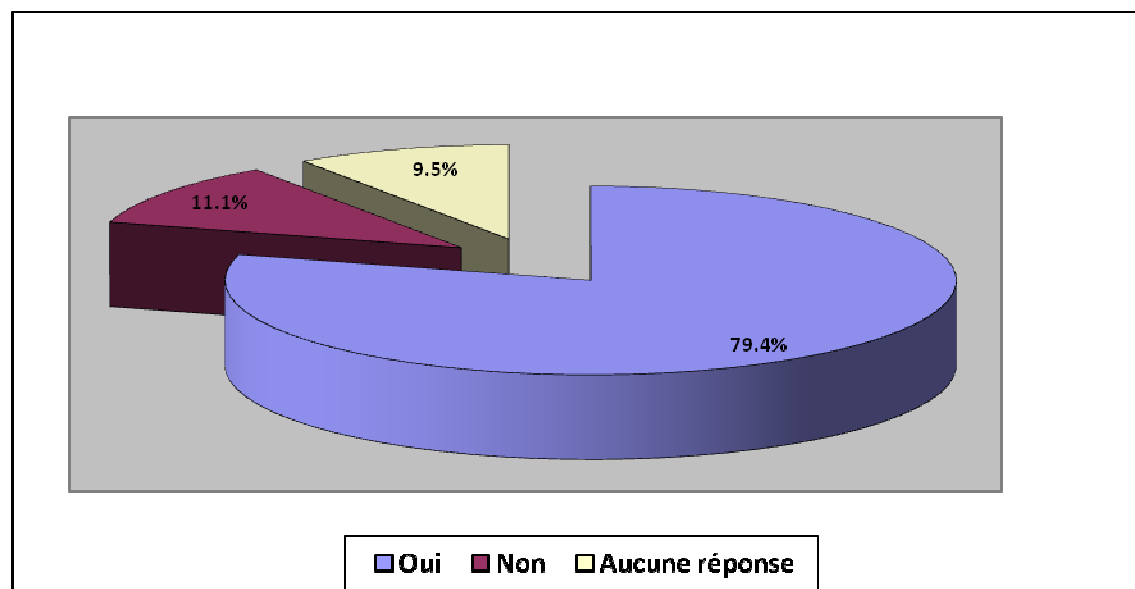
Les MPMEs locales de la filière minière ont été fortement touchées du fait de l'effet de contagion de la crise financière mondiale. Il s'agit notamment des entreprises du secteur des hydrocarbures et de celles produisant de l'oxygène ou vendant du charbon industriel et autres inputs, ou encore de celles fournissant des services pour les démarches douanières, etc. Les grandes entreprises d'extraction et de traitement ayant été en difficulté (certaines ayant du fermer, d'autres fonctionnant au ralenti), elles ont réduit leur consommation de biens et services. Quant aux exploitants des rejets, qui fonctionnaient essentiellement par le ravitaillement de l'hétérogénite par les exploitants miniers artisanaux, comme elles n'avaient presque pas constitué de stock et qu'elles utilisaient en majorité des journaliers et/ou des travailleurs avec des contrats à durée déterminée (CDD), la chute vertigineuse des cours les a temporairement poussé à fermer leurs portes en transférant l'impact de la crise à leurs fournisseurs et travailleurs.

Les MPMEs du secteur de l'agro-alimentaire ont mieux résisté aux chocs de la crise financière internationale mais elles ont néanmoins connu une chute de leur vente à la suite

des difficultés économiques auxquelles ont été confrontées leur clientèle et aux effets de la dévaluation qui a enchéri le prix de leurs produits qui sont pour une part importante importés.

Ces sont donc les entreprises minières qui ont été les vecteurs principaux de la propagation de la crise financière internationale dans la province du Katanga. Près de 79 % des MPMEs prises en compte dans notre échantillon étaient liées à différents degrés aux entreprises minières dans le cadre de leurs activités économiques.

Figure 22. MPMEs ayant comme principal client les entreprises minières



Cette transmission de la crise des entreprises minières vers les MPMEs se constate par le fait que pendant la période de crise, près de 69% des MPMEs ont connu une baisse de leur vente de plus de 40% par rapport à l'année précédente (2007) dont 29% de plus de 70%.

Tableau 12. La Chute des ventes des MPMEs

% Chute des Ventes	MPME	%
Aucune reponse	15	23.8
20-30%	7	11.1
40-60%	25	39.7
70% et plus	16	29.4

Si l'on considère maintenant le type de lien des MPMEs de notre échantillon avec les exploitations minières, on constate que 69% d'entre-elles sont des fournisseurs de biens, 8% sont des sous-traitants et 6% fournissent un service de transport.

Tableau 13. Lien avec les grandes entreprises minières

Lien avec les minings	Effectifs	%
Aucune reponse	12	19.0
Fournisseurs	42	69.9
Soutraitance	5	7.9
Transport	4	6.3
Total	63	100.0

Notre enquête met en lumière l'importance du secteur agro-alimentaire et son lien avec l'industrie minière moderne car les entreprises du secteur agro-alimentaires sont les plus importants fournisseurs du secteur minier moderne avec 20% du total, vient ensuite les hydrocarbures (12.5%), puis d'autres filières.

Tableau 14. MPMEs fournisseurs des grandes entreprises minières

Secteur	Fournisseurs des Minings	%
Import Equipement	0	0,0
Export mineraïs	4	10,0
Quincaillerie	4	10,0
Construction	4	10,0
Gardiennage	2	5,0
Transport	1	2,5
Agro alimentaire	8	20,0
Maintenance	1	2,5
Fournitures bureaux	1	2,5
Banques	1	2,5
Provider internet	1	2,5
Hydrocarbures	5	12,5
Industrie productive	4	10,0
Hôtel	4	10,0
Total	40	100,0

La présence relativement plus importante des MPMEs katangaises dans les secteurs à faible fonds de roulement est une résultante des pratiques très restrictives d'octroi des crédits aux MPMEs qui les privent de capacités d'investissement. Cette situation s'explique également par le fait que certains autres secteurs très dynamiques lors du boom minier sont intensif en capital et en compétence qui fautes d'être trouvés sur place sont délivrés par des entreprises étrangères et des expatriés ; c'est le cas de la construction, de la production d'oxygène ou encore de la maintenance.

En ce qui concerne la source d'approvisionnement, on constate une très faible intégration des MPMEs dans l'économie katangaise puisqu'environ 46 % des MPMEs interrogées, s'approvisionnent à l'étranger (principalement en Chine, Europe, Afrique du Sud, Zambie, Zimbabwe, Dubaï, etc.) pour leur matière première et/ou consommables. Les pays proches de la Province du Katanga (Zambie, Zimbabwe et Afrique du Sud) atteignant à eux seuls 22 % en termes de provenance de l'approvisionnement.

Tableau 15. La source principale d'approvisionnement des MPMEs

Source d'approvisionnement	Effectifs	%
Aucune reponse	18	28.6
Kolwezi	4	6.3
Creuseurs ou coopérative	4	6.3
Lubumbashi	5	7.9
Kinshasa + Lubumbashi	2	3.2
Etranger	29	46.0
Katanga	1	1.6
Total	63	100.0

Les deux tableaux suivants, nous montrent que les MPMEs ont du faire face à la fermeture de leurs principaux clients dans 49% des cas ou à la résiliation de contrats de fourniture du fait de la baisse d'activité dans le secteur minier moderne dans 19% des cas.

Tableau 16. Perte des principaux clients des MPMEs à cause de fermeture

Les clients fermés	Effectifs	%
Oui	31	49,0
Aucune reponse	32	51,0
Total	63	100,0

Tableau 17. Perte des principaux clients des MPMEs à cause de la résiliation de contrats de fourniture

Résiliation contrat	Effectifs	%
Oui	12	19,0
Aucune reponse	51	81,0
Total	63	100,0

En ce qui concerne la collaboration avec le secteur artisanal, le lien est faible. Comme on peut le remarquer dans le tableau 19, uniquement 14 % des MPMEs ont été en affaires directement avec les creuseurs artisanaux, tandis que 62 % d'entre elles n'entretiennent presque pas de relations avec les creuseurs artisanaux.

Tableau 18 : Liens des MPMES avec les creuseurs

Existence d'un lien	Effectifs	%
Oui	9	14.3
Non	39	61.9
Aucune reponse	15	23.8
Total	63	100.0

Les MPMES en affaires avec les creuseurs artisanaux sont exclusivement les MPMEs minières qui achètent l'hétérogonite auprès des creuseurs miniers pour faire tourner leurs fours et les MPMEs de l'exploitation minière à petite échelle qui contrairement aux entreprises de l'exploitation minière des carrières, ont fonctionné dans un premier temps par l'achat des rejets auprès des creuseurs miniers. Il faut ajouter aux MPMEs minières qui ont un lien important avec les creuseurs, également, celles du secteur agro-alimentaire, mais à faible niveau ainsi que celles de la quincaillerie, fournissant les principaux outils de travail des creuseurs artisanaux (pioches, bottes, seau, etc.). Il s'est, en effet, créé autour des sites d'exploitations des creuseurs artisanaux des agglomérations composées essentiellement de logements (hôtels), bars, restaurants et petits commerces appartenant à l'économie informelle. Par ailleurs comme nous allons le voir dans la section suivante les paysans autour des centres de creuseurs diversifient leur revenu en allant vendre le fruit de leur travail (produits maraichers, volaille et autres produits alimentaires de base)

Pour conclure cette section, il faut insister sur la vulnérabilité du tissu économique local par rapport à l'état de santé du secteur minier moderne. Les résultats indiquent que pendant la période de haute conjoncture au Katanga, le gros du chiffre d'affaires des MPMEs provenait directement ou indirectement du secteur minier et de ses travailleurs. Ce manque de diversification des débouchés des MPMEs s'est traduit par un impact très important de la crise sur les MPMEs. Par ailleurs, cette section a mis en lumière le caractère extraverti aussi bien du secteur minier moderne que des MPMEs qui importent de l'étranger la plus grande partie de leurs besoins. De plus, la structure des MPMEs montrent un déséquilibre très dommageable en termes de potentiel de création d'emploi entre les activités productives et les activités d'import-exports et de distribution/commercialisation. Les MPMEs s'approvisionnent majoritairement sur les marchés étrangers et importent le gros de leur marchandise des pays voisins pour satisfaire leurs marchés locaux. Faute d'accès au crédit, elles se concentrent dans le secteur à faible fonds de roulement et à retour rapide sur investissement (activités commerciales plutôt que productives).

Il faut noter toutefois que fin 2009, un nouveau décret a été adopté par le Gouverneur de la Province afin de promouvoir la sous-traitance locale et développer le maillage entre le tissu économique local et les grands groupes miniers qui sont dorénavant obligés de publier un appel d'offre dans la province et de faire recours à des producteurs locaux de biens et services dans la mesure où la sous-traitance locale est possible.³⁹

3.4. Le secteur agricole katangais face à la crise

Afin d'identifier les problèmes vécus sur le terrain dans un contexte de crise du secteur minier et de mieux percevoir les mutations qui s'opèrent dans le secteur agricole, une enquête rapide a été conduite au cours du mois d'octobre 2009. Elle a concerné les trois grandes villes de la province du Katanga (Lubumbashi, Likasi et Kolwezi) et leur zone périurbaine.

Figure 23. Le Katanga et son hinterland minier



Dans un souci de représentativité, l'échantillon a été constitué par la méthode des quotas suivant l'importance des activités dans le secteur. Ainsi, 3 strates ont été ciblées dans les groupes des opérateurs agricoles : les exploitants agricoles traditionnels (agriculteurs), les entreprises modernes (fermiers) et les institutionnels. Les deux premiers ont été tirés au hasard dans la ceinture agricole des 3 villes. Les institutionnels ont été sélectionnés sur la base de leurs connaissances des questions liées à l'agriculture. Il s'agit notamment de la FEC, de l'Inspection de l'agriculture et/ou des services techniques du Ministère provincial de l'agriculture.

³⁹ Edit 002, septembre 2009 portant sous-traitance obligatoire dans la province du Katanga.

Dans l'ensemble, nous avons constitué un échantillon de 106 personnes en privilégiant la présence des femmes ce qui nous a permis d'interroger 55% d'hommes et 45% de femmes. L'âge moyen des enquêtés est de 48 ans. Toutes ces personnes vivent essentiellement de l'agriculture bien qu'elles puissent développer d'autres activités de survie. En moyenne, elles ont 16 ans d'expérience agricole. Les exploitants de Lubumbashi pratiquent l'agriculture depuis 25 ans alors que ceux de Kolwezi depuis 8 ans (ce qui correspond à l'époque où beaucoup d'entreprises dont la Gécamines ont dû mettre en congés un nombre important de ses travailleurs suite aux difficultés rencontrées).

Tableau 19. Unités sondées par strate et par ville

	Lubumbashi	Likasi	Kolwezi	Total
Agriculteurs	28	27	30	85
Fermiers	3	5	4	12
Institutionnels	4	2	3	9
TOTAL	35	34	37	106

Un questionnaire (en annexe) a été conçu en alternant les questions fermées et ouvertes pour récolter le maximum d'informations sur (1) les moyens de production des agriculteurs, (2) les charges supportées par les ménages agricoles, (3) les effets de la crise sur le vécu quotidien et sur les activités de production, (4) le flux des productions agricoles, (5) le bilan alimentaire, (6) les relations entre le secteur minier et l'agriculture, (7) les principales contraintes au développement du secteur agricole.

Les opérateurs agricoles (paysans et fermiers) ont été interviewés dans les villages de la ceinture verte des 3 villes dans un rayon de 15 km maximum pour Lubumbashi et 30- 55 Km pour Likasi et Kolwezi. Dans la plupart des cas, l'interviewé était le chef du ménage avec parfois l'aide d'un membre de famille. Les institutionnels ont d'abord reçu le questionnaire pour la préparation réfléchie des réponses (chiffres à produire) et ensuite, des échanges ultérieurs et divers éclaircissements ont eu lieu lors de la collecte des questionnaires.

3.4.1. Perception de la crise et stratégies de survie

Telle que perçue par les exploitants agricoles, la crise est sévère pour près de 95% d'entre eux. Seulement 5% des répondants se déclarent indifférents à la crise. Il n'y a pas de grande différence de perception entre les 3 villes. En général, la crise conjoncturelle actuelle est ressentie à 97% par la hausse généralisée des prix des biens et services (suite à la dévaluation qu'a entraînée la chute brutale de la croissance), à 100% par la baisse du revenu agricole et à 86% par la perte du pouvoir d'achat des producteurs. Pour la grande majorité des exploitants agricoles, l'accès aux intrants agricoles n'est plus possible (faute de revenu suffisant et de l'augmentation du prix de ces intrants importés) et l'écoulement de la production est compromis suite à la baisse du pouvoir d'achat de la population. Il s'ensuit un repli généralisé sur l'agriculture de subsistance. Ainsi, la crise financière a eu un impact très négatif sur la situation financière de l'exploitation agricole.

Compte tenu de la vulnérabilité économique des ménages paysans, ceux-ci ont développé diverses activités de survie afin de faire face à la baisse de leur revenu. Dans le tableau ci-dessous, nous présentons la répartition des activités complémentaires de survie pour l'échantillon globalement et par ville.

Tableau 20. Activités complémentaires de survie (%)

	Total échantillon (%)	Lubumbashi (%)	Likasi (%)	Kolwezi (%)
Commerce	28,4	35,4	59,3	55,9
Charbonnage	22,2	45,2	44,4	29,4
Activités minières	19,1	6,5	44,4	50
Boissons	16,7	51,6	29,6	38,2
Artisanat	13,6	16,1	14,8	38,2

Le petit commerce est la principale activité pratiquée ; particulièrement pour les ménages agricoles de Likasi et de Kolwezi. Il va sans dire que dans la plupart des cas, les paysans vont vendre les produits agricoles dans les carrières artisanales des environs. Dans la région de Lubumbashi, les ménages agricoles rencontrent souvent la concurrence des petits commerçants et trafiquants qui s'approvisionnent directement dans les zones de production. A Lubumbashi, la vente de boissons (souvent l'alcool traditionnel) est une activité très lucrative dans les villages et les carrières minières artisanales.

A Kawama, village aux confins de Lubumbashi, une dame raconte, par exemple, que la vente des boissons alcoolisées et de drogue dans les carrières minières artisanales de Lwishishi (1 Km) représente parfois 300% du revenu agricole (soit 112 \$ par semaine). Ce qui lui permet de faire face aux multiples besoins primaires de sa famille (8 enfants dont 5 en âge scolaire). Les artisans miniers consomment en effet bien souvent l'alcool avant et après les durs travaux de fouille et de concassage. Cette consommation est à la base de la recrudescence de la criminalité dans les carrières et les villages environnants.

Près de la moitié des ménages de l'échantillon de Likasi et de Kolwezi s'adonnent aux activités minières artisanales. En général, c'est un ou deux membres (dont le chef de ménage) qui travaillent dans les carrières ou les anciens remblais de la Gécamines et qui rapportent selon les cas plus de deux fois le produit des champs de la famille. Parfois aussi, la femme et les enfants s'adonnent aux travaux de ramassage et de lavage des minerais dans les remblais et les installations des entreprises minières. Certaines maisons se sont d'ailleurs écroulées à Mutoshi parce que les ménages y ont creusé à la recherche de minerais à vendre pour assurer la survie des enfants.

La production de charbon de bois occupe aussi une place importante dans les activités complémentaires de survie. Malheureusement, à Kolwezi cette activité est en recul non pas pour des raisons économiques directes mais parce que le niveau de déforestation dans la région est intense à cause des activités minières, ce qui oblige les paysans à parcourir d'énormes distances (jusqu'à 60 Km) pour trouver du bois.

3.4.2. *Impact de la crise sur l'agriculture et la sécurité alimentaire*

Globalement, la crise a considérablement réduit les moyens de production et de subsistance des populations. Nous allons présenter ici l'impact de la crise sur l'agriculture et le niveau de sécurité alimentaire dans les 3 villes de l'hinterland minier du Katanga.

Au niveau de notre échantillon, la superficie moyenne par ménage est de 2 ha avec un niveau plus élevé pour les ménages de Likasi (3,6 ha) alors qu'à Lubumbashi et Kolwezi elles sont respectivement de 1,4 ha et 1,65 ha par ménage paysan. En moyenne, la charge familiale d'un ménage est de 8 personnes dont plus de 55% sont âgés de moins de 15 ans, ce qui suppose que le ménage dispose d'actifs agricoles qu'il peut utiliser dans les travaux

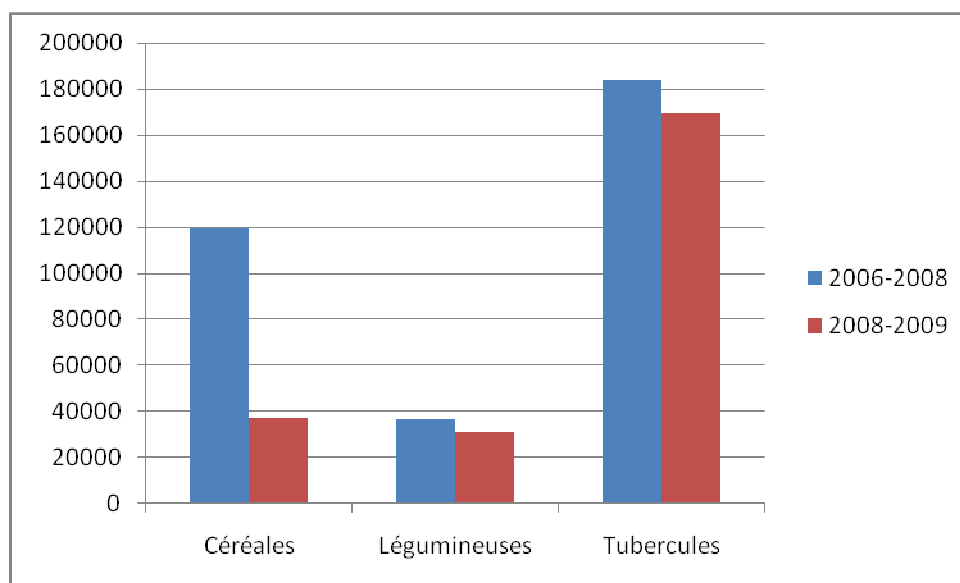
de champs. Dans 65% des cas, ces enfants ont dû abandonner l'école faute de moyens pour ne s'adonner qu'aux activités de survie (agricole ou non agricoles) en compagnie ou non des autres membres de la famille. Quant à la propriété des terres, 71% des ménages sont propriétaires des terres qu'ils exploitent alors que 29% bénéficient d'autres modes de faire-valoir comme le fermage ou le métayage.

Il est à noter que la configuration cadastrale de l'hinterland minier a aussi contribué à la réduction des moyens de production des populations. En effet, beaucoup de villages se sont retrouvés dans les carrés miniers (concessions accordées aux entreprises minières pour exploration et exploitation) provoquant ainsi le déplacement de villages entiers ou obligeant des paysans à parcourir de très longues distances pour acquérir des moyens de subsistance.

Ainsi, par exemple, le village Kebumba, à la périphérie Est de la ville de Lubumbashi, se retrouve dans la concession d'une entreprise minière dont les travaux d'excavation se déroulent à moins de 20 mètres des cases des paysans ; de ce fait, ils ont perdu l'accès à leurs terres et, en plus, la poussière (pleine de particules de métaux lourds) provenant des découvertures est respirée quotidiennement par une population qui a eu le malheur de vivre sur une terre héritée des ancêtres. L'entreprise a amorcé, avec le concours des services de l'Etat, le processus de déplacement des populations mais à des prix relativement dérisoires (200 à 400\$) pour chaque villageois.

La crise a aussi eu un impact sur le prix des intrants agricoles dont les prix ont été parfois triplés du fait de la dévaluation de la monnaie nationale par rapport au dollar. Cette situation a accru les difficultés d'accès aux intrants agricoles de bonne capacité productive (semences améliorées et engrais) et a entraîné une chute du niveau de production comme le montre l'histogramme ci-dessous.

Figure 24. Histogramme de réduction du niveau de production agricole



Source : Enquête BIT, octobre 2009

La chute de la production locale consécutive à la hausse des prix d'intrants a entraîné, dans l'échantillon considéré des réductions de rendement allant de 75% pour les céréales (maïs principalement), à 15% pour les légumineuses (haricot, arachide) et moins de 10% pour les tubercules et racines (manioc et patate douce). Malheureusement, la situation n'est pas prête de s'améliorer sans politique volontariste au niveau national et provincial pour stimuler la production agricole et faciliter sa commercialisation.

La chute prononcée des productions de maïs par rapport aux autres cultures considérées est certainement due au fait que les besoins en semences améliorées et fertilisants connexes sont plus importants pour cette culture. Cette situation se répercute malheureusement sur le niveau de sécurité alimentaire des ménages. Ainsi, au niveau de l'alimentation, 58% des ménages ont un repas par jour, 37% mangent deux fois par jour et seulement 5% ont trois repas par jour. La qualité des aliments est, par ailleurs, jugée pauvre par 71% de la population alors que seulement 22% la trouve équilibrée. Les villes de Likasi et Kolwezi alignent les plus grands scores d'aliments pauvres. Les enquêtes ont révélé que depuis que les effets de la crise se sont fait sentir, pour en atténuer les effets, 97% des ménages réduisent la quantité d'aliments, 86% réduisent la qualité des repas journaliers, 89% réduisent le nombre de repas alors que 71% réduisent sensiblement les dépenses de scolarisation des enfants.

3.4.3. Stratégies d'atténuation de l'impact de la crise

Lors des travaux préparatifs d'évaluation des actions de développement en province (Février 2008), le Ministère provincial du plan a estimé qu'à la suite de la fermeture d'un nombre très important d'entreprises minières du fait de la crise financière mondiale, au moins 25% des creuseurs artisanaux n'avaient eu d'autre alternative que de revenir momentanément à l'agriculture en attendant la remontée des cours des métaux, et que 10% (surtout les plus âgés) auraient abandonné définitivement les activités artisanales minières pour l'agriculture. Il faut noter aussi que dans la plupart des cas, le petit commerce, et notamment celui des produits agricoles transformés ou non, est la principale activité de survie pour la majorité des creuseurs lorsque les activités minières sont au ralenti ou non rentables.

Au niveau des ménages agricoles

Il existe plusieurs stratégies que les populations mettent en place pour atténuer l'impact de la crise sur le niveau de vie. Dans le cadre de cette étude, ces stratégies vont de la réduction des travaux agricoles, à la diversification des activités, au repli sur l'agriculture de subsistance, voire à l'abandon de l'agriculture comme principale activité de survie.

Face à l'intensification de la crise et ses effets sur la hausse des prix d'intrants agricoles, dans 95% des cas, les ménages réduisent jusqu'à la moitié la superficie exploitée, 97% diminuent la qualité d'intrants (utilisation des semences locales et des composites à la place des semences améliorées), 48% optent pour des techniques culturales moins onéreuses (culture sur brûlis, labour superficiel, etc.), ce qui, à la longue, réduit aussi leur productivité et leur capacité à générer un surplus commercialisable.

Une bonne partie (74%) recourt aux mouvements associatifs (organisations paysannes, associations, coopératives agricoles, ONG) pour atténuer l'impact de la crise sur les activités agricoles. Par contre, 14% des membres des ménages agricoles enquêtés finissent par abandonner l'agriculture pour d'autres activités dont le petit commerce et l'artisanat minier. Nous sommes donc face au niveau du secteur agricole, et en particulier dans le cas de l'agriculture paysanne, à un double flux d'entrée et sortie qui résulte de la crise et de son impact sur l'accès aux semences améliorées, les débouchés des produits agricoles et les creuseurs artisanaux.

Au niveau des pouvoirs publics

A partir du deuxième trimestre de 2008, l'Etat congolais a mis en place quelques tentatives de mesures d'atténuation de la crise mondiale. Il s'agit notamment de :

- l'exonération d'impôt des intrants agricoles et autres facteurs de production agricole ;
- la distribution du petit outillage agricole aux paysans ;

- l'appui en tracteurs aux associations agricoles organisées ;
- l'intensification de l'accompagnement institutionnel ;
- la dispense des frais d'attribution des terres.

Comme on le voit, toutes ces mesures vont dans le sens de la diminution du coût de production agricole et de l'encouragement des producteurs locaux.

3.4.4. *Analyse comparée selon les types d'exploitations agricoles enquêtées*

Il est proposé ici une analyse des résultats selon la structure des exploitations tels que présentée ci-avant : exploitation agricole traditionnelle (EAT), petite et moyenne exploitation agricole (PMEA), grande exploitation agricole (GEA) Selon notre échantillonnage, les caractéristiques des exploitations enquêtées se présentent comme suit :

Tableau 21. Rendement en fonction de la structure des exploitations

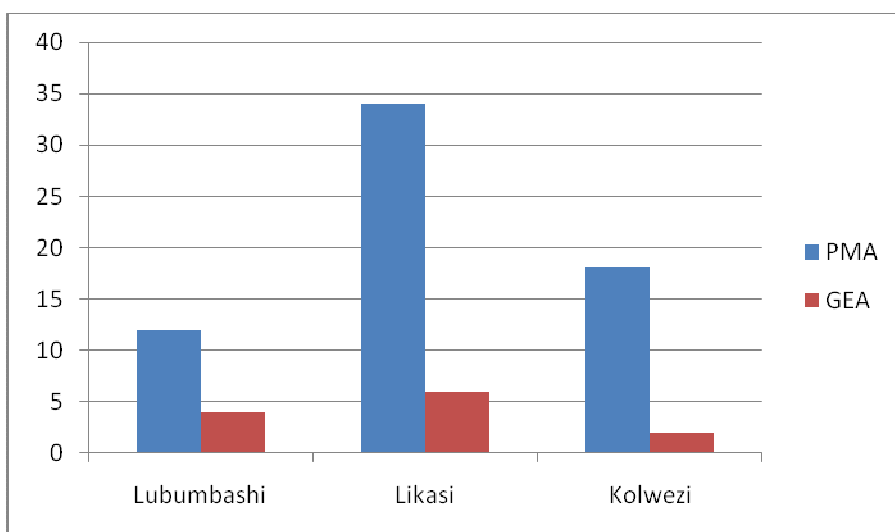
	EAT	PMEA	GEA
Superficie (ha)	0,6	22	2 700
Rendement moyen maïs (kg/ha)	600	2 300	5 000
Proportion par rapport aux opérateurs agricoles (%)	91	7	2

Les exploitations agricoles de type traditionnel disposent en moyenne de 0,6 ha de terre utilisée en assolement. Ces exploitations achètent comparativement peu d'intrants agricoles et, pour le maïs, alignent des rendements moyens faibles de 600 Kg à l'hectare.

Les PMEAs sont des fermes de taille moyenne avec des superficies comprises entre 5ha et 50ha. Dans le cadre de notre enquête, la superficie moyenne des PMEAs est de 22 ha. Elles réalisent un rendement moyen de 2,300 tonnes de maïs grain à l'hectare. Elles utilisent un peu plus d'une dizaine de travailleurs permanents ou recourent à des journaliers pour certaines tâches. Elles disposent ou non de tracteurs mais une bonne partie des opérations sont réalisées manuellement (semis, sarclage, récolte, etc.).

Les grandes entreprises agricoles (BAZANO, MCK, SOCIMEX, NUMBER ONE, etc.) exploitent des superficies plus importantes allant de 60 ha à plusieurs milliers d'hectares. Dans l'hinterland minier du Katanga, elles ont en moyenne 2700 ha et utilisent des tracteurs et des machines dans l'essentiel des opérations de production (labour, semis, épandage d'engrais et d'herbicides, récolte) et des intrants de haute capacité productive. Dans ce type d'exploitation, les rendements du maïs grain atteignent en moyenne 5,000 tonnes à l'hectare.

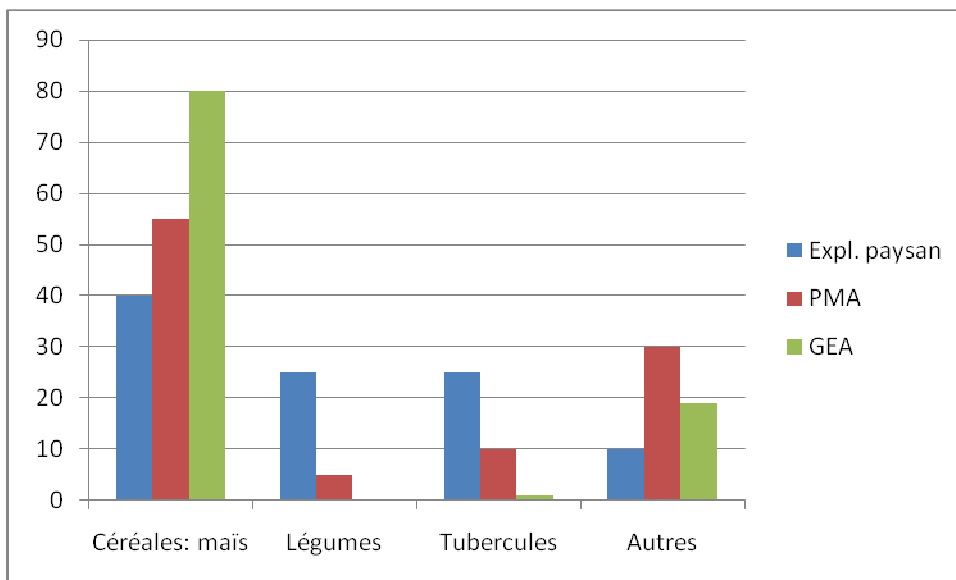
Figure 25. Localisation des PMA et GEA dans l'HMK



La plus grande activité agricole est localisée dans la région de Likasi. Cela pourrait s'expliquer par la présence de deux vallées (Lufira et Kando) dont l'étendue et la fertilité des terres sont légendaires (sols alluvionnaires).

La figure ci-dessous présente la répartition (sur base de la superficie) des cultures exploitées par les trois types d'exploitation. Le maïs vient en tête des cultures pour les trois types d'exploitation, puis suivent les tubercules et les légumes.

Figure 26. Répartition des cultures exploitées par type d'agriculture

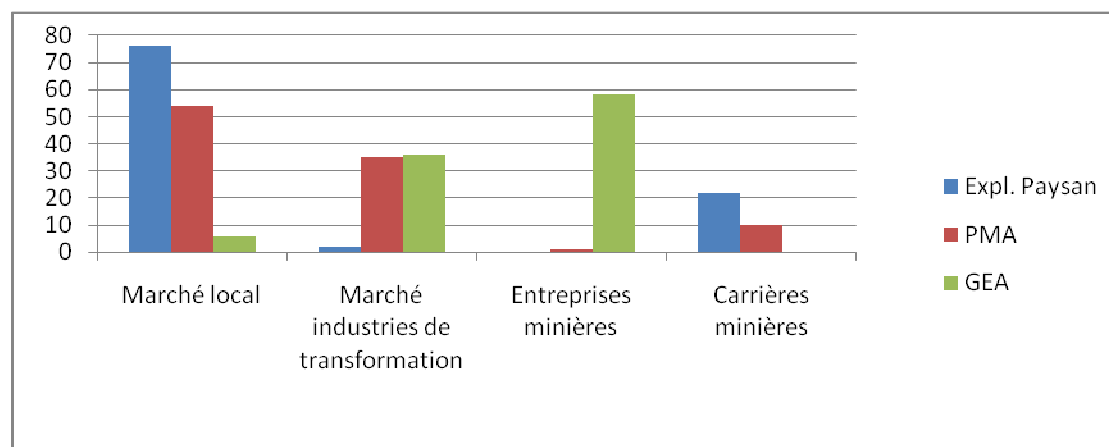


Les exploitations agricoles vendent la plus grande partie des productions commercialisées sur le marché local (76%) et pour 22% dans les carrières artisanales minières. Il s'agit surtout dans ce dernier cas des agriculteurs qui habitent les villages localisés à proximité des carrières artisanales.

Les PME vendent essentiellement sur le marché local (54%), puis (35%) aux industries de transformation (brasserie, biscuiterie, boulangerie). On observe aussi des échanges avec les carrières minières (10%) et les cantines des entreprises minières (1%).

Quant aux GEA, une grande partie de leur production (58%) approvisionne les cantines des grandes entreprises minières (ANVIL, TFM, MCK, DCP, GB, EGMF, etc.) soit en produits bruts (30%) ou en produits transformés (70%). Les échanges avec les industries de transformation agro-alimentaire concernent 36% de leur production. Dans la plupart des cas, ceux-ci portent sur le maïs.

Figure 27. Le marché local des produits agricoles



Dans le tableau ci-dessous nous présentons le niveau de la crise tel que perçu par les différents opérateurs agricoles.

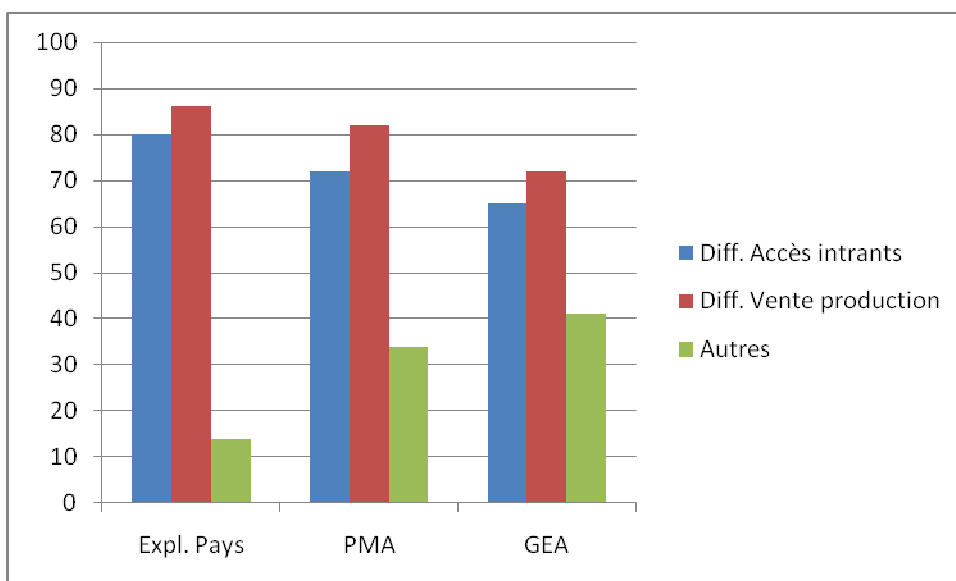
Tableau 22. Perception de la crise par type d'exploitation agricole

	EAT	PMEA	GEA
Sévère	92	93	96
Modérée	1	3	4
Indifférent	7	4	0

En général, les acteurs des trois types d'exploitation agricole trouvent que la crise financière est sévère à plus de 90%. Néanmoins, on observe une proportion relativement plus importante d'agriculteurs qui sont indifférents à la crise (7%) chez les paysans du fait de la prédominance de l'agriculture de subsistance dans ce groupe qui est de ce fait moins intégré aux fluctuations de l'économie mondiale.

L'analyse des effets de la crise tel que ressentis par les opérateurs des trois groupes d'exploitations nous fournit des informations sur les difficultés au niveau de la vente de la production (plus de 70% des répondants insistent sur ce point). Cela est certainement dû au fait que la crise a fortement diminué le pouvoir d'achat des consommateurs ainsi que les effectifs des entreprises minières dotées d'une cantine pour leurs travailleurs.

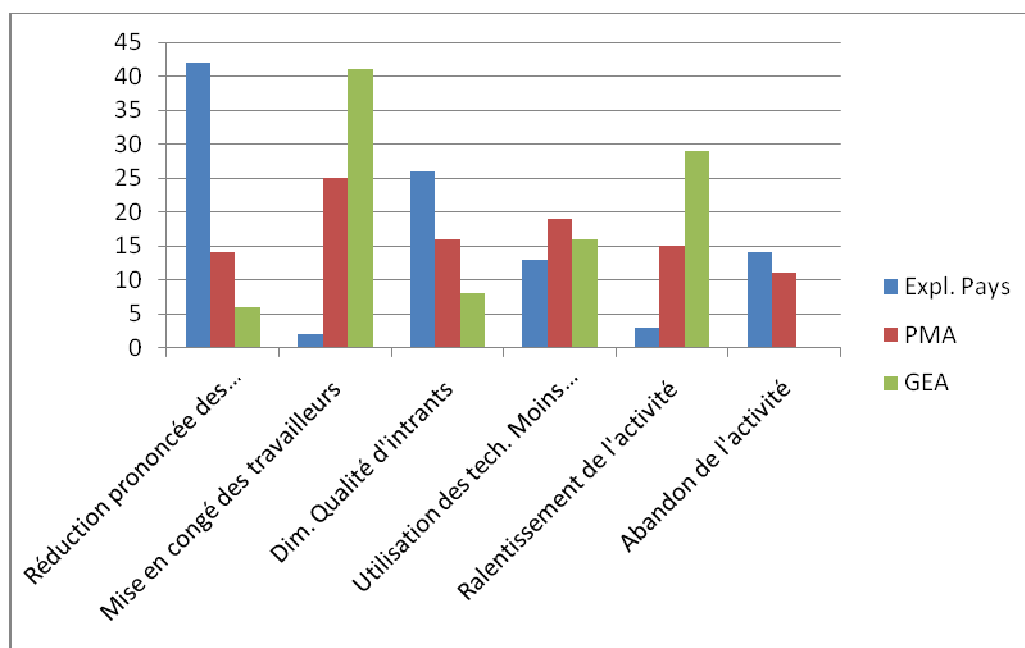
Figure 28. Les effets de la crise chez les opérateurs agricoles : Principales sources de difficultés



La difficulté d'accéder aux intrants agricoles vient en deuxième position (en moyenne un peu plus de 70% de réponse positive). Elle est une conséquence de la rareté des produits sur le marché local et de la flambée généralisée des prix des produits importés résultant de la dévaluation elle-même liée à la crise financière mondiale et à son impact sur la croissance de l'économie congolaise.

Pour faire face à la crise, les opérateurs du secteur agricole ont mis sur pied plusieurs mesures pour en atténuer les effets. La réduction des superficies emblavées est la première mesure prise par les exploitants familiaux pour atténuer les effets de la crise. Cela tient surtout au fait que la production agricole est fonction de la quantité d'intrants (semences, engrais, travail) or, nous savons que la crise a considérablement réduit les moyens financiers des paysans. C'est d'ailleurs pour cette raison que la diminution de la qualité d'intrants et l'utilisation des techniques agricoles moins onéreuses sont les deux autres mesures d'atténuation les plus importantes. On peut aussi ajouter le fait que l'abandon de l'activité agricole est une mesure prise dans 14% des cas.

Figure 29. Mesures d'atténuation de la crise



Pour les PMA et les GEA, la mise en congé technique des travailleurs est la première mesure pour atténuer les effets de la crise. En effet, dans ces types d'exploitation, la chute des ventes fait ressentir le poids de la charge du personnel à supporter. Contrairement aux PMA, la réduction prononcée des superficies emblavées n'est pas très fréquente comme mesure dans les GEA.

3.5. Politiques Provinciales pour faire face à la crise

3.5.1. Mesures prises pour sauvegarder l'emploi.

En début Février, le Gouverneur de la Province a fait un exposé à l'Assemblée Provinciale sur la crise financière internationale et ses conséquences sur la Katanga. Interrogé sur les mesures d'assistance prises pour les travailleurs ayant perdu leur emploi, il a déclaré lors de la séance de réponse aux questions des députés : « concernant le sort réservé aux travailleurs licenciés, mon gouvernement va procéder à leur recensement afin de constituer une banque de données en vue de planifier leur reprise au moment voulu ou leur reconversion dans les activités qui seront relancées suivant le plan d'urgence qui sera arrêté de commun accord » après avoir précisé que « les entreprises ont été instruites de respecter la loi tant pour la fermeture que pour les licenciements du personnel ». ⁴⁰ La note technique provinciale sur l'impact de la crise financière internationale sur la Province du Katanga reprend cette idée en rappelant que: « du point de vue de la main d'œuvre, la relance économique a permis de faire un recrutement du personnel qui jadis avait été formé soit sur la tas soit de manière formelle. Il est important que toutes ces personnes qui ont acquis des qualifications soient enregistrées pour qu'elles constituent un stock de

⁴⁰ QUIPROQUO bihebdomadaire du Katanga du 10 Février 2009.

qualification dans lequel les sociétés qui poursuivent les activités minières pourraient éventuellement puiser ».

Dans le même temps, le Ministre du travail et de la Prévoyance sociale a pris en août 2008 l'arrêté ministériel n° 12 /CAB-MIN/ETPS/038 portant interdiction provisoire par les inspecteurs du travail de licenciement massif des travailleurs. Cet arrêté stipule en son article 2 :

« Tout employeur dont l'entreprise ou l'établissement se trouve en difficulté pour des raisons d'ordre économique ou de nécessités de fonctionnement, doit demander l'autorisation de licenciement au Ministre ayant l'Emploi, le Travail et la Prévoyance sociale dans ses attributions. A cette demande devront être joints les documents suivants : le bilan, le barème salarial en cours ; celui avec impact du réajustement du SMIG 2008 et celui de 2009 ; le procès verbal de négociation avec la délégation syndicale assistée de permanents syndicaux et à défaut avec les représentants légitimes des travailleurs ainsi que leur accord explicite au regard de la situation de l'entreprise, ou de l'établissement ; la liste nominale des personnes visées en tenant compte des droits conférés par l'ancienneté ; les postes de travail à supprimer ; les preuves de l'échec de toute autre tentative de relance de l'entreprise tels qu'accès au crédit, élargissement partenariat, remplacement et recours aux institutions publiques ».

Une orientation claire était donnée par les autorités provinciales pour que le secteur minier industriel privilégie les réductions de salaire et de temps de travail plutôt que les licenciements massifs.

3.5.2. Mesures prises pour assister les entreprises.

A cette même session de l'Assemblée provinciale le Gouverneur a évoqué les mesures prises pour assister les entreprises en se référant à sa note circulaire du 26 novembre 2008. Il a déclaré à ce sujet : « les frais à l'exportation des produits miniers marchands ont été ramenés au taux légal de 1% en supprimant les intervenants illégaux de cette filière. Ces intervenants constituaient une véritable fiscalité parallèle qui décourageait les investisseurs. ». Parmi les autres mesures, il faut aussi noter une nouvelle fois l'interdiction d'exportation de minerais bruts pour forcer les entreprises minières à effectuer un premier traitement au Katanga et soutenir cette activité. Il y a eu aussi une initiative d'exemption de taxes pour les nouveaux investisseurs et une réduction des procédures administratives provinciales pesant sur les entreprises. Selon un membre de la FEC, syndicat majoritaire des employeurs, le Ministre national des finances a aussi accepté d'échelonner le paiement de certains impôts et d'annuler certaines amendes afin de soulager un peu les entreprises du secteur minier encore en activité.

3.5.3. Plan d'urgence économique et relance de l'agriculture

A l'Assemblée provinciale le Gouverneur a développé les grands axes « d'un plan d'urgence en vue de la diversification de l'économie de la Province et de la réduction de la dépendance vis-à-vis du secteur minier » :

- La création de grands centres de production agricole dans l'hinterland minier et les districts
- La réhabilitation, l'entretien et la maintenance des routes de dessert agricole
- La promotion du reboisement et de l'agroforesterie
- L'évaluation des potentialités halieutiques des différents plans d'eau de la Province pour une exploitation rationnelle et efficiente
- Le financement des études de faisabilité de la production locale de fertilisants et intrants connexes
- La réhabilitation et la promotion de la culture du palmier à huile
- La réglementation de la pêche

- La sensibilisation des pêcheurs pour s'adonner à l'agriculture et à l'élevage pendant la période de la fermeture de la pêche
- La finalisation du programme de relance de la pêche semi industrielle sur la lac Tanganyika
- La création de pharmacies vétérinaires.

3.6. Etat du dialogue social.

Dans nombre d'entreprises, les employeurs et les délégations syndicales assistées des permanents se sont concertés pour trouver des solutions acceptables à la crise qui frappait le secteur minier industriel. On a assisté à la signature d'accord visant une séparation à l'amiable ou une suspension de contrats de travail avec certains avantages à accorder aux travailleurs pendant toute la durée de la suspension. Dans certaines entreprises, la séparation à l'amiable a permis de payer au travailleur son décompte final avec l'indemnité compensatoire de congés (1 à 4 mois de salaire). D'autres types d'accords ont aussi été trouvés portants sur la réduction du temps de travail et le chômage technique. Il faut noter ici que les travailleurs dont le contrat était suspendu (ou qui étaient en chômage technique) avaient le droit aux soins médicaux, à une fraction du salaire, et à des avantages en nature. Mais de nombreux travailleurs ont aussi eu la désagréable surprise de voir leur entreprise, où il n'y avait pas de délégation syndicale, fermer et le chef d'entreprise partir sans leur verser d'indemnités.

Le Gouverneur a organisé un certain nombre de « réunions tripartites plus » regroupant les politiques, les opérateurs économiques, les syndicalistes, les hommes de science et d'autres représentants de la société civile pour se concerter sur l'impact de la crise et « proposer les mesures appropriées en vue d'atténuer les effets de la crise, à défaut de les endiguer ». Une cellule de réflexion a été mise en place le 09 Octobre 2008. Des commissions de travail ont été formées à cette fin.

4. Recommandations

Cet ultime chapitre propose une série de recommandations pour favoriser une croissance susceptible d'augmenter les niveaux de revenu et d'emploi de la population du Katanga. Si le secteur minier industriel continuera à jouer un rôle majeur dans la trajectoire de développement économique de la Province à court et moyen termes, nous insisterons ici sur la nécessité de mettre en place un environnement favorable à la création et au développement de MPMEs à travers une politique sectorielle et industrielle appropriée. Ce sont ces MPMEs qui doivent être le moteur de la diversification de la structure économique et de la création d'emplois productifs. Dans ce cadre, il est essentiel : i) de développer le maillage économique entre le secteur minier industriel et le tissu économique local à travers l'accroissement de la part des biens et services locaux dans les dépenses de fonctionnement des entreprises minières industrielles, ii) de renforcer les capacités locales des forces productives à travers la formation professionnelle et le soutien aux développements de MPMEs durables et iii) de promouvoir le secteur agricole et les activités de transformation des produits agricoles ; notamment en incitant les grands groupes miniers à soutenir les producteurs locaux à travers la contractualisation de fournisseurs provinciaux.

Sur la priorité à donner à la promotion des opportunités d'emploi en dehors du secteur minier artisanal, il est important de noter que nos résultats montrent que les 2/3 des creuseurs artisanaux aspirent à une quelconque reconversion. Le secteur minier en général offre une gamme très importante d'opportunités en termes de création d'emploi direct, indirect et de développement d'activité économiques dans le rayon d'influence des projets miniers. Pour ceux qui resteront à travailler dans l'exploitation minière artisanale, une amélioration de leurs conditions de travail et de vie passe l'organisation des sites où ils travaillent en petites mines organisées, l'acquisition de matériel approprié, l'accès au crédit et l'amélioration des prix de vente.

Dans un pays en reconstruction comme la RDC dont l'économie porte encore les stigmates d'environ quatre décennies de mauvaise gouvernance et de conflits armés récurrents depuis 1996, la question de l'insertion économique et sociale des jeunes à travers l'emploi décent apparaît ainsi comme cruciale, à la fois en terme de mobilisation et de valorisation de toutes les ressources humaines du pays pour la relance de l'économie et l'élimination de la pauvreté, mais aussi pour la construction de la paix et la reconstruction du tissu social par la participation de tous à l'effort de développement tant au niveau local que national. Or, même s'il existe peu de statistiques à l'échelle nationale au sujet de la situation du marché du travail, les résultats de l'enquête 1-2-3 de 2004 et les travaux effectués dans le cadre du DSRP national montrent combien le marché du travail est affecté par un sous emploi et un chômage structurels, une pénurie d'emplois décents et une économie informelle qui fournit la plupart des opportunités d'emploi. Les résultats de la deuxième phase de l'enquête 1-2-3 sur l'ensemble du pays ont confirmé la prépondérance du secteur informel sur le marché du travail en RDC, avec une concentration des unités économiques informelles dans les secteurs à faible valeur ajoutée et à retour sur investissement rapide, plus faciles à créer et demandant peu de qualifications spécifiques⁴¹.

Par ailleurs, le sous emploi globale en RDC est estimé à 73%, allant de 53% à Kinshasa à 78% au Katanga et 80% au Sud Kivu (enquête 1-2-3). La mauvaise qualité des emplois se manifeste également par la faiblesse des prestations sociales : 3,7% des employés sont affiliés à l'institut national de sécurité sociale, alors que seulement 1,2% des travailleurs bénéficient d'une couverture médicale à charge de leur employeur et une

⁴¹ DIAL, 2007, L'emploi, le chômage et les conditions d'activité en RDC, DT/2007/14 (Paris : DIAL).

proportion équivalente bénéficie de congés payés. Les écarts entre les différents secteurs institutionnels et les différentes catégories socioprofessionnelles doivent être mis en relief : 4,15% des employés du secteur public bénéficient des congés payés par l'Etat ; les cadres sont plus avantagés que les manœuvres avec respectivement 5,66% contre 2,61%. Dans le secteur privé formel, les congés payés sont un peu plus répandus puisqu'ils concernent 6,77% des employés dont 9,27% des cadres et 2,46% des manœuvres alors qu'ils sont inexistantes dans le secteur privé informel.

Etant donné l'importance démographique de la population juvénile et la complexité des obstacles à l'insertion socioéconomique, les jeunes sont particulièrement vulnérables et constituent la couche la plus affectée par la pénurie d'emplois décents. Parmi ces jeunes, les filles sont plus exposées au chômage et aux déficits de travail décent que les garçons, suite à leur faible taux de scolarité et à leurs problèmes d'accès à la formation professionnelle et à l'emploi. (METPS, 2008).

Faute d'emplois suffisant dans le secteur formel et de systèmes de protection sociale, les jeunes sont obligés d'entrer dans l'économie informelle et souvent dans les segments des plus précaires de celui-ci. Les opportunités de gains rapides dans les mines artisanales poussent aussi les jeunes, voir les enfants, à devenir creuseurs artisanaux avec les risques physiques que cela comporte et une grande vulnérabilité par rapport à l'évolution des cours mondiaux comme l'a montré la crise financière actuelle qui a eu un impact dramatique sur le secteur minier artisanal au Katanga. De plus, si lors du boom minier, les revenus étaient plus élevés dans les mines artisanales que dans l'agriculture ou une bonne part de l'informel urbain, cette dimension économique ne doit pas faire oublier les conditions de travail et de vie dramatique des creuseurs et de leur famille sur les sites des mines artisanales.

Dans ce contexte, la promotion de l'emploi et la réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité au Katanga nécessitent une approche intégrée se fondant sur l'articulation des niveaux provincial/national dans le cadre de la future mise en œuvre de la stratégie nationale de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR 2) et de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle.

4.1. Recommandations pour l'Intégration des MPMEs au secteur minier industriel

Pour assurer un développement économique favorable à l'emploi à travers la promotion des MPMEs et leur meilleure articulation avec les grands groupes miniers, il est nécessaire d'entreprendre les réformes suivantes :

4.1.1. Développer les potentialités des filières porteuses de croissance et d'emploi

La modèle de croissance de la Province du Katanga est marqué par la prédominance du secteur minier sous ses formes industrielle et artisanale. Si l'industrie minière industrielle a ces dernières années et jusqu'à la crise attiré d'importants investissements directs étrangers et créé de l'emploi formel, elle rend l'entière province très vulnérable à l'évolution des marchés mondiaux avec les conséquences que l'on a analysé en termes de paupérisation et de dégradation de la situation de l'emploi en période de crise. Compte tenu de la structure économique de la province et de sa dépendance par rapports aux importations, il est nécessaire de développer une politique visant à la fois la diversification des activités économiques à partir des filières porteuses et le maillage plus dense des MPMEs locales avec l'industrie minière qui est une source de débouchées locales très importante.

Dans ce contexte, une fois identifiés les secteurs porteurs en termes d'emplois et d'activités génératrices de revenus, une des priorités est de mettre en place des mesures de promotion de ces secteurs (accès au crédit, avantages fiscaux et autres bénéfices, services aux entreprises, articulation avec le secteur minier moderne à travers un meilleur maillage économique et le développement des liaisons en amont et en aval, formation professionnelle appropriée, etc.). Mais le succès de cette réorientation du modèle de croissance katangais dépendra de l'esprit d'entreprise de la population et de sa capacité à développer des MPMEs durables. Pour cela, il est nécessaire de développer pleinement le potentiel et la créativité des jeunes hommes et des jeunes femmes et donc une culture de l'entreprenariat reposant sur des attitudes entrepreneuriales qui doivent être développées/renforcées à travers le système de formation/éducation existant mais aussi des dispositifs spécifiques pour faciliter la création d'entreprise, la commercialisation et l'accès au capital et réduire les contraintes variées qui pèsent sur les MPMEs.

Parmi les secteurs prioritaires à soutenir en termes de développement des MPMEs et de création d'emploi, nous avons identifié :

1. Le secteur touristique constitue pour des pays comme le Kenya et la Tanzanie un important contributeur au budget national. Au Katanga, ce secteur est complètement délaissé et négligé. Les nombreux sites touristiques autour de Lubumbashi peuvent en synergie avec l'industrie hôtelière générer des emplois. Il existe un potentiel facilement exploitable du fait de la présence des multinationales minières et de leurs expatriés et autres experts venant passer un certain temps dans la région. L'aéroport de Lubumbashi est aussi bien desservi via Nairobi, Kinshasa, Johannesburg et Adis. Le secteur touristique a l'avantage d'avoir un fort effet multiplicateur sur l'emploi et les revenus en ayant des retombées positives sur les transports, l'hôtellerie, l'artisanat, etc.

2. Le secteur agricole et l'élevage ont un potentiel à développer en tant que contributeurs au développement économique. Au Katanga, spécialement dans la partie nord de la Province, la culture du maïs, de la pomme de terre, des bananes plantains, de la canne à sucre, du coton, de palmiers (huile de palme), de haricot, etc. ont fait la fierté de son économie pendant l'époque coloniale. Le nord du Katanga (Moba-Kirungu) a toujours offert de l'espace pour l'élevage. L'agro-industrie pourrait prospérer sans grande difficulté autour des grandes villes minières si les infrastructures nécessaires étaient mises en place. Par ailleurs, le développement rural pourrait être promu à travers le développement des activités de transformation en milieu rural si une meilleure intégration entre petits producteurs locaux et grandes entreprises minières était favorisée et les infrastructures appropriées mises en place (routes, stockage, etc.).

3. La pêche est possible dans tous les lacs du Katanga dans lesquels on rencontre une diversité unique de poissons. La richesse halieutique de la province est sous exploitée faute d'infrastructures routières et de stockage. Une industrie de conservation des poissons n'aurait aucune difficulté à se développer si elle avait plus facilement accès à sa matière première.

4. L'industrie du bois : Le Nord du Katanga vers la Forêt équatoriale regorge d'espèces rares et recherchées de bois pour la menuiserie et l'industrie de construction qui ont un fort effet multiplicateur en termes d'emplois. Il convient d'exploiter de manière non prédatrice les ressources forestières du Katanga

4.1.2. Développer le capital humain

Cette politique de promotion des secteurs/filières porteurs et de l'entreprenariat passe aussi par un vaste effort d'amélioration du système d'éducation et de formation professionnelle, avec une attention toute particulière pour les jeunes femmes. Les jeunes sont confrontés à un système d'éducation classique, professionnelle et technique dans une

situation déplorable, aussi bien en matière d'équipement que de qualité des enseignants/formateurs et de l'adéquation des cursus aux besoins du marché du travail provincial. En 2007, seulement 6 enfants sur 10 âgés de 6 à 11 ans étaient scolarisés. L'évolution des taux nets de scolarisation pour l'ensemble du pays, selon le sexe et le milieu de résidence, révèle une tendance à la hausse entre 2001 et 2007. Et au cours de cette période, on a assisté à la réduction de l'écart de scolarisation entre les filles et les garçons. Toutefois, les disparités entre les sexes persistent puisque la scolarisation des filles au niveau primaire progresse plus lentement que celle des garçons. Le taux d'achèvement de l'école primaire était de 53,2% en moyenne (43,5% pour les femmes) en 2008 tandis que le taux d'alphabétisation des 15-24 ans était de 65,3%.⁴²

La formation technique et professionnelle est le parent pauvre du système éducatif congolais. En effet, ce système dispense une formation trop générale qui pousse les jeunes à poursuivre le plus longtemps possible leurs études en vue de rechercher un emploi de bureau. Le système éducatif congolais tend donc à privilégier les études générales, menant au diplôme d'Etat, qui est considéré comme la référence suprême dans le système de classification des qualifications et qui donne accès à l'enseignement supérieur et universitaire. Les élèves orientés vers les études techniques et professionnelles sont pour la plupart les « laissés pour compte » du système général. Même les formations dites techniques et professionnelles s'inscrivent dans cette logique. La répartition des effectifs scolaires montre un net déséquilibre entre les sections générales surpeuplées et les sections techniques et professionnelles avec peu d'effectifs. Cette tendance se poursuit aux niveaux supérieur et universitaire où la plupart des jeunes préfèrent suivre des formations d'ordre général plutôt que celles à caractère technique ou professionnel. En 2005, la proportion des personnes âgées de 15 ans et plus ayant suivi un enseignement général était de loin supérieure à celle qui étaient issues de l'enseignement technique (77% contre 16%).⁴³

La situation du sous-secteur de l'enseignement technique et de la formation professionnelle dans la province du Katanga est particulièrement précaire. Les conditions de qualité de base ne sont pas présentes. La gestion des établissements d'ETFP est plutôt 'une gestion ad hoc', les services déconcentrés n'ont pas les moyens nécessaires, les salaires et les frais de fonctionnement des écoles ne sont pas financés par l'administration nationale, etc. Le secteur privé et les entreprises publiques et privées n'interviennent pas comme partenaire stratégique dans le développement du secteur, bien que ce secteur privé soit le consommateur final des produits de l'ETFP. Les centres de formation qui à l'âge d'or de la Gécamines fournissaient du personnel qualifié à travers leurs cursus formations professionnelles (tels l'INPP ou l'Ecole technique GCM Motoshi à Kolwezi) ne sont plus en mesure de le faire. De plus, il faut insister sur le problème de l'accès à la formation professionnelle et à l'EPT pour d'une part les jeunes de familles pauvres (notamment en milieu rural qui nécessite le déplacement des jeunes vers les centres urbains faute de centre de formations en milieu rural) qui ne sont pas capables de payer le minerval, et sont alors exclus d'une qualification formelle, et même d'une qualification semi-formelle (le cycle court) et, d'autre part, les filles qui ont très peu accès à l'ETFP, à cause des éléments culturels et physiques, et du manque de filières « gender neutral ».

Un des objectifs prioritaires est la diversification de l'offre de formation, sa meilleure adéquation avec les besoins du marché du travail provincial ainsi que l'amélioration de la qualité de la formation dispensée par la réhabilitation et la réorientation de l'Institut

⁴² OMD, 2010, www.unstats.un.org/unsd/mdg/data.aspx

⁴³ BIT, Etude de l'offre de formation professionnelle et des opportunités d'emplois à Kinshasa, par le consultant KAMAVU Ndungo, Mai 2006.

National de Préparation Professionnelle (INPP) afin de faire de l'INPP Katanga un centre de référence. En vertu des missions qui lui sont confiées : « fournitures aux autorités publiques des supports techniques nécessaires à l'élaboration des supports techniques nécessaires à l'élaboration et à l'exécution de la politique nationale en matière de formation professionnelle », l'INPP doit jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre de la politique et des stratégies nationales concernant la promotion de la formation professionnelle continue et l'apprentissage. Une fois restructuré et réhabilité, l'INPP aura la charge de concevoir et tester les nouvelles ingénieries avant de les mettre en pratique dans ses antennes et au sein d'un réseau de structures de formation publiques et privées. Ceci implique de mettre en place des activités/mesures afin de permettre aux jeunes - et notamment à quatre catégories de la population : les jeunes très tôt déscolarisés, les femmes analphabètes, les sortants du système de formation et les jeunes diplômés en fin de cycle - de s'insérer plus facilement dans l'emploi, et notamment l'auto-emploi, par le biais de la formation professionnelle/apprentissage et du renforcement de leurs capacités entrepreneuriale.

L'approche la plus adéquate pour adapter la formation de la jeunesse à la réalité du marché de l'emploi consiste à doter celle-ci des capacités et compétences pour être employé par le secteur privé, et notamment le secteur minier moderne, mais aussi à se prendre en charge à travers une capacité d'auto-emploi. Cela implique de repenser les stratégies de formation et de concevoir de nouvelles ingénieries tant pédagogiques que de formation. Des efforts doivent être entrepris et des mesures appropriées formulées afin que l'INPP devienne:

- Un centre d'excellence en matière d'élaboration des ingénieries pédagogiques et de la formation visant l'amélioration de la qualité des formations dispensées et son adéquation avec les besoins du marché du travail.
- La cheville ouvrière de la diversification et de l'accroissement de l'offre de formation professionnelle adaptée à diverses catégories de publics cibles ainsi qu'aux opportunités locales d'emploi.
- L'outil pour tester les mécanismes visant à préparer et accompagner les sortants du dispositif de formation à l'insertion dans la vie professionnelle active

Par ailleurs, la formation professionnelle est considérée comme peu valorisante car elle souffre des nombreux dysfonctionnements que l'on rencontre sur l'ensemble du continent africain : offre très étroite, insuffisance des ressources financières, humaines et matérielles, obsolescences des programmes, des équipements et des infrastructures, coût prohibitifs, inadaptation des qualifications dispensées avec les besoins du marché de l'emploi, etc. La revalorisation de l'INPP devrait permettre de rendre plus attractif la filière formation professionnelle à travers une employabilité accrue des sortants et une meilleure information des jeunes sur les filières de formation professionnelle et leurs débouchées.

L'ensemble des résultats obtenus contribuera à la revalorisation de la formation professionnelle aux yeux des jeunes et de leurs parents et participera à l'accroissement de la qualité du système de formation professionnelle, de l'employabilité des jeunes et de la productivité des entreprises. L'INPP sera de nouveau en mesure d'insuffler une nouvelle dynamique à l'ensemble du dispositif de formation professionnelle et de répondre aux besoins du secteur privé. De nouvelles stratégies de formation devront être testées et mises en œuvre afin de mieux professionnaliser les jeunes : mise en œuvre de la formation par alternance au niveau de la formation professionnelle à travers des nouveaux partenariats avec le secteur privé, approche par compétences, formation modulaire, etc. De nouvelles filières de formation seront créées sur la base des résultats des enquêtes sur les secteurs porteurs d'emplois et ceux qui participent au développement local.

S'il est peu réaliste à court et moyen termes de voir disparaître les creuseurs artisanaux, il est envisageable de proposer des opportunités de recyclage pour les creuseurs qui sont nombreux à le souhaiter et d'offrir aux jeunes, et en particulier aux jeunes femmes, des alternatives en matière d'activité génératrice de revenu en développant l'auto-emploi, le

tissu économique local et l'employabilité des jeunes à travers un meilleur système de formation professionnelle.

4.1.3. *Promouvoir un environnement institutionnel et légal favorable aux MPMEs*

Des réformes institutionnelles et légales tout comme des changements de pratiques des autorités administratives sont nécessaires afin de promouvoir le développement de MPMEs durables. Trop souvent encore, les MPMEs sont face à l'arbitraire administratif ou au manque de transparence des procédures légales et fiscales qui tendent à peser sur leur bon fonctionnement à travers des prélèvements abusifs qui les empêchent d'investir et d'accroître leur productivité. Outre les taxes variées, l'obtention de certains permis et licences d'exploitation exige un à deux mois à l'opérateur économique, avant que ce dernier ne puisse être opérationnel. Ce temps est relativement long comparativement à d'autres pays et donne lieu à une multiplication de démarches administratives et de taxes diverses. Les formalités de douane en exportation et/ou en importation restent encore un processus très lourd et complexe malgré l'instauration du guichet unique, il faut encore passer par plusieurs signatures pour enlever sa marchandise.

C'est pourquoi une simplification des procédures réglementaires et fiscales est nécessaire pour les MPMEs. Elle facilitera aussi la transition vers l'économie formelle à travers un environnement plus incitatif. Il faudrait aussi renforcer les Tribunaux civils en général et, en particulier, ceux de Commerce, afin que l'état de droit soit renforcé, améliorer le climat des affaires et mieux défendre les intérêts des entreprises et des travailleurs.

4.1.4. *Mettre en place des services pour assurer le développement et la viabilité des MPMEs*

Le déploiement d'une stratégie de développement des MPMEs durables au Katanga exige de disposer d'une offre de services intégrés pour l'entrepreneuriat des jeunes où les jeunes femmes et jeunes hommes pourront disposer de la formation, de l'information, de la documentation et des services d'accompagnement pour la réalisation de leurs projets. Cette approche intégrée apparaît indispensable dans le contexte actuel du Katanga qui dispose de peu d'infrastructures pour soutenir l'entrepreneuriat en général. Ce déploiement doit s'appuyer sur le réseau des centres de formation professionnelle et les partenaires sociaux et ceux au développement pour offrir un environnement favorable à l'auto emploi et à la création d'entreprises par les jeunes. Ainsi, il est urgent de mettre en place un programme de renforcement des capacités institutionnelles et de l'auto emploi des jeunes, avec une intervention ciblée vers les jeunes femmes. De manière générale, l'ambition est de mettre en place l'infrastructure indispensable pour soutenir et accompagner de manière durable les initiatives économiques des jeunes.

Formation en entrepreneuriat

Les résultats de l'enquête ont montré que la plupart des gestionnaires des MPMEs n'avaient pas de formation appropriée pour les activités qu'ils exercent. Beaucoup sont des autodidactes. Cette composante vise à répondre aux lacunes en matière de compétences en affaires des jeunes du Katanga qui bloquent le développement de l'auto-emploi et la création d'entreprises. L'objectif est de rendre accessibles aux jeunes femmes et jeunes hommes scolarisés et non scolarisés de la province du Katanga, des programmes adaptés (comme GERME et CLE conçus par le Bureau International du Travail) pour répondre aux défis de l'emploi et de la pauvreté. Il convient dans ce cadre de :

- développer une culture d'entreprise dans les écoles, lycées, établissements d'enseignement supérieur, et centres de formation professionnelle ;
- renforcer les capacités à créer des micros et petites entreprises fondées notamment sur l'élaboration des plans d'affaire par les candidats à la création d'entreprises, et renforcer les capacités en gestion des jeunes entrepreneurs.

Cette formation permettrait aussi bien à ceux qui ont perdu leur entreprise qu'aux employés actuellement en chômage d'acquérir des compétences entrepreneuriales afin qu'à travers ces dernière leur horizon puisse être étendu à travers de nouvelles opportunités d'activités génératrices de revenus.

Promouvoir l'entrepreneuriat féminin

Les jeunes femmes du Katanga ont une situation encore plus difficile que les jeunes hommes. En effet, les femmes travaillent souvent dans le secteur informel, dont les conditions de travail sont souvent précaires, afin de compléter les faibles revenus de la famille et sont confinées dans des tâches peu rémunérées, se résumant bien souvent au transport et à la transformation des matières premières, à la fourniture de services de proximité, tels que le commerce, l'approvisionnement. Ces activités économiques ne leur offrent pas de chances de consolider un moyen d'existence durable. De plus, à travail égal, voire supérieur, les femmes ont moins de chances d'obtenir un salaire équivalent à celui des hommes. Elles sont les plus souvent insuffisamment représentées pour les protéger et leurs droits sont bafoués.

Cette situation exige une intervention spécifique pour la promotion de l'entrepreneuriat féminin. Il s'agit de prendre en compte la dimension de l'égalité des genres à travers des actions ciblant directement les jeunes femmes. Des programmes ciblés sur les jeunes femmes travailleront sur les quatre niveaux méta, macro, méso et micro afin de changer les attitudes vis-à-vis des femmes par la sensibilisation de toutes les couches de la société sur les questions de genre, par le renforcement des organisations de femmes entrepreneures et par la formation entrepreneuriale des jeunes femmes.

Promouvoir de services financiers et non financiers pour les jeunes entrepreneurs

Le renforcement des capacités entrepreneuriales des jeunes initiées n'a d'effets durable sur la création effective de MPMEs et l'amélioration des performances des jeunes entrepreneurs que s'il est accompagné de services d'accompagnement spécifiques pour assurer la durabilité de leurs entreprises :

- *Services financiers* : Promouvoir un meilleur accès à la finance pour les jeunes est considéré comme une des composantes importantes d'une intervention visant à promouvoir l'emploi des jeunes. Elle est indispensable en compléments des dispositifs mis en œuvre pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes (et en particulier des jeunes femmes) et du développement des micros et petites entreprises. L'accès à la finance présente des défis bien particuliers pour les populations jeunes et les efforts entrepris pour améliorer l'accès à la finance de façon générale peuvent avoir un impact sur les populations jeunes en particulier de trois façons :
 - o Donner un soutien financier direct aux jeunes pour qu'ils créent leur entreprise
 - o Donner un soutien financier avec des conditions privilégiées aux entreprises afin qu'elles favorisent le recrutement des jeunes demandeurs d'emploi
 - o Financer des formations afin de préparer les jeunes à l'emploi (apprentissage, crédits étudiants, épargne pour les études)

Prenant en considération le fait que le maillage financier au Katanga est très limité, il convient, dans un premier temps, de considérer comment renforcer des institutions existantes, ou inciter des institutions à modifier ou élargir leur offre de services et produits, prenant en compte les spécificités du groupe cible, voire s'implanter dans la province afin d'offrir des services financiers aux jeunes entrepreneurs et qui bénéficieront de l'aide à la promotion de l'emploi.

Sur la base des résultats d'une première séquence de 'mapping' et d'identification des institutions/pratiques dans le domaine de la micro-finance, l'objectif est de :

- o Renforcer la capacité des institutions financières existantes pour les amener à offrir des services aux jeunes, avec un accent particulier sur les services financiers spécifiquement dédiés aux femmes entrepreneures
- o Soutenir si nécessaire l'implantation d'institutions (de préférence institutions existantes déjà en RDC) au Katanga pour fournir des services financiers aux jeunes à travers la mise en place d'un fonds de garantie public-privé pour la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.

Des partenariats formels seront aussi mis en place pour faciliter l'accès au financement des entrepreneurs formés qui lancent ou qui ont déjà lancé leur entreprise et qui ont besoin d'un financement.

- *Services non financiers* : Etant donné que l'objectif est de mettre en place au Katanga un vivier de véritables entrepreneurs locaux, il est nécessaire aussi de prendre des dispositions pour offrir des services d'accompagnement non financiers aux entrepreneurs formés. Il s'agira déjà de fournir des informations et une documentation appropriées aux jeunes entrepreneurs ou potentiels entrepreneurs de la province, en vue de faciliter la recherche des informations indispensables pour réaliser les études de faisabilités nécessaires à l'élaboration des plans d'affaires. Les informations à mettre à disposition pourraient porter sur : les techniques de production, conservation, transformation, le conditionnement des biens; les débouchés des produits; les textes légaux et réglementaires sur la création, la promotion et le développement des entreprises; les technologies de transformation des produits; les coûts des intrants, les structures techniques d'appui conseil et d'accompagnement ; les sources de financement ou de parrainage nationales et internationales ; les informations sur les secteurs ou domaines d'activités porteurs ou d'avenir ; les formalités de création d'entreprises, sur la fiscalité, etc. Etant donné l'étendue de telles informations, une enquête initiale auprès des jeunes entrepreneurs et potentiels entrepreneurs devrait être réalisée pour connaître les sources d'informations au Katanga et mieux cerner les informations prioritaires dont les jeunes ont besoin pour créer et mieux gérer leur entreprise. Dans un souci de rendre permanent ce service d'informations aux jeunes entrepreneurs, il faudrait entreprendre d'installer un tel service au sein de l'antenne de l'Office pour l'emploi (ONEM).

4.1.5. Amélioration des condition de travail dans les MPMEs.

Une des étapes importantes à l'amélioration des conditions de vies de travailleurs des MPMEs minières et des autres secteurs serait l'application des textes légaux concernant la réglementation du travail et le renforcement de l'inspection du travail. Dans ce cadre, il serait important d'organiser des ateliers d'information en coopération avec les institutions étatiques spécialisées dans la gestion du travail (ONEM, Inspectorat provincial du travail, etc.) au profit des gestionnaires des MPMEs et des délégués syndicaux afin de faire mieux connaître la réglementation du travail et de trouver des solutions concertées afin de faciliter la transition vers l'application de cette réglementation dans les MPMEs.

4.2. Développer le potentiel de développement de l'Agriculture au Katanga

La RD Congo est unanimement reconnue comme un pays doté d'immenses potentialités agricoles. Toutefois, si le pays dispose de richesses naturelles, il a jusqu'ici échoué dans l'exploitation de ses ressources et l'agriculture n'a jamais connu un véritable essor faute de politique agricole appropriée. Au moment où le pays après une période de transition s'inscrit résolument dans le passage d'une aide humanitaire et d'urgence à une aide au développement, la problématique de la relance agricole doit être clairement posée. En effet, la flambée du prix des matières premières intervenues à la fin 2007 et les émeutes de la faim qui en ont découlé ont remis au devant de la scène la problématique de la sécurité alimentaire notamment dans un pays comme la RD Congo où par rapport au début des années 90, il y a trois fois plus de personnes sous-alimentées (Tollens, 2009). Le constat qui a pu être établi montre que l'agriculture reste un secteur extrêmement fragile en RDC et dans la province du Katanga en particulier.

La perte massive des emplois en zone minière a bien eu pour effet un repli des travailleurs/creuseurs vers le village et l'activité agricole qui en découle. Cependant, l'agriculture ne constitue pas véritablement une valeur refuge pour ces travailleurs car elle a été trop longtemps livrée à elle-même, décapitalisée et soumise en zone minière à une forme d'appropriation foncière peu compatible avec un développement agricole. Les exploitants agricoles s'installent dans une forme de pauvreté et de précarité que le faible niveau de la demande solvable accentue. L'enquête réalisée auprès d'une centaine d'exploitations agricoles a permis de montrer la prise en tenaille de l'agriculture qui n'est pas suffisamment attractive pour susciter des investissements productifs, qui est marquée par une faible productivité et qui subit de plein fouet les effets de la crise suite à la diminution de la demande solvable pour les produits agricoles en milieu urbain et dans les zones minières et à la hausse des prix des intrants importés.

Les facteurs limitant l'investissement dans le domaine agricole peuvent être scindés en deux grands groupes :

- Facteurs d'ordre général : Les causes principales de l'effondrement agricole sont liées à l'instabilité et aux guerres qui ont prévalu dans la province au cours des années 1990 jusqu'en 2001, se soldant par la dégradation constante des infrastructures, particulièrement celles liées au transport ainsi que par la décapitalisation avancée de tous les acteurs du monde agricole. Cette situation a découragé les paysans, dépourvus d'outils de base, de matériel végétal de qualité, et de plus mal informés sur les paramètres qui affectent leur productivité et la valeur de leur production (en l'absence d'information crédible disponible sur les prix et marchés). Devant la difficulté d'écouler les produits, les producteurs agricoles se sont repliés sur une agriculture de stricte subsistance. Du côté des investisseurs potentiels, la situation n'est pas meilleure. Dans un contexte fiscal instable et peu transparent, ils ne disposent pas d'éléments objectifs pour consolider des études en prévision d'éventuels investissements. D'autre part, le coût élevé de certains facteurs de production ne comporte aucun caractère incitatif.
- Facteurs spécifiques : Parmi les plus importants on peut citer :
 - L'absence d'une politique avérée de relance post-conflit du secteur de la production agricole, pastorale et halieutique ;
 - Le manque de programme agricole provincial cohérent et harmonieux ;
 - Le manque de politique de gestion physique rationnelle des terres arables, des pâturages, des ressources halieutiques, entraînant notamment la déforestation et le déboisement inconsidéré. Ces dégâts écologiques ont contribué à la perturbation du régime des précipitations avec pour conséquence la perturbation du calendrier agricole (il n'y a plus de dates fiables comme par le passé). Il y a lieu de citer également le non respect

des périodes de fermeture de pêche pour permettre la reproduction des poissons, les feux de brousse dévastateurs de l'humus,

- o Le manque d'encadrement et d'assistance technique des pouvoirs publics ;
- o Le manque des statistiques agricoles, pastorales et halieutiques fiables ;
- o Le manque des statistiques sur les besoins en denrées alimentaires dans la province permettant de planifier les différentes productions vivrières telle le maïs, le manioc et l'arachide, etc.;
- o L'absence de politique agricole en matière d'aménagement des zones agricoles à haut potentiel et dans le cadre d'une intégration agriculture - pêche –élevage.

4.2.1. Recommandation pour accroître la contribution de l'agriculture au développement économique

4.2.1.1. Sur le plan des structures et législatif:

Les priorités suivantes ont été identifiées :

1. Investir massivement dans la réhabilitation des voies de communication fluviales, terrestres, ferroviaires pour désenclaver durablement l'intérieur de la province et prioritairement les zones de production ;
2. Mettre en place un système de crédit adapté en faveur des associations de producteurs et d'opérateurs agricoles (micro crédit) ;
3. Initier un programme de relance de l'agriculture en privilégiant une diversification des revenus afin d'optimiser la gestion des risques pour l'exploitant agricole familial ;
4. Réduire les politiques de distribution gratuite d'intrants car elles s'opposent au processus de développement et maintiennent les populations rurales dans la recherche du moindre effort;
5. Inciter fermement les agences humanitaires à acheter localement les vivres de première nécessité (maïs, riz, haricots), et réduire la politique d'assistance humanitaire aux seules populations rendues vulnérables par des catastrophes naturelles et des conflits;
6. Appliquer effectivement les dispositions de la loi ou du décret qui accordent des allègements fiscaux et douaniers à l'importation des intrants et des équipements agricoles ; simplifier la parafiscalité agricole (entités administratives décentralisées);
7. Procéder à la vulgarisation du code agricole avec un régime fiscal et douanier incitatif ; réduire le coût de l'énergie électrique et du gasoil (carburant agricole) ;
8. Proposer au Gouvernement central la révision de la loi foncière de manière à renforcer la protection et la garantie de la propriété privée contre les vols, les pillages et violations foncières, expropriation, déplacement des populations installées sur des domaines miniers, etc. ;
9. Proposer l'élaboration du cadastre agricole à l'instar du cadastre minier pour que les terres et les vallées fertiles soient réservées aux seules activités agricoles;

4.2.1.2. Sur le plan de la stabilisation macro-économique :

Les résultats de l'étude montre l'importance des points suivants :

1. Outre la stabilisation et le rétablissement des flux commerciaux ainsi que des moyens de paiement, il s'agit de réduire les coûts des productions agricoles locales et de favoriser des mécanismes de réduction des charges tarifaires (importation d'intrants).

2. Une simplification des procédures administratives et fiscales ainsi que la réduction de la parafiscalité (entités administratives décentralisées) s'imposent.

3. Instaurer une politique fiscale spécifique au secteur agricole avec, pour base minimale, le régime le plus favorable accordé aux investisseurs agréés par le code d'investissement national et certains aménagements propres au secteur agricole.

4.2.1.3. Sur le plan des infrastructures socio-économiques de base

Parmi les priorités à mettre en œuvre, il faudrait

1. Affecter prioritairement les ressources financières à la réhabilitation et l'extension des grands axes de transport routier, fluvial et ferroviaire ; Procéder au renouvellement des charrois et flottes privées par la mise en place des facilités d'accès aux fonds de promotion de l'Industrie ;

2. Mettre en place des mécanismes de financement et des mesures adéquates d'encadrement pour permettre aux entités décentralisées de prendre en charge la réhabilitation, l'entretien, voir l'expansion des équipements collectifs ;

3. Mobiliser des moyens pour la mise en œuvre de la réhabilitation et l'entretien des pistes rurales et des grandes voies de communication en impliquant étroitement les populations rurales concernées ;

4. Créer les infrastructures sociales minimales pour rendre le milieu rural attractif : eau potable, énergie (électricité), enseignement, service médical, accès à l'information, habitat, loisirs etc.;

4.2.1.4. Sur le plan de la commercialisation

Pour que les paysans puissent améliorer leur revenu l'accès aux marchés est prioritaire et nécessite de :

1. Aménager les points de collecte et de stockage des produits ;

2. Amélioration des systèmes d'information sur les statistiques agricoles, les prix et les marchés ;

3. Encadrer le secteur privé dans la commercialisation d'intrants ;

4. Faciliter l'accès au crédit commercial et généraliser la politique du crédit ;

5. Appuyer l'organisation de marchés agricoles, faciliter la création de marchés de gros et de détail ;

6. Soutenir le regroupement des producteurs en coopératives agricoles de production et/ou de vente avec l'appui des ONG ;

7. Appuyer le développement des filières et l'amélioration de la valeur ajoutée des productions par la conservation, le conditionnement et la transformation (favoriser le stockage et la consommation locale des produits).

4.2.1.5. Sur le plan de la politique budgétaire et du financement agricole

Enfin, réorienter la politique économique provinciale et nationale en faveur de l'agriculture exige de :

1. Amener l'Etat à concrétiser les engagements pris au sommet de Maputo en accordant progressivement 10% du budget national au secteur agricole
2. Convaincre les entreprises minières à investir jusqu'à 10% de leur chiffre d'affaire dans le secteur agricole soit directement en créant des directions de production agricole soit indirectement en passant par des tiers (jeunes diplômés agronomes, fermiers, autres professionnels de l'agriculture, etc. ;
3. Négocier avec les entreprises minières pour les amener à acheter d'abord sur le marché local avant de se tourner vers le marché agricole extérieur. Pour ce faire, surtaxer les importations superflues des produits agricoles ;

4.3. Politique vis-à-vis des opérateurs du secteur minier industriel

Les propositions suivantes ont été formulées par les entreprises minières modernes pour enrayer la crise :

- Réduction des tracasseries administratives (imposition fiscale et parafiscale) ;
- Assouplissement de la fiscalité congolaise ;
- Pratique d'une bonne politique des crédits ;
- Diversification des activités économiques dans les communautés avoisinant les entreprises minières modernes ;
- Amélioration des technologies pour accroître la production.

Au regard de la situation actuelle en termes d'articulation du secteur minier avec le tissu économique local, les recommandations suivantes ont été formulées :

- Implication des entreprises dans les activités de développement économique local (diversification des activités économiques des communautés locales par l'appui à la création et au développement des MPMEs, notamment en milieu rural) ;
- Assainissement de taxes administratives afin d'encourager les investissements ;
- Respect des lois du pays (Code minier et règlement minier) en rapport avec les procédures de délocalisation des autochtones dans un site minier et le plan environnemental ;
- Allègement des procédures d'agrément et la fiscalité dans la phase de démarrage des MPMEs ;
- Respect de la loi dans la passation des marchés par les entreprises minières ;
- Mise en place des mécanismes de protection des MPMEs locales face à la concurrence ;
- Réhabilitation ou création de centre de formation professionnelle en vue de fournir aux entreprises minières les cadres moyens et garantir ainsi l'emploi des nationaux (Cfr code du travail) ;
- Mise en place de services aux MPMEs afin d'opérationnaliser le nouveau décret portant sur la sous-traitance.

Enfin, le Ministre des mines et affaires foncières identifie les enjeux suivants pour le développement futur du Katanga :

1. Du point de vue coût de production :

- Dans l'exploitation minière : envisager une exploitation à long terme avec de grandes capacités de production. Une telle politique ne peut être menée que par de grands groupes miniers ayant leurs propres capitaux. Cette politique pourrait très bien être mise en œuvre dans la redistribution des espaces miniers libérés grâce à la « revisitation » des contrats soit à l'occasion de l'expiration des termes des contrats ou des titres miniers. Les petits groupes miniers, par contre, devront pouvoir envisager très rapidement un regroupement et accroître leurs avoirs personnels pour garantir les investissements miniers car la levée des fonds sur les marchés financiers est devenue incertaine à cause de la crise financière internationale. Pour les gisements à faibles teneurs, privilégier une exploitation artisanale encadrée. Les petits gisements doivent être affectés à l'exploitation artisanale. Cependant, il serait bon que ces petits gisements soient attribués aux unités de traitement, qui n'ont pas de gisements, et qui jusqu'ici, ne s'étaient approvisionnées qu'auprès des exploitants artisanaux. Il pourrait être envisagé de créer des liens de collaboration structurelle et formelle entre les unités de traitement et les exploitants artisanaux pour mieux rentabiliser ces petits gisements.
- Dans le procédé d'extraction métallurgique : privilégier des procédés à rendements de production élevés et à faibles coûts opératoires.

2. Du point de vue financement :

- Mettre fin à la « revisitation » des contrats miniers pour permettre aux entreprises minières de renégocier les financements.
- Prendre des mesures urgentes d'allègement fiscal.

3. Du point de vue de la main d'œuvre : la relance économique a permis de faire un recrutement du personnel qui, jadis, avait été formé soit sur le tas, soit de manière formelle. Il est important que toutes ces personnes qui ont acquis des qualifications soient enregistrées pour qu'elles constituent un stock de qualification dans lequel les sociétés qui poursuivent les activités minières pourraient éventuellement puiser.

4. Du point de vue des programmes sociaux initiés par les entreprises minières : certaines sociétés minières ont conçu, initié et animé d'importants programmes de réhabilitation ou de construction de nouvelles infrastructures diverses. Du fait de la crise, ces programmes ont été stoppés dans leur élan. Il est important que l'Etat récupère ces projets et puisse les parachever étant donné leur impact social (financement des projets SNEL et REGIDESO, des projets en rapport avec les écoles, les hôpitaux et autres infrastructures sociales, la lutte contre la malaria et autres épidémies, etc.).

Enfin, de manière générale :

- Envisager un moratoire concernant le paiement des arriérés dus aux entreprises publiques et au trésor public (DGRAD) par les opérateurs miniers (encadrement des pénalités liées au retard de ces paiements).
- Encadrement par l'Etat du prix d'achat dans les carrières et promotion de la création des coopératives minières.
- Mettre fin aux tracasseries et à la fiscalité parallèle.
- Réorientation du fondement de l'économie vers l'agriculture, l'énergie et les services.

4.4. Politique vis-à-vis des opérateurs du secteur minier artisanal

Au regard de tous les problèmes que pose l'exploitation minière artisanale au Katanga, allant de l'insécurité juridique à l'insécurité sociale, nous proposons les pistes suivantes

pour optimiser les activités et les opportunités d'amélioration des conditions de vie et de travail dans le secteur minier artisanal :

1. Aux pouvoirs publics :

i. D'assurer et de garantir la sécurité juridique des creuseurs : l'activité minière artisanale est actuellement autorisée mais elle n'a aucune assurance juridique parce que les creuseurs artisanaux n'ont aucun droit de propriété sur les carrières qu'ils occupent. Par conséquent, ils font l'objet d'évacuations intempestives et forcées, sources de nombreux conflits. Pour éviter ce malaise social, l'Etat doit fournir un titre de droit de propriété à l'exploitation minière artisanale, droit transférable qui sécurise l'activité des creuseurs.

ii. De faciliter le dialogue social entre les acteurs : ce dialogue faisant partie de processus de gouvernance, amènera les creuseurs vers la création et l'organisation des mines à petite échelle sous forme de coopératives, structure plus cohérente et plus efficace. Cependant, la création de coopératives nécessite des moyens financiers. Ces coopératives peuvent bénéficier de l'appui matériel et financier des entreprises privées qui cherchent des partenariats et des organismes de coopération internationale. Ces organismes misent sur les coopératives comme moteur de développement économique régional dans les PVD.

iii. Mettre en place un plan de développement des activités des petites mines : ce plan identifiera les besoins, les capacités, les ressources et les contraintes de tous les intervenants dans le secteur afin de définir une politique cohérente pour la petite mine. En plus il tiendra en compte, du fait d'être non durable par ce qu'elle exploite des ressources non renouvelables, l'exploitation minière laisse dans son sillage un environnement ravagé, la plupart de temps d'une manière irréversible. C'est pourquoi l'accent doit être mis sur le contrôle strict des activités de recherche, exploitation, transport, traitement et commercialisation des minerais.

iv. Assurer l'égalité des sexes (prise en compte de genre) dans le secteur : les femmes sont engagées dans les aspects d'exploitation des mines à petite échelle et participent aux activités auxiliaires (commerce) dans les sites, mais elles doivent faire face à de nombreux obstacles tels que l'analphabétisme, la connaissance technique insuffisante, l'attitude sexiste, vues patriarcales, tabous sociaux et responsabilité familiale. Le pouvoir public doit se concentrer plus nettement sur l'élimination des restrictions basées sur le sexe par une politique neutre sur le sexe dans les mines (exemple du Ghana et au Zimbabwe) ; qui sera appuyé par la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre les femmes et la création d'association des mineurs femmes pour coordonner les stratégies et améliorer les conditions dans lesquelles les femmes travaillent dans la petite mine.

v. Réduire la présence des enfants dans les mines : le travail des enfants est un gros problème dans le secteur minier artisanal au Katanga et il prend ses racines dans la pauvreté des communautés qui pousse les enfants à travailler pour subvenir aux besoins de leur famille. Les facteurs qui favorisent cette présence sont : le manque d'infrastructures scolaires dans les zones rurales minières, les gains relativement substantiels que procurent la vente des minerais dans un contexte marqué par l'absence d'autres opportunités de revenus, une faible perspective d'emploi ou de choix pour gagner sa vie dans les zones rurales, le manque de revenu pour scolariser les enfants, et le manque de moyens publics pour arrêter le travail des enfants. Face à ce tableau, les gouvernements provincial et national doivent viser à augmenter la sensibilisation aux respects de la loi sur le droit des enfants, réduire la pauvreté des parents, offrir des opportunités d'emploi et de nouvelles ressources, fournir des opportunités d'éducation abordables et accessibles ; collaborer avec les ONG à travers les projets de retrait des enfants dans les mines du Katanga.

vi. Définir et appliquer des normes de santé-sécurité au travail appropriées au secteur minier artisanal afin de remédier aux conditions de travail épouvantables et aux risques auxquels s'exposent les creuseurs jour après jour. Le pouvoir public doit accroître la sensibilisation envers les risques, renforcer la présence de l'inspection du travail et la médecine du travail dans les mines artisanales et promouvoir des alternatives moins dangereuses appropriées aux circonstances locales.

vii. Atténuer les graves effets de l'exploitation artisanale sur l'environnement et la biodiversité : le manque de sensibilisation, d'information et de motivations évidentes pour changer les habitudes des pollueurs sont des facteurs qui contribuent aux problèmes environnementaux dans le secteur. L'exécutif national et provincial à travers ses services spécialisés devrait s'atteler à élaborer la liste des sites pollués et faire étudier les moyens de décontamination ; établir des pratiques et principes appropriés et réalistes pour la protection de l'environnement ; se pencher véritablement sur la protection de l'environnement en élaborant des lois visant les activités polluantes et sanctionnant les contrevenants. La lutte pour la sauvegarde de la biodiversité implique des mesures à deux niveaux, juridique (pour la prévention) et technique (pour l'assainissement). La RDC devrait développer une politique environnementale appropriée, applicable dans le secteur minier, en général, et dans le secteur artisanal, en particulier, politique qui s'inscrirait dans les programmes nationaux pour la protection de l'environnement (comme au Ghana ou en Tanzanie).

viii. Promouvoir un marché équitable dans le secteur : les creuseurs vendent habituellement leurs produits miniers par l'intermédiaire des négociants et obtiennent des prix bas alors que ces négociants, les sociétés de négoce et les fonderies ont tendance à faire des bénéfices plus élevés. Le pouvoir public doit aider à assurer que les revenus d'exploitation minière artisanale soient accrus en établissant des centres d'achat, des postes de négoce ou des acheteurs agréés qui visiteraient les sites miniers où les creuseurs artisanaux opèrent afin de leur garantir un juste prix (comme au Ghana ou en Tanzanie).

ix. Faciliter l'accès au microcrédit : au Katanga les creuseurs artisanaux sont exclus du système bancaire par manque d'avoir pouvant servir de garantie. Le pouvoir public doit mettre en place un programme en partenariat avec les institutions de microcrédit (TMB, Finca) et les agences de coopérations internationales (par exemple IFC) qui faciliterait l'obtention des crédits (à faible coût). Ce programme devrait prendre en compte les besoins spécifiques du secteur et la fluctuation du taux de change.

2. Aux responsables sociétés de négoce, fonderies et entreprises minières : le conflit entre le secteur minier artisanal et les entreprises du secteur industriel s'est souvent caractérisé, dans la Province du Katanga, par des tensions et par la méfiance des acteurs causées par l'absence de droit de propriété des creuseurs, leur occupation illégale des sites et lors de vente des produits miniers. Les responsables des sociétés privées doivent encourager la négociation entre les acteurs, chercher des partenariats avec le secteur artisanal en envisageant un développement futur de ces deux secteurs, qui ne soit pas mutuellement exclusif et comprendre les implications sociales de la privatisation du secteur minier en RDC.

3. A la Gécamines : faire la cartographie de ses concessions, identifier et délimiter les régions et zones appropriées au sein de ses concessions pour une exploitation officielle artisanale et à petite échelle.

4. Aux acteurs du secteur minier artisanal : Renforcer leurs capacités d'organisation, de négociation et d'action afin qu'ils conduisent les changements nécessaires pour promouvoir la santé et la sécurité au travail, un dialogue social efficace et l'amélioration des conditions de vie des travailleurs et de leur famille. La préoccupation est de mettre en place et de faire fonctionner les structures institutionnelles capables d'assurer

ces objectifs ; au Katanga il est possible de compter sur: la commission provinciale hygiène, santé et sécurité au travail ; le comité permanent du dialogue social /Katanga ; le réseau des formateurs en hygiène, santé et sécurité au travail dont l'ossature sera constituée par les agents de SAESSCAM ; la fédération des acteurs du secteur minier artisanal; le « cadre de concertation des mines » ou « comité paritaire » dont l'objectif est de favoriser une gestion équitable et transparente des ressources minières ; un SAESSCAM dont les capacités des agents auront été renforcées ; les coopératives de négociantes de Kolwezi qui s'affichent comme des agents de changement et qui indiquent la voie pour impulser l'approche genre dans le secteur ; des organisations professionnelles d'employeurs (FEC, ANEP, COPEMECO, FENAPEC) et de travailleurs (les deux INTERSYNDICALES du secteur privé et de la fonction publique) plus performantes pour la défense de leurs membres et l'amélioration des conditions de vie et de travail pour les travailleurs du secteur minier artisanal.

Enfin, il faut aussi tenir compte des différents niveaux territoriaux d'intervention :

A l'échelle communautaire :

- Mobilisation communautaire, évaluation des impacts et mise en place des plans de développement communautaire.
- Regrouper les creuseurs qui aspirent à une reconversion sur base de leurs atouts tels que les ateliers de cordonnerie, de couture, de soudure, électronique, menuiserie, les salons des coiffures, maisons de réparation vélos et motos, atelier mécanique pour les rendre efficace dans l'organisation et les stimuler à muter vers les petites et moyennes entreprises capables de contribuer à la résorption du sous emploi dans la Province.
- Valoriser l'expertise des techniciens tourneurs, électriciens, mécaniciens, maçons, menuisiers ex-agents Gécamines, en renforçant l'encadrement technique et professionnel des jeunes.
- Créer de meilleures conditions de rémunération dans les activités traditionnelles : la pêche, l'agriculture vivrière, l'agriculture maraîchère, la fabrique des briques tout en disposant des équipements adaptés localement et qui permettent de réduire les corvées et d'augmenter la production dans les dites activités.
- Favoriser un cadre de relance des foyers sociaux pour l'alphabétisation et l'apprentissage des métiers de femmes (Couture, tissage, fabrication des objets d'arts, salon de beauté, etc.).
- Organiser et structurer les groupements de femmes œuvrant dans les métiers de la transformation des produits agricoles (boulangerie, pâtisserie, fabrication des benniers, fabrication des poudres de soja, glace, yaourt, crème, jus, la tisane-munkoyo).

A l'échelle Provinciale :

- Renforcer le cadre de concertation et intégrer le secteur agricole dans les priorités des projets de réinsertion sociale des creuseurs.
- Evaluer les potentialités du marché local du travail suivant le type de secteur et d'activités (auto emploi, coopératives, emploi formel, travaux à haute intensité de main-d'œuvre, activités génératrices de revenus).
- Identifier les secteurs porteurs d'emploi par localité et secteur, et justifier les évaluations d'opportunités d'emploi (potentiel économique, marchés potentiels ou réels, disponibilités de matières premières, services locaux d'appui à l'emploi) et déterminer les filières de formation professionnelles à suivre.
- Développer une matrice montrant les relations précises entre les opportunités, les conditions d'accès, les appuis disponibles, les services nécessaires à mettre en place ainsi que les coûts liés au développement de chaque filière .
- Fournir une localisation géographique de ces opportunités (« mapping ») et établir une priorisation des opportunités.

- Identifier les projets de développement sectoriel existants pouvant servir de sources d'emploi pour des ex-enfants mineurs qui ne veulent pas retourner à l'école.
- Identifier les services d'appui à l'emploi dans le domaine de la formation, du micro crédit, de la gestion et du conseil; et identifier les forces et faiblesses de ces services d'appui à l'emploi.
- Produire un document d'information sur les opportunités d'emploi, compréhensible par tous les creuseurs artisanaux.
- Soutenir des projets pilotes.

A l'échelle nationale :

- Trouver une solution sur le problème de droit de propriété des creuseurs artisanaux.
- Développer une politique sectorielle favorable à l'emploi.
- Soutenir le développement de la formation professionnelle.
- Renforcer les institutions de dialogue social et d'intermédiation pour un meilleur fonctionnement du marché du travail.

Toutes ces recommandations se situent dans l'optique d'une optimisation des activités dans le secteur minier artisanal qui passe nécessairement par des actions et des projets à long terme d'éducation, de sensibilisation, de formation, d'accompagnement et d'accès au financement. Ces actions doivent s'adresser aux services étatiques et institutionnels, aux partenaires au développement, aux entrepreneurs privés (notamment aux firmes multinationales présentes sur place) et aux communautés de base.

4.5. Améliorer le dispositif de gouvernance de l'emploi

De toute évidence, les limites et insuffisances de la gouvernance provinciale du marché du travail, des systèmes d'information sur l'emploi et la formation au niveau provincial et de l'articulation entre le niveau national et provincial désignent une tâche prioritaire, celle de mettre en place rapidement, à faible coût et à partir d'une approche innovante, un dispositif de concertation public-privé intégrant les différents Ministères concernés, l'INPP et l'ONEM et les partenaires sociaux afin de collecter les informations disponibles au niveau provincial en matière d'emploi et de formation professionnelle, de mieux articuler les niveaux provincial et national, le secteur privé et l'offre de formations/éducation professionnelle.

Les domaines prioritaires d'action sont les suivants:

- *Le renforcement des capacités de gouvernance de la politique de promotion de l'emploi des jeunes à travers une approche intégrée et coordonnée :* Le renforcement des capacités des acteurs tant au niveau national que provincial doit être pensé dans une perspective de coordination, de capitalisation et d'échange de bonnes pratiques. La coordination interministérielle et le dialogue social sur la formation professionnelle et la promotion de l'emploi doivent être renforcés et développés. Ils définiront les domaines et modalités d'intervention de tous les acteurs concernés par l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et le contrôle de la politique et des stratégies de formation professionnelle et d'amélioration de l'employabilité des jeunes. Afin que chacun participe de la façon la plus efficace possible, les capacités des uns et des autres doivent être renforcées et des organes de concertation créés ou redynamisés. Des activités de renforcement des capacités doivent aussi être menées sur des questions spécifiques de gouvernance du marché du travail, de concertation sociale, d'adéquation entre offre et demande de compétences, etc.

- *Le renforcement de la structure provinciale de l'ONEM* en équipements et en compétences pour accroître ses capacités d'intermédiation et contribuer à accroître l'employabilité des jeunes à travers une meilleure adéquation avec les besoins du secteur privé.
- *L'identification et la promotion* des secteurs porteurs en termes d'emplois. Des études filières doivent être élaborées et des politiques d'appui appropriées mises en place pour ces secteurs/filières (accès au crédit, avantages fiscaux et autres bénéfices, services aux entreprises, etc.). Une concertation avec le secteur minier moderne devrait être développée pour faciliter son articulation avec le tissu économique local et la promotion des jeunes entrepreneurs locaux.
- *La promotion/revalorisation de la formation professionnelle* à travers un cadre public-privé d'identification/suivi des besoins de compétences et le développement d'un service d'information sur les métiers, de promotion de la formation professionnelle et de services d'orientation professionnelle offerts destinés aux jeunes des systèmes d'éducation et de formation professionnelle, aux jeunes déscolarisés et aux demandeurs d'emplois.

Pour conclure, le développement durable de la Province du Katanga passe par une réorientation de son modèle de croissance afin de diversifier son économie et de mettre en place les conditions d'une croissance favorable aux pauvres et génératrice d'emplois décents. Cette étude a analysé les problèmes et faiblesses du modèle existant et identifié les axes d'intervention aux niveaux provincial et national pour promouvoir le tissu économique local et renforcer le maillage entre le secteur minier moderne et les opérateurs économiques locaux afin que la rente minière contribue au plus grand nombre.

Bibliographie

ACI (2009) Exploitations minières au Katanga : Un atout pour le développement ou une colonisation économique (Lubumbashi : ACI),

ACIDH (2010) Chinese private and public investment in the mining sector in Katanga (Kinshasa: ACIDH)

Antoine Q., (2007) Enfants mineurs du Katanga : Des carrières à l'école, in Dimensions 3 le journal de la coopération Belge N°2.

ARGA (2009) : Contribution à l'amélioration de la gouvernance des ressources minières dans le Katanga, SADRI, Lubumbashi

ASADHO/Katanga (2008), rapport préliminaire sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC

Banque Centrale du Congo (2008) : Rapport annuel et notes de conjoncture, Kinshasa

Banque mondiale (2001) : Le travail des enfants en Afrique : problématique et défis, in Worldbank paper n°4152.

Banque mondiale (2001), rapport sur le pillage de la RDC n°435897

Banque mondiale (2003) : Democratic Republic of Congo, Poverty and social impact analysis, Mine sector reform, Report n°40259.

Banque mondiale (2008) : Democratic Republic of Congo Economic report, Fall 2008

Banque mondiale (2008), République Démocratique du Congo, la bonne gouvernance dans le secteur minier comme facteur de croissance, Rapport n°43402 – ZR

Barthélémy F. et Bouchut, J. (2002) : Quartz ultra pur à Madagascar : Impact socio-économique au niveau local de la filière à usage industriel. Rapport BRGM/RP no.52027.

Beatrice Labonne and Jonathan Gilman (1999) : Towards building sustainable livelihoods in the artisanal mining, paper presented at the tripartite meeting on social and labor issues in small scale mines, ILO, Geneva

Becker, G.S (1995) : Human capital and poverty alleviation, Human Resources Development and Operations Policy, in World Bank paper, n°52

BIT (2006) : La gouvernance dans les mines du Katanga par la promotion du travail décent, Rapport GOUMKA/PTD, Lubumbashi

BIT-Act-Mines (2007) : Contribuer à l'amélioration de la gouvernance dans les secteurs des mines et de la métallurgie de la Province du Katanga, Un projet de coopération technique du BIT financé par le SPF Affaires Etrangères de Belgique

Calmé Isabelle ; Jordan Hamelin ; Jean-Philippe Lafontaine, et. al. (2007) : Introduction à la Gestion, 2ème Edition. Paris : Dunod.

Copirep (2004) : L'exploitation minière artisanale du Katanga, rapport du séminaire Hôtel Karavia-Lubumbashi

- Custers Raf; Ken Matthysen (2009) : Africa's Natural resources in a global context. IPIS, Fatal Transactions Network, Report.
- Custers Raf; Ken Matthysen (2009): Africa's Natural resources in a global context, IPIS, Fatal Transactions Network, Report.
- Cuvulier, J., 2009, The impact of the global financial crisis on mining in Katanga (Antwerp: IPIS), ReliefWeb report — <http://reliefweb.int/node/318538>
- EITI (2008) : La transparence dans la gestion des revenus des industries minières, forestières et pétrolières en RDC, Rapport du comité national DR-CONGO, Kinshasa.
- Elenge Molayi (2008) : Législation minière, environnement et protection de la santé du travail des artisans miniers en RD Congo, in Congo-Afrique XLVIIIe année, n° 425.
- Global Witness (2004) : Rush and ruin, the devastating mineral trade in southern Katanga DRC, GW Publishing inc, Washington DC
- Global Witness (2006) : Digging in corruption, fraud, abuse and exploitation in Katanga's copper and cobalt, GW Publishing inc, Washington DC
- Gouvernement Provincial (2007) : Budget Exercice 2008, Province du Katanga
- Gouvernement Provincial (2008) : Budget Exercice 2009, Province du Katanga
- Grawitz, Madeleine (2001): Méthodes des sciences sociales, 11ème Edition. Paris : Dalloz.
- Groupe One (2006) : Le secteur minier artisanal, reconversion et lutte contre le travail des enfants au Katanga/RDC, GO Lubumbashi
- Groupe One (2006) : Lutte contre le travail des enfants dans les mines artisanales d'hétérogénite au sud du Katanga, rapport d'activités, Lubumbashi
- Groupe One (2007) : Impact social de l'exploitation minière industrielle et artisanale au Katanga, GO, Lubumbashi
- Groupe One (2007) : Problématique de travail des enfants dans les mines artisanales au Katanga, Rapport CASM, Kinshasa
- Hamuli Kabarhuza (2007) : Le rôle de l'artisanat minier dans les activités illégales, la sécurité et le conflit en RDC, in conférence internationale sur la paix dans la région des grands lacs, Rapport CASM, Kinshasa.
- ILO (1999): Social and Labor Issues in Small-scale Mines, Report for the Tripartite Meeting on Social and Labor Issues in Small-scale Mines, Geneva.
- ILO (2009): A rapid Impact Assessment of the global economic Crisis on Liberia.
- IMF (2010) World Economic Outlook (Washington D.C. : IMF).
- INS, PAM (2009): Analyse de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité (CFSVA), juillet 2007-février 2008.
- Institut National de la Statistique (2005) : Rapport de l'enquête 1-2-3 sur l'emploi, le secteur informel et la consommation des ménages de 2004 – 2005.

Institut National de la Statistique (2005). Rapport de l'enquête 1-2-3 sur l'emploi, le secteur informel et la consommation des ménages de 2004 – 2005.

Jeroen Cuvelier (2009) : The impact of the global financial crisis on mining in Katanga, Report

Kakoma Sakatolo Zambeze (2002) : Le profil sanitaire du Lushois, rapport de recherches effectuées par l'Observatoire de Changement Urbain, Unilu, Lubumbashi

KALAMBA, T., KHONDE, M., ILUNGA, N., & MANSINSA, M. (1998): Monographie de la Province du Katanga. PNUD/UNOPS. Programme National de Relance du Secteur Agricole et Rural (PNSAR).

Karen Hayes (2007) : Artisanal Mining & Social Development in Katanga DRC, CASM DRC Donor Co-ordination Meeting, Pact Congo, Kinshasa

KASONGO, L.M. (2008) : Système d'évaluation des terres à multiples échelles pour la détermination de l'impact de la gestion agricole sur la sécurité alimentaire au Katanga, RD Congo, Thèse de doctorat, URG.

LUTETE, V. (2007): Potentiel Agricole et développement rural en République Démocratique du Congo, N° spécial sur le développement et la politique agricole en RD Congo, CAVTK, Kinshasa.

MALAISSSE, F. (1997): Se nourrir en forêt claire Africaine. Approche écologique et nutritionnelles. Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale, CTA. Les presses agronomiques de Gembloux.

Michel Thierry (2009) : Katanga Business. Bruxelles : Tournesol Conseils sa.

Ministère de l'Agriculture (2005): Table ronde agricole provinciale du Katanga, Rapport final inédit.

Ministère de plan (2005) : Document de stratégie de la croissance et de la réduction de la pauvreté, Province du Katanga

Nintunze D. and B. Monthe Biyoudi(2010) Macroeconomic framework and multiyear budget programming tools at subnational level: Case of DR Congo provinces, presentation at Seminar on "Innovative approaches to turn statistics into knowledge", Cape Town, Dec. 8-10, 2010

OCDE (2010) Perspectives économiques en Afrique 2010 (Paris :OCDE)

OFIDA (2003): Tarifs des droits et taxes à l'importation, 1ère édition, Kinshasa, 306 p

PAM, Ministère du Plan & INS (2008) : Analyse globale de la sécurité alimentaire et de la vulnérabilité : collecte et analyse des informations pour le CFSVA, Rapport inédit, 97 p.

Petit Pierre (2001) : Lubumbashi 2000, La situation des ménages dans une économie de précarité, rapport de recherches effectuées par l'Observatoire de Changement Urbain, Unilu, Lubumbashi

PNUD RDC (2009) : Province du Katanga, pauvreté et conditions de vies des ménages. Kinshasa.

PNUD (2008): Rapport mondial sur le développement humain, 376 p

Premi-congo (2007) : L'impact de l'exploitation minière sur l'environnement du Katanga, table ronde-rapport final, Lubumbashi

Rosental, Claude ; Camille Fremontier-Murphy (2001) : Introduction aux méthodes quantitatives en sciences humaines et sociales. Paris: Dunod.

SAESSCAM (2008) : Les effets de la crise financière mondiale sur l'économie du Katanga vue à partir de l'artisanat minier, rapport des activités et statistiques – Lubumbashi

Southern Africa Resource Watch (2008): Impact of the Global Financial Crisis on Mining in Southern Africa. Johannesburg

UNICEF (2002): Enquête nationale sur la situation des enfants et des femmes, MICS2/2001, Rapport d'analyse

World Bank (2007): Democratic Republic of the Congo, Poverty and Social Impact Analysis, Mine Sector Reform: Environmentally and Social Sustainable Development. Document of the World Bank.

World Bank (2007): Democratic Republic of the Congo, Poverty and Social Impact Analysis, Mine Sector Reform: Environmentally and Social Sustainable Development, Document of the World Bank.Text

References

- International Labour Office (ILO). 2006. *Implementing the Global Employment Agenda: Employment strategies in support of decent work*, “Vision” document (Geneva). Also available at: <http://www.ilo.org/gea> [24 April 2008].
- . 2003. *Working out of poverty*, Report of the Director-General, International Labour Conference, 91st Session, Geneva, 2003 (Geneva). Also available at: <http://www.oit.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc91/pdf/rep-i-a.pdf> [24 April 2008].
- . 2001. *Reducing the decent work deficit: A global challenge*, Report of the Director General, International Labour Conference, 89th Session, Geneva, 2001 (Geneva). Also available at: <http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc89/rep-i-a.htm> [24 April 2008].
- . 1999. *Decent work*, Report of the Director-General, International Labour Conference, 87th Session, Geneva, 1999 (Geneva). Also available at: <http://www.ilo.org/public/english/standards/relm/ilc/ilc87/rep-i.htm> [24 April 2008].

Employment Working Papers

2008

- 1 Challenging the myths about learning and training in small and medium-sized enterprises: Implications for public policy;
ISBN 978-92-2-120555-5 (print); 978-92-2-120556-2 (web pdf)
David Ashton, Johnny Sung, Arwen Raddon, Trevor Riordan
- 2 Integrating mass media in small enterprise development: Current knowledge and good practices;
ISBN 978-92-2-121142-6 (print); 978-92-2-121143-3 (web pdf)
Gavin Anderson. Edited by Karl-Oskar Olming, Nicolas MacFarquhar
- 3 Recognizing ability: The skills and productivity of persons with disabilities.
A literature review;
ISBN 978-92-2-121271-3 (print); 978-92-2-121272-0 (web pdf)
Tony Powers
- 4 Offshoring and employment in the developing world: The case of Costa Rica;
ISBN 978-92-2-121259-1 (print); 978-92-2-121260-7 (web pdf)
Christoph Ernst, Diego Sanchez-Ancochea
- 5 Skills and productivity in the informal economy;
ISBN 978-92-2-121273-7 (print); 978-92-2-121274-4 (web pdf)
Robert Palmer
- 6 Challenges and approaches to connect skills development to productivity and employment growth: India;
unpublished
C. S. Venkata Ratnam, Arvind Chaturvedi
- 7 Improving skills and productivity of disadvantaged youth;
ISBN 978-92-2-121277-5 (print); 978-92-2-121278-2 (web pdf)
David H. Freedman
- 8 Skills development for industrial clusters: A preliminary review;
ISBN 978-92-2-121279-9 (print); 978-92-2-121280-5 (web pdf)
Marco Marchese, Akiko Sakamoto
- 9 The impact of globalization and macroeconomic change on employment in Mauritius: What next in the post-MFA era?;
ISBN 978-92-2-120235-6 (print); 978-92-2-120236-3 (web pdf)
Naoko Otake

- 10 School-to-work transition: Evidence from Nepal;
ISBN 978-92-2-121354-3 (print); 978-92-2-121355-0 (web pdf)
New Era

- 11 A perspective from the MNE Declaration to the present: Mistakes, surprises and newly important policy implications;
ISBN 978-92-2-120606-4 (print); 978-92-2-120607-1 (web pdf)
Theodore H. Moran

- 12 Gobiernos locales, turismo comunitario y sus redes:
Memoria: V Encuentro consultivo regional (REDTURS);
ISBN 978-92-2-321430-2 (print); 978-92-2-321431-9 (web pdf)

- 13 Assessing vulnerable employment: The role of status and sector indicators in Pakistan, Namibia and Brazil;
ISBN 978-92-2-121283-6 (print); 978-92-2-121284-3 (web pdf)
Theo Sparreboom, Michael P.F. de Gier

- 14 School-to-work transitions in Mongolia;
ISBN 978-92-2-121524-0 (print); 978-92-2-121525-7 (web pdf)
Francesco Pastore

- 15 Are there optimal global configurations of labour market flexibility and security?
Tackling the “flexicurity” oxymoron;
ISBN 978-92-2-121536-3 (print); 978-92-2-121537-0 (web pdf)
Miriam Abu Sharkh

- 16 The impact of macroeconomic change on employment in the retail sector in India:
Policy implications for growth, sectoral change and employment;
ISBN 978-92-2-120736-8 (print); 978-92-2-120727-6 (web pdf)
Jayati Ghosh, Amitayu Sengupta, Anamitra Roychoudhury

- 17 From corporate-centred security to flexicurity in Japan;
ISBN 978-92-2-121776-3 (print); 978-92-2-121777-0 (web pdf)
Kazutoshi Chatani

- 18 A view on international labour standards, labour law and MSEs;
ISBN 978-92-2-121753-4 (print); 978-92-2-121754-1 (web pdf)
Julio Faundez

- 19 Economic growth, employment and poverty in the Middle East and North Africa;
ISBN 978-92-2-121782-4 (print); 978-92-2-121783-1 (web pdf)
Mahmood Messkoub

- 20 Global agri-food chains: Employment and social issues in fresh fruit and vegetables;
ISBN 978-92-2-121941-5(print); 978-92-2-121942-2 (web pdf)
Sarah Best, Ivanka Mamic
- 21 Trade agreements and employment: Chile 1996-2003;
ISBN 978-92-121962-0 (print); 978-92-121963-7 (web pdf)
- 22 The employment effects of North-South trade and technological change;
ISBN 978-92-2-121964-4 (print); 978-92-2-121965-1 (web pdf)
Nomaan Majid
- 23 Voluntary social initiatives in fresh fruit and vegetable value chains;
ISBN 978-92-2-122007-7 (print); 978-92-2-122008-4 (web pdf)
Sarah Best, Ivanka Mamic
- 24 Crecimiento económico y empleo de jóvenes en Chile: Análisis sectorial y proyecciones;
ISBN 978-92-2-321599-6 (print); 978-92-2-321600-9 (web pdf)
Mario D. Velásquez Pinto
- 25 The impact of codes and standards on investment flows to developing countries;
ISBN 978-92-2-122114-2 (print); 978-92-2-122115-9 (web pdf)
Dirk Willem te Velde
- 26 The promotion of respect for workers' rights in the banking sector:
Current practice and future prospects;
ISBN 978-92-2-122116-6 (print); 978-2-122117-3 (web pdf)
Emily Sims

2009

- 27 Labour market information and analysis for skills development;
ISBN 978-92-2-122151-7 (print); 978-92-2-122152-4 (web pdf)
Theo Sparreboom, Marcus Powell
- 28 Global reach - Local relationships: Corporate social responsibility, worker's rights and local development;
ISBN 978-92-2-122222-4 (print); 978-92-2-122212-5 (web pdf)
Anne Posthuma, Emily Sims
- 29 Investing in the workforce: Social investors and international labour standards;
ISBN 978-92-2-122288-0 (print); 978-92-2-122289-7 (web pdf)
Elizabeth Umlas

- 30 Rising food prices and their implications for employment, decent work and poverty reduction;
ISBN 978-92-2-122331-3 (print); 978-92-2-122332-0 (web pdf)
Rizwanul Islam, Graeme Buckley
- 31 Economic implications of labour and labour-related laws on MSEs: A quick review of the Latin American experience;
ISBN 978-92-2-122368-9 (print); 978-92-2-122369-6 (web pdf)
Juan Chacaltana
- 32 Understanding informal apprenticeship – Findings from empirical research in Tanzania;
ISBN 978-92-2-122351-1 (print); 978-92-2-122352-8 (web pdf)
Irmgard Nübler, Christine Hofmann, Clemens Greiner
- 33 Partnerships for youth employment. A review of selected community-based initiatives;
ISBN 978-92-2-122468-6 (print); 978-92-2-122469-3 (web pdf)
Peter Kenyon
- 34 The effects of fiscal stimulus packages on employment;
ISBN 978-92-2-122489-1 (print); 978-92-2-122490-7 (web pdf)
Veena Jha
- 35 Labour market policies in times of crisis;
ISBN 978-92-2-122510-2 (print); 978-92-2-122511-9 (web pdf)
Sandrine Cazes, Sher Verick, Caroline Heuer
- 36 The global economic crisis and developing countries: Transmission channels, fiscal and policy space and the design of national responses;
ISBN 978-92-2-122544-7 (print); 978-92-2-122545-4 (web pdf)
Iyanatul Islam
- 37 Rethinking monetary and financial policy:
Practical suggestions for monitoring financial stability while generating employment and poverty reduction;
ISBN 978-92-2-122514-0 (print); 978-92-2-122515-7 (web pdf)
Gerald Epstein
- 38 Promoting employment-intensive growth in Bangladesh: Policy analysis of the manufacturing and service sectors;
ISBN 978-92-2-122540-9 (print); 978-92-2-122541-6 (web pdf)
Nazneen Ahmed, Mohammad Yunus, Harunur Rashid Bhuyan
- 39 The well-being of labour in contemporary Indian economy: What's active labour market policy got to do with it?;
ISBN 978-92-2-122622-2 (print); 978-92-2-122623-9 (web pdf)
Praveen Jha

- 40 The global recession and developing countries;
ISBN 978-92-2-122847-9 (print); 978-92-2-122848-6 (web pdf)
Nomaan Majid
- 41 Offshoring and employment in the developing world: Business process outsourcing in the Philippines;
ISBN 978-92-2-122845-5 (print); 978-92-2-122846-2 (web pdf)
Miriam Bird, Christoph Ernst
- 42 A survey of the Great Depression as recorded in the International Labour Review, 1931-1939;
ISBN 978-92-2-122843-1 (print); 978-92-2-122844-8 (web pdf)
Rod Mamudi
- 43 The price of exclusion: The economic consequences of excluding people with disabilities from the world or work;
ISBN 978-92-2-122921-6 (print); 978-92-2-122922-3 (web pdf)
Sebastian Backup
- 44 Researching NQFs: Some conceptual issues;
ISBN 978-92-2-123066-3 (print), 978-92-2-123067-0 (web pdf)
Stephanie Allais, David Raffe, Michael Young
- 45 Learning from the first qualifications frameworks;
ISBN 978-92-2-123068-7 (print), 978-92-2-123069-4 (web pdf)
Stephanie Allais, David Raffe, Rob Strathdee, Leesa Wheelahan, Michael Young
- 46 International framework agreements and global social dialogue: Lessons from the Daimler case;
ISBN 978-92-2-122353-5 (print); 978-92-2-122354-2 (web pdf)
Dimitris Stevis

2010

- 47 International framework agreements and global social dialogue: Parameters and prospects;
ISBN 978-92-2-122298-8 (print); 978-92-2-122299-5 (web pdf)
Dimitris Stevis
- 48 Unravelling the impact of the global financial crisis on the South African labour market;
ISBN 978-92-2-123296-4 (print); 978-92-2-123297-1 (web pdf)
Sher Verick

- 49 Guiding structural change: The role of government in development;
ISBN 978-92-2-123340-4 (print); 978-92-2-123341-1 (web pdf)
Matthew Carson
- 50 Les politiques du marché du travail et de l'emploi au Burkina Faso;
ISBN 978-92-2-223394-6 (print); 978-92-2-223395-3 (web pdf)
Lassané Ouedraogo, Adama Zerbo
- 51 Characterizing the school-to-work transitions of young men and women:
Evidence from the ILO school-to-work transition surveys;
ISBN 978-92-2-122990-2 (print); 978-92-2-122991-9 (web pdf)
Makiko Matsumoto, Sara Elder
- 52 Exploring the linkages between investment and employment in Moldova:
A time-series analysis
ISBN 978-92-2-122990-2 (print); 978-92-2-122991-9 (web pdf)
Stefania Villa
- 53 The crisis of orthodox macroeconomic policy: The case for a renewed commitment to full
employment;
ISBN 978-92-2-123512-5 (print); 978-92-2-123513-2 (web pdf)
Muhammed Muqtada
- 54 Trade contraction in the global crisis: Employment and inequality effects in India and South
Africa;
ISBN 978-92-2-2124037-2 (print); 978-92-2-2124038-9 (web pdf)
David Kucera, Leanne Roncolato, Erik von Uexkull
- 55 The impact of crisis-related changes in trade flows on employment: Incomes, regional and
sectoral development in Brazil;
Forthcoming
Scott McDonald, Marion Jansen, Erik von Uexkull
- 56 Envejecimiento y Empleo en América Latina y el Caribe;
ISBN 978-92-2-323631-1 (print); 978-92-2-323632-8 (web pdf)
Jorge A. Paz
- 57 Demographic ageing and employment in China;
ISBN 978-92-2-123580-4 (print); 978-92-2-123581-1 (web pdf)
Du Yang, Wrang Meiyan
- 58 Employment, poverty and economic development in Madagascar: A macroeconomic
framework;
ISBN 978-92-2-123398-5 (print); 978-92-2-123399-2 (web pdf)
Gerald Epstein, James Heintz, Léonce Ndikumana, Grace Chang

- 59 The Korean labour market: Some historical macroeconomic perspectives;
ISBN 978-92-2-123675-7 (print); 978-92-2-123676-4 (web pdf)
Anne Zooyob

- 60 Les Accords de Partenariat Economique et le travail décent:
Quels enjeux pour l'Afrique de l'ouest et l'Afrique centrale?;
ISBN 978-92-2-223727-2 (print); 978-92-2-223728-9 (web pdf)
Eléonore d'Achon; Nicolas Gérard

- 61 The great recession of 2008-2009: Causes, consequences and policy responses;
ISBN 978-92-2-123729-7 (print); 978-92-2-123730-3 (web pdf)
Iyanatul Islam, Sher Verick

- 62 Rwanda forging ahead: The challenge of getting everybody on board;
ISBN 978-92-2-123771-6 (print); 978-92-2-123772-3 (web pdf)
Per Ronnås (ILO), Karl Backéus (Sida); Elina Scheja (Sida)

- 63 Growth, economic policies and employment linkages in Mediterranean countries:
The cases of Egypt, Israel, Morocco and Turkey;
ISBN 978-92-2-123779-2 (print); 978-92-2-123780-8 (web pdf)
Gouda Abdel-Khalek

- 64 Labour market policies and institutions with a focus on inclusion, equal opportunities and
the informal economy;
ISBN 978-92-2-123787-7 (print); 978-92-2-123788-4 (web pdf)
Mariangels Fortuny, Jalal Al Hussein

- 65 Les institutions du marché du travail face aux défis du développement:
Le cas du Mali;
ISBN 978-92-2-223833-0 (print); 978-92-2-223834-7 (web pdf)
Modibo Traore, Youssouf Sissoko

- 66 Les institutions du marché du travail face aux défis du développement:
Le cas du Bénin;
ISBN 978-92-2-223913-9 (print); 978-92-2-223914-6 (web pdf)
Albert Honlonkou, Dominique Odjo Ogoudele

- 67 What role for labour market policies and institutions in development? Enhancing security in
developing countries and emerging economies;
ISBN 978-92-2-124033-4 (print); 978-92-2-124034-1 (web pdf)
Sandrine Cazes, Sher Verick

- 68 The role of openness and labour market institutions for employment dynamics during
economic crises;
Forthcoming
Elisa Geronzi, Erik von Uexküll, Sebastian Weber

- 69 Towards the right to work:
Innovations in Public Employment programmes (IPEP);
ISBN 978-92-2-124236-9 (print); 978-92-2-1244237-6 (web pdf)
Maikel Lieuw-Kie-Song, Kate Philip, Mito Tsukamoto, Marc van Imschoot
- 70 The impact of the economic and financial crisis on youth employment: Measures for labour
market recovery in the European Union, Canada and the United States;
ISBN 978-92-2-124378-6 (print); 978-92-2-124379-3 (web pdf)
Niall O'Higgins
- 71 El impacto de la crisis económica y financiera sobre el empleo juvenil en América Latina:
Medidas des mercado laboral para promover la recuperación del empleo juvenil;
ISBN 978-92-2-324384-5 (print); 978-92-2-324385-2 (web pdf)
Federio Tong
- 72 On the income dimension of employment in developing countries;
ISBN: 978-92-2-124429-5 (print); 978-92-2-124430-1 (web pdf)
Nomaan Majid
- 73 Employment diagnostic analysis: Malawi;
ISBN 978-92-2-123101-0 (print); 978-92-2-124102-7 (web pdf)
Per Ronnas
- 74 Global economic crisis, gender and employment:
The impact and policy response;
ISBN 978-92-2-14169-0 (print); 978-92-2-124170-6 (web pdf)
Naoko Otobe

2011

- 75 Mainstreaming environmental issues in sustainable enterprises: An exploration of issues,
experiences and options;
ISBN 978-92-2-124557-5 (print); 978-92-2-124558-2 (web pdf)
Maria Sabrina De Gobbi
- 76 The dynamics of employment, the labour market and the economy in Nepal
ISBN 978-92-2-123605-3 (print); 978-92-2-124606-0 (web pdf)
Shagun Khare , Anja Slany
- 77 Industrial policies and capabilities for catching-up:
Frameworks and paradigms
Irmgard Nuebler

- 78 Economic growth, employment and poverty reduction:
A comparative analysis of Chile and Mexico
ISBN 978-92-2-124783-8 (print); 978-92-2-124784-5 (web pdf)
Alicia Puyana
- 79 Macroeconomy for decent work in Latin America and the Caribbean
ISBN 978-92-2-024821-8 (print); 978-92-2-024822-5 (web pdf)
Ricardo Ffrench-Davis
- 80 Evaluation des emplois générés dans le cadre du DSCR au Gabon
ISBN 978-92-2-223789-0 (print) ; 978-92-2-223790-6 (web pdf)
Mohammed Bensaid, Aomar Ibourk and Ayache Khallaf
- 81 The Great Recession of 2008-2009: Causes, consequences and policy responses
ISBN 978-92-2-123729-7 (print); 978-92-2-123730-3 (web pdf)
Iyanatul Islam and Sher Verick

A complete list of previous working papers can be found on:
<http://www.ilo.org/employment>

Employment Sector

**For more information visit our site:
<http://www.ilo.org/employment>**

International Labour Office
Employment Sector
4, route des Morillons
CH-1211 Geneva 22

Email: edempdoc@ilo.org